PARC NATUREL PÉRIURBAIN DU JORAT

Section C
Plan stratégique 2021-2030

Version pour décision Ville de Lausanne
Le 6 décembre 2019
Association Jorat, une terre à vivre au quotidien
Rue des Fontaines 8 | 1058 Villars-Tiercelin | www.jorat.org

Table des matières

Avant-propos 6
Résumé 7
Partie 1 : Présentation du territoire 10
1.1 Le Jorat 10
1.2 Caractéristiques territoriales 11
1.2.1 Géologie, morphologie et environnement 11
1.2.2 Economie 12
1.2.3 Social 12
1.2.4 Histoire et patrimoine 13
1.3 Le périmètre du Parc naturel du Jorat et ses zones 15
1.3.1 Les zones du Parc naturel du Jorat 15
Partie 2 : Biodiversité et paysage 19
2.1 Analyse de la situation 19
2.1.1 Patrimoine paysager 19
2.1.2 Patrimoine naturel 25
2.1.3 Usages du site 31
2.1.4 Atteintes majeures actuelles 34
2.1.5 Atteintes possibles ultérieures 38
2.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques 42
2.2.1 Points forts et points faibles 42
2.2.2 Potentiels et risques 43
2.3 Objectifs stratégiques et projets 44
2.3.1 Objectif stratégique A : Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels 44
2.3.2 Objectif stratégique B : Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et des mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides 50
Partie 3 : Sensibilisation, éducation à l'environnement et découverte de la nature 53
3.1 Analyse de la situation 53
3.1.1 Publics actuels 53
3.1.2 Publics potentiels 53
3.1.3 Mobilité, aménagements et points d'intérêt 58
3.1.4 Offres existantes 64
3.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques 68
3.2.1 Points forts et point faibles 68
3.2.2 Potentiels et risques 69

3.3 Objectifs stratégiques et projets 70
3.3.1 Objectif stratégique C : Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat 70
3.3.2 Objectif stratégique D : Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées 73
3.3.3 Objectif stratégique E : Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer 76
Partie 4 : Gestion, communication, garantie territoriale 79
4.1 Analyse de la situation 79
4.1.1 Gestion 79
4.1.2 Situation socio-économique 81
4.1.3 Participation des acteurs locaux et régionaux 83
4.1.4 Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du Parc naturel du Jorat 84
4.1.5 Communication 85
4.1.6 Garantie territoriale 85
4.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques 88
4.2.1 Points forts et point faibles 88
4.2.2 Potentiels et risques 89
4.3 Objectifs stratégiques et projets 90
4.3.1 Objectif stratégique F : Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux 90
4.3.2 Objectif stratégique G : Assurer une communication adaptée aux publics cibles 92
4.3.3 Objectif stratégique H : Harmoniser les activités liées au développement durable 96
Partie 5 : Recherche 98
5.1 Analyse de la situation 98
5.1.1 Cadre et relations avec les établissements de recherche 98
5.1.2 Recherches réalisées ou en cours 98
5.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques 101
5.2.1 Points forts et point faibles 101
5.2.2 Potentiels et risques 101
5.3 Objectifs stratégiques et projets 102
5.3.1 Objectif stratégique I : Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat 102
Partie 6 : Conclusion et positionnement 104
6.1 Conclusion 104
6.2 Positionnement 105
Partie 7 : Organe responsable et structure d'organisation du Parc naturel du Jorat 108
7.1 Historique de l'organe responsable 108
7.2 Forme juridique 108

7.3 Membres 108
7.4 Tâches et rôles des différents organes 109
7.4.1 Organigramme 109
7.4.2 Tâches, compétences et composition de la direction stratégique (comité) 109
7.4.3 Tâches, compétences et composition de l'équipe de coordination 110
7.4.4 Tâches, compétences et composition des commissions thématiques 111
7.5 Ancrages et acceptation du projet de Parc naturel du Jorat 113
Partie 8 : Planification 115
8.1 Planification financière 2021-2030 115
8.1.1 Estimation des coûts et répartition par objectif stratégique 115
8.1.2 Sources de financement 2021-2030 116
8.2 Etapes et délais 117
Partie 9 : Contrôle des résultats 118
Partie 10 : Annexes 126
Annexe 1 – Biotope et milieux de valeur 126
Annexe 2 – Espèces remarquables 127
Annexe 3 – Réseau écologique cantonal 128
Annexe 4 – Inventaires de protection 129
Annexe 5 – Liste des espèces menacées ou prioritaires dans le périmètre du Parc naturel du Jorat 130
Annexe 6 – Statuts de l'association 132
Bibliographie 137

Avant-propos

Le Jorat est marqué par les liens historiques des Hommes à sa forêt. Le paysage forestier, avec ses clairières agricoles, ses différents modes de gestion forestière, son patrimoine historique, son patrimoine immatériel, est le fruit d'une longue relation des habitants au massif forestier. La clairière des Saugealles a par exemple été défrichée par les moines cisterciens au XIIe siècle déjà.

Le massif forestier joratois, fort de 4000 ha de surfaces boisées, est le plus grand massif forestier du Plateau suisse. Il est situé à proximité de l'agglomération lausannoise qui compte plus de 300'000 habitants. Il présente la caractéristique d'être à la fois une zone de détente pour la population de l'agglomération lausannoise, un espace qui jouit d'une biodiversité remarquable, ainsi qu'un massif propice à une exploitation forestière et agricole. Il est pour la population environnante un élément fort de la qualité de vie, chacun s'appropriant cette forêt dans le cadre de ses loisirs.

La valeur naturelle et scientifique du massif joratois ne fait aucun doute : château d'eau, refuge d'au moins 90 espèces menacées, il joue un rôle dans le maintien de la biodiversité forestière sur le Plateau suisse. Il constitue par ailleurs le dernier relais boisé entre les Préalpes et le Jura et offre aussi l'opportunité, aux portes d'une ville universitaire, d'un véritable laboratoire à ciel ouvert de cette relation vivante des Hommes à la forêt.

Le massif forestier joratois, par ses valeurs patrimoniales, son étendue et sa proximité de la ville, représente un territoire idéal pour permettre la création d'un parc naturel périurbain selon les critères de la Confédération, soit un territoire dont la beauté du paysage, la richesse de la biodiversité et la valeur des biens culturels justifie une reconnaissance nationale.

Dans ce contexte, la création d'un tel type de parc naturel présente de l'intérêt, car il offre l'opportunité, dans une région soumise à un très fort développement, de repenser la régulation des flux et la répartition des activités humaines. Il contribue aussi à la mise en œuvre des différentes politiques publiques en lien avec la nature, la biodiversité et la forêt.

Les premières réflexions autour de la création d'un parc naturel dans les forêts du Jorat datent de 2002. En 2005, le Conseil communal de Lausanne décidait d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 800'000 francs destiné à couvrir les frais de mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain » dans les forêts lausannoises**.** Dès 2008, plusieurs expositions consacrées aux richesses de la forêt préparées par le Musée cantonal de zoologie et l'entité forêt de la Ville de Lausanne avec la participation des communes joratoises ont permis de faire découvrir aux habitants de la région les multiples richesses de ce territoire et les ont sensibilisés à l'importance de garantir à long terme une utilisation équilibrée de ce patrimoine naturel.

Le Parc naturel du Jorat est la reconnaissance des valeurs du Jorat à l'échelle nationale et internationale.

La mise en œuvre des objectifs stratégiques définis dans ce plan stratégique 2021-2030 permettra au Parc naturel du Jorat de se développer, de répondre aux attentes et de satisfaire la population sur le long terme.

Anne Marion Freiss

Présidente

Jorat, une terre à vivre au quotidien

Sophie Chanel

Cheffe de projet

Jorat, une terre à vivre au quotidien

Résumé

Portrait succinct des parcs d'importance nationale et spécificités du Parc naturel du Jorat
Les parcs d'importance nationale se caractérisent tous par la beauté de leurs paysages, la richesse de leur biodiversité et la valeur de leurs biens culturels.
Le Parc candidat du Jorat relève de la catégorie des parcs naturels périurbains (PNP).
Ce type de parc se différencie des autres catégories de parcs par sa surface, son positionnement et ses buts. En regard des parcs nationaux ou régionaux, c'est un tout petit parc, car il peut prétendre au label avec une zone centrale de 4 km^2 seulement ou 4.4 km^2 si elle est fragmentée, contre 50 km^2 au minimum pour les nationaux et 100 km^2 pour les parcs régionaux. C'est le seul qui doit obligatoirement se situer dans un périmètre de 20 kilomètres du centre d'une agglomération et être facilement accessible par les transports publics. Il doit enfin avoir pour but de laisser la nature évoluer librement dans sa zone centrale. Le Parc naturel du Jorat candidat se voit répondre à ces conditions.

Il a pour objectifs d'être :

- Un milieu naturel préservé pour la faune et la flore indigènes à proximité d'une région très urbanisée,
- Un lieu de découverte de la nature et de promotion de l'environnement pour le public,
- Un laboratoire de recherche à ciel ouvert.

Dans le cas du Parc naturel du Jorat, la zone centrale est fragmentée par la seule route secondaire ouverte à la circulation publique reliant le Chalet des Enfants à l'Abbaye de Montheron. De ce fait, sa surface est de 444 ha. Etant donné son objectif de libre évolution des processus naturels, la zone centrale connaît des limitations en termes d'exploitation sylvicole et d'accès du public, ce qui n'est pas le cas de la zone de transition qui l'entoure.

Principales étapes de la phase de création
La phase de création du Parc naturel du Jorat a été menée par l'Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien*, constituée en 2012 et dont les buts n'étaient pas seulement d'étudier l'opportunité de la création du parc naturel périurbain sur le territoire joratois, mais aussi de promouvoir et soutenir des projets de développement durable sur l'ensemble du massif. Cette association regroupe jusqu'en 2019 13 communes, ainsi que l'Etat de Vaud, tous propriétaires de forêts dans le massif du Jorat. Elle implique des communes urbaines et rurales avec des sensibilités différentes. En 2015, elle a soumis à l'OFEV un dossier de candidature pour la création du Parc naturel du Jorat, sans toutefois finaliser son périmètre. Le dossier a été accepté par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour la période 2016-2019. Les PNP disposent de quatre ans pour finaliser la définition de leur périmètre, préciser les objectifs à 10 ans et déposer leur demande de labellisation.

Les prestations de la phase de création du Parc naturel du Jorat 2016-2019 ont été prolongées sur 2020 (année d'amélioration accordée par l'OFEV). Les réflexions ont formellement commencé en automne 2016 par l'engagement et l'installation de l'équipe de projet. En 2017, l'objectif principal a été d'informer la population et les communes et de mettre sur pied un programme d'offres aux publics. L'année 2018 a été une année de consultation incluant une démarche participative. Celle-ci avait pour but de récolter les craintes et les attentes vis-à-vis du projet de la part des joratois, la réalisation d'études complémentaires (biodiversité, mobilité, ressources bois, paysage, agriculture, ressources en eau potable, socio-économique) et la proposition pour une première variante de périmètre d'un plan d'affectation intercommunal aux Municipalités territorialement concernées par le projet de Parc naturel du Jorat. Suite au refus de certaines communes de soumettre leur territoire au contraintes inhérentes à ce type de parc, un repositionnement de ce dernier a été nécessaire qui a abouti à la mi-2019 au périmètre proposé dans ce document, qui est entièrement sur le territoire de la Ville de Lausanne. Les années 2019/2020 finalisent la phase de création du Parc naturel du Jorat avec la soumission de la charte au législatif communal de la Ville de Lausanne pour décision.

Résumé de l'orientation stratégique

Le Parc naturel du Jorat vise globalement :

- A contribuer sur une partie du massif joratois à la libre évolution de la forêt et d'en faire le suivi ;
- De contenir dans la zone centrale la pression du public par une canalisation des usagers ;
- De sensibiliser la population aux valeurs de ce territoire via des activités de découverte des patrimoines naturels, culturels et paysagers environnants ;
- De promouvoir dans un territoire élargi une gestion durable des forêts et surfaces agricoles.

Cette orientation stratégique du Parc naturel du Jorat, cohérente avec les objectifs de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN (RS 451), ceux de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale OParcs (RS 451.36), ainsi que ceux de la convention programme propre au PNP se traduit pour le Parc naturel du Jorat en neuf objectifs stratégiques (A à I).

Tableau 1 : Récapitulatif des objectifs stratégiques 2021-2030

Objectif 1 de la convention programme des PNP : Garantie de la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale
Objectif stratégique du parc Jorat 2021-2030
A. Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels.
Objectif 2 de la convention programme des PNP : Garantie de la fonction de tampon dans la zone de transition
Objectif stratégique du parc Jorat 2021-2030
B. Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et les mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides.
Objectif 3 de convention programme des PNP : Sensibilisation, éducation au développement durable et découverte de la nature
Objectifs stratégiques du parc Jorat 2021-2030
C. Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat
D. Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées
E. Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer
Objectif 4 de la convention programme des PNP : Gestion, communication et garantie territoriale
Objectifs stratégiques du parc Jorat 2021-2030
F. Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux
G. Assurer une communication adaptée aux publics cibles
H. Harmoniser les activités liées au développement durable
Objectif 5 de la convention programme des PNP : Elaboration de concepts de recherche et coordination
Objectifs stratégiques du parc Jorat 2021-2030
I. Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat

Partie 1 : Présentation du territoire

Le diagnostic de ce premier chapitre est proposé à l'échelle du Jorat dans son ensemble et se termine au chapitre 1.3 par la présentation du périmètre du Parc naturel du Jorat.

1.1 Le Jorat

Le Jorat s'étend sur un plateau vallonné d'une altitude moyenne de 800 m et culminant à 929 m à la Montagne du Château. Il offre un paysage varié, composé d'une alternance d'espaces boisés, de clairières, de vallons et de creux dans lesquels se trouvent, à l'état naturel, des zones humides ou des marais. Ces forêts sont composées majoritairement d'épicéas, de hêtres et de sapins.

Riche en histoire, d'une grande diversité, château d'eau et véritable poumon du canton, le massif joratois est le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse (près de 40 km^2). Inscrit dans la mémoire collective pour ses célèbres brigands, le massif est également cher au cœur des Vaudois pour ses paysages, son patrimoine naturel préservé et les espaces de détente et de loisir qu'il offre à la population.

Il joue en outre un rôle clé pour la conservation de nombreuses espèces liées aux forêts de plaine et la fonctionnalité écologique en étant notamment un relais naturel essentiel entre le Jura et les Préalpes.

Figure 1 : Photo aérienne du massif du Jorat

1.2 Caractéristiques territoriales

Historiquement, la région connait une fréquentation depuis les Romains déjà, mais c'est le Moyen Âge, à travers l'Évêque de Lausanne, qui va donner la configuration du paysage que l'on connaît aujourd'hui. Le XIIe siècle verra l'arrivée des moines qui vont petit à petit exploiter les richesses forestières et défricher pour libérer des espaces pour l'agriculture. Si on retrouve peu de vestiges des constructions monastiques, les villages construits par les familles arrivées dans la région pour aider les moines cisterciens dans leurs travaux, ainsi que les caractéristiques dominantes d'un paysage issu d'une relation de l'Homme avec la terre et la forêt sont bien présents.

Le Jorat comprend aujourd'hui 173'302 habitants, répartis sur 13 communes, 15 villages, bourgs et ville dont la plus grande est Lausanne. Quatrième ville de Suisse avec ses 150'000 habitants, Lausanne s'étend sur 4'138 ha. Des rives du Léman à 374 m d'altitude aux forêts du Jorat à 929 m, le dénivelé dépasse les 550 mètres. Parmi les habitants de Lausanne, 43% sont de nationalité étrangère. La moitié des ménages habitant Lausanne est composée d'une personne seule, tandis que les familles composées de couples avec enfants représentent presque 20% des résidents. Parmi la population active, dont 48% est de sexe féminin, on compte 28% d'individus appartenant à la catégorie socioprofessionnelle de la santé, de l'enseignement et de la culture, 22% dans le management, l'administration, les banques, les assurances et le judiciaire, et 10% dans l'hôtellerie, la restauration et les services personnels.

Au niveau naturel, le Jorat, du fait de sa morphologie mouvementée, présente des écosystèmes tout à fait intéressants, parfois bien préservés, et ceci au milieu de parcelles de forêt constituées principalement de résineux. Ainsi, on retrouve une biodiversité riche qui donne un intérêt tout particulier à la région.

De par sa position et son altitude, le Jorat est un véritable château d'eau et offre des ressources en eau potable, non seulement pour les habitants de la région mais aussi pour une grande partie de l'agglomération lausannoise.

1.2.1 Géologie, morphologie et environnement

La lithologie du Jorat est composée de Molasse d'âge tertiaire (principalement des grès et des argiles), recouverte de manière plus ou moins importante par des dépôts morainiques et fluvioglaciaires d'âge quaternaire, déposés par le glacier du Rhône et ses émissaires, ainsi que d'alluvions récentes, dans les fonds des vallons. On y retrouve de profondes vallées creusées par les eaux qui abritent bon nombre de milieux naturels (gorges, chutes d'eau, vallons, zones humides, etc.). On retrouve également des prairies maigres ou des milieux marécageux. En de nombreux endroits, on retrouve des forêts mixtes, avec un sous-bois diversifié, témoin d'une forêt relique qui couvrait tout le Plateau il y a quelques milliers d'année. Les zones plus planes sont, elles, desservies par des chemins forestiers et sont dominées par les peuplements de résineux destinés à être exploités vu la qualité du bois.

La forêt du Jorat est le résultat d'une forte exploitation humaine ces derniers siècles. La faible fragmentation du milieu et les faibles effets de lisière qui en découlent favorisent une faune strictement forestière qui y trouve un dernier bastion sur le Plateau.

Les essences principales des forêts du Jorat sont essentiellement le hêtre, le sapin et l'épicéa. Les forêts possédant une qualité paysagère élevée (essences en station, structures diversifiées) sont principalement situées dans les pentes (vallons) et le long de cours d'eau. Jusqu'à une altitude de 700 – 800 m, on retrouve des hêtraies naturelles typiques. Aujourd'hui, les anciennes plantations d'épicéas tendent à disparaître au profit d'essences dites de station et la sylviculture proche de la nature redonne vie à une certaine biodiversité qui avait fortement diminué dans les forêts sombres d'épicéas alignés.

La diversité biologique du Jorat est importante. Si l'on retrouve une flore de prairie sèche en régression, et une flore des marais rare, la flore forestière est quant à elle stable. Lors des Journées de la biodiversité en 2017, pas moins de 469 espèces de champignons (dont 3 sur liste rouge) ont été recensés ainsi que 151 espèces de lichens.

Au niveau hydrologique, le Jorat est situé sur la ligne de partage des eaux entre le bassin du Rhône au sud et celui du Rhin au nord. Du fait de sa situation et son altitude, la région jouit d'une pluviométrie particulière et nous y retrouvons de nombreuses sources de rivières. Ainsi, il existe 251 captages d'eau publics situés dans la molasse dont 61% sont situés en forêt.

1.2.2 Economie

La forêt du Bois du Jorat a toujours été une importante source de bois de chauffe ou de construction. Les conditions climatiques sont plutôt favorables à l'épicéa qui a très vite été planté de manière intensive en monoculture. Dès la fin du XIXe siècle déjà, on transforma les hêtraies naturelles en peuplements de sapin blanc ou d'épicéa. Des drainages ont été creusés pour assécher les zones humides et y favoriser l'exploitation sylvicole et un réseau dense de pistes forestières a été aménagé pour les soins culturaux et l'exploitation du bois.

Le volume total du potentiel de bois exploitable annuellement dans le Jorat est de 45'000 m^3 ; le 60% de ce volume est constitué de bois résineux. Le bois de service lui représente le 50% du volume total exploitable. Les coûts de production sont influencés par la topographie, la fréquentation du public et la situation géographique.

L'économie forestière est actuellement en difficulté et des réflexions sont en cours pour développer des nouveaux marchés. La demande en bois est en hausse, mais les effets de cette tendance ne sont pas encore perceptibles pour les producteurs de la matière première.

Les surfaces agricoles de la région du Jorat couvrent 5'838 ha. On retrouve une centaine d'exploitations dans la région dont une quinzaine située dans le périmètre ou à proximité du périmètre du Parc naturel du Jorat. La taille moyenne des exploitations est de 40 ha soit 10 ha de plus que la moyenne cantonale. Le terroir agricole du Jorat est propice à l'élevage laitier. Ainsi, on retrouve une forte présence d'herbages mais aussi de terres ouvertes permettant des mises en cultures variées malgré l'altitude.

La problématique associée aux phénomènes de disparition-agrandissement des fermes et aux pressions périurbaines est présente, à des degrés divers. Les agriculteurs évoluent dans un environnement villageois qui n'est plus aussi marqué par les rythmes agricoles et qui participe à un sentiment d'isolement de cette profession. La course à l'agrandissement est la stratégie dominante pour répondre à la crise agricole. Elle accroît cependant la concurrence entre les agriculteurs et effrite la cohésion de ce groupe professionnel.

1.2.3 Social

Le tissu social a profondément changé ces trente dernières années. Ainsi, si la population est longtemps restée stable et composée de familles qui travaillent la terre ou le bois, depuis les années 1970, il a été constaté une forte augmentation de « néoruraux » qui petit à petit viennent s'installer dans une campagne de proximité. Entre 1980 et 2013, le nombre d'habitants a augmenté en moyenne de plus de 40%, avec des augmentations pouvant aller jusqu'à plus de 70% pour certaines communes.[1] Ces nouveaux habitants viennent avec une vision de la campagne qui ne correspond pas toujours à la réalité. De ce fait, des incompréhensions peuvent survenir entre des idéaux de campagne proche de la nature et la réalité de l'exploitation agricole par exemple.

[1] Source : STATPOP

Les familles qui vivent dans le Jorat depuis plusieurs générations sont pour la plupart agricoles. Elles ont toujours eu un rapport très proche avec la forêt puisque celle-ci leur donnait les ressources pour le bois de chauffe ou pour la construction. Les nouveaux habitants représentent pour elles des opportunités pour valoriser et vendre des terrains, mais la plupart déplore le manque de contact qu'elles ont avec eux. Bien que plusieurs agriculteurs souhaitent renforcer ces liens, les modalités pratiques de ces interactions demeurent floues et leur formalisation difficile à mettre en œuvre.

La survie des activités agricoles est aussi influencée par l'acceptabilité sociale des voisins dont les représentations parfois « romantiques » ne correspondent pas aux réalités agricoles contemporaines. Il est ainsi fondamental que ces deux catégories puissent communiquer et se comprendre. Les possibilités de contacts informels entre agriculteurs et habitants villageois diminuent néanmoins en fonction du gradient de périurbanisation en raison d'un phénomène de relégation de l'activité agricole en dehors des noyaux villageois.

Ces deux catégories d'habitants sont confrontées à une autre catégorie sociale : les visiteurs « urbains » venus principalement de Lausanne et qui viennent s'adonner à leurs loisirs pour la journée. La forêt du Jorat est devenue un lieu de séjour très important pour cette population et plusieurs activités de loisir y sont abondamment pratiquées, comme la promenade, la course à pied, l'équitation, le VTT, la cueillette de champignons et diverses activités hivernales (raquettes, ski de fond).

Ainsi, cette aire de loisirs est devenue très prisée par la région lausannoise. Selon l'étude réalisée par le Parc naturel du Jorat (Thematis 2019), plus de 800'000 personnes situées à 15 minutes de voiture du Chalet-à-Gobet sont potentiellement des usagers de la forêt du Jorat. La canalisation de ce public est devenue une problématique importante dans certains secteurs très fréquentés. Les activités de loisirs impliquent également des infrastructures spécifiques. Ainsi, différents parkings ont été aménagés pour les visiteurs et le Jorat compte de nombreux chalets et refuges, régulièrement utilisés. On note également la présence de terrains de sports à proximité de la forêt, avec généralement un éclairage nocturne intense.

1.2.4 Histoire et patrimoine

Du celtique *Jor* qui signifie « hauteur boisée », l'élément structurant du paysage du Jorat est la forêt.

Les premières mentions du bois du Jorat remontent au XIe siècle sur un document officiel. Il évoque la délimitation d'un bien de l'Évêque de Lausanne et marque le début de la profonde relation que va entretenir l'Homme avec cet environnement du Jorat. Cette période du Moyen Âge va être témoin de l'installation de nombreuses institutions religieuses qui vont progressivement tirer parti des richesses de la forêt (bois de chauffe et de construction, eau, terre, gibier, sable, molasse, minerai) mais aussi défricher les clairières et ainsi donner de nombreux noms de lieux tel que Bois de l'Évêque, Claie aux Moines, etc.

Les bois du Jorat furent progressivement habités après la Grande peste au XIVe siècle. La colonisation est donc tardive. Divers lieux-dits, ainsi les « vers-chez-les…. » témoignent de gens montés du bas, des vignes, selon un mode de colonisation proche de celui des Préalpes, s'installant peu à peu dans la permanence : pâturages à vaches et « fruitières ». Les conditions climatiques du massif étaient rudes, le terrain humide et l'agriculture précaire. Globalement, la communauté rurale était pauvre et vivait sur de petites propriétés en arrondissant ses ressources grâce à des activités accessoires, telles que l'approvisionnement du marché de Lausanne ou les charrois.

Avec l'arrivée des Bernois et de la Réforme de 1536 qu'ils imposèrent, toute vie religieuse dans le Jorat fut condamnée. Les biens de l'Évêque passèrent dans les mains de la Ville de Lausanne. Par la suite, le partage des bois du Jorat entre diverses juridictions exigea des campagnes d'abornement. L'une de ces bornes, la « Borne des Trois Jorats », fut mise en place en 1700. Actuellement, cette borne marque

la limite de trois communes (Lausanne, Montpreveyres et Froideville) et de trois districts (Lausanne, Lavaux-Oron et Gros-de-Vaud).

De par leur emplacement géographique, le Chalet-à-Gobet et Montpreveyres eurent une vocation de relais entre Lausanne et Berne. D'ailleurs, l'Auberge du Chalet-à-Gobet remplaça l'ancien Hospice de Sainte Catherine, et à Montpreveyres, c'est d'abord au Prieuré que la commune recevait les voyageurs, puis à l'Hôtel du Paon – rebaptisé Hôtel de l'Ours pendant la période bernoise.

Au fur et à mesure de l'Histoire, la structure paysagère que nous connaissons aujourd'hui s'est construite. Ainsi, dans les bâtis historiques, nous retrouvons de magnifiques fermes villageoises, des églises, des écoles ou de vieilles maisons qui sont toujours habitées ou exploitées de nos jours. Les villages sont conçus généralement le long d'une rue centrale et l'on retrouve encore aux alentours de ces rues et ces villages des vestiges de techniques culturales anciennes, tels que vergers ou terrasses pour la mise en culture. En plusieurs endroits, nous retrouvons également des anciens moulins ou des scieries qui témoignent de la longue relation des Hommes avec le bois.

Terre de vie mais aussi terre de passage entre le Léman et le pays bernois, les zones de forêt gardent en elles d'anciens chemins creux utilisés abondamment jusqu'à l'avènement de l'ère moderne et avant que le train ou la voiture n'arrivent. Ces chemins nous font souvent découvrir aussi de nombreuses bornes de territoires qui traduisent l'importance qu'avait le bois au Moyen Âge et la nécessité de posséder de grands territoires boisés, notamment pour une ville comme Lausanne.

La forêt est donc de longue date considérée comme une ressource de matière première. Les agriculteurs rappellent volontiers que leur ferme a été construite avec le bois du Jorat et ne s'imaginent pas la construire avec un matériau venu d'ailleurs. La perception de la forêt attachée à ses usages passés conditionne un ensemble de valeurs attachées à son esthétique qui demeure encore aujourd'hui : une « belle » forêt est une forêt « propre », soit sans bois mort car potentiellement porteur de maladies.

Centre opérationnel de beaucoup de brigands, Le Jorat apparaît donc également à ce titre à l'inventaire des traditions vivantes du canton de Vaud. D'après leur renommée, ils sembleraient avoir sévi pendant tout le Moyen Âge et jusqu'au XVIIIe siècle, en agissant principalement en bandes organisées dont les actes consistaient notamment à dévaliser et à voler les voyageurs traversant la forêt. Dans une épreuve de force, les autorités bernoises capturèrent vingt-cinq brigands entre la mi-octobre et la fin décembre 1702 et les pendirent à Vidy où leurs corps restèrent exposés jusqu'en juillet 1703.

L'appellation, quasi contrôlée, datant des années 1960-1970, faisant de criminels endurcis des Robin des Bois dont les exactions seraient excusées en vertu d'une grande pauvreté et d'un statut de rebelles, semble largement usurpée. Une dernière étude (Dorthe 2010) écorne le mythe et parle d'actes qui se révèlent d'une double délinquance allant du menu larcin, souvent commis seul, au brigandage de grand chemin. La grande majorité des délits étaient des vols de subsistance – céréales, fromages, linges, animaux de basse-cour – destinés à une consommation personnelle, le reste des crimes relevant en revanche d'une criminalité associative et plus violente. Les voyageurs perdus étaient des victimes de choix, les brigands agissaient en fonction des circonstances, faites du hasard des rencontres ou sous l'empire d'une nécessité passagère. La plupart des brigands évoluaient à la fois dans un milieu socio-professionnel – ils avaient une famille, un métier ou une maison - et dans un milieu criminel – on se reconnaît, sans être complétement exclu de la société.

En 1971, la Nouvelle Compagnie des Brigands fut créée, non pas dans le but de ressusciter les sinistres brigands, mais promettant de ne commettre aucun crime, elle a pour but de veiller à sauvegarder la beauté des terres et des forêts joratoises, ainsi que des coutumes villageoises. A l'occasion, les Brigands du Jorat sortent du bois pour attaquer un conseiller d'Etat, une conseillère fédérale ou tout autre personnage en vue. Après avoir été ceinturée et ligotée, la victime doit boire l'Eau de feu, avant d'être libérée vivante contre une rançon en liquide.

1.3 Le périmètre du Parc naturel du Jorat et ses zones

Entre 2012 et 2018, en fonction de l'entrée en matière respective des communes, le positionnement du Parc naturel du Jorat a évolué. Prévu à la base au centre du massif joratois, le **Parc naturel du Jorat** se situe désormais entièrement sur le territoire communal de Lausanne, au nord de la ville, entre le Chalet-à-Gobet et la limite nord du territoire communal et à moins de 10 km du centre-ville.

D'ouest en est, il est respectivement délimité par la limite communale avec Cugy et la route des Paysans. Le Parc naturel du Jorat est traversé par les routes du Golf, des Planches, du Chalet Boverat et des Saugealles.

Figure 2 : Territoire communal et périmètre du Parc naturel du Jorat

D'une surface totale de 9.37 km^2, le périmètre du Parc naturel du Jorat est composé d'une zone centrale forestière dévolue à la libre évolution des processus naturels de 444 ha et d'une zone de transition forestière et agricole de 493 ha.

Il est constitué de collines au relief très prononcé. Sur les parties déboisées, on y retrouve soit de la culture fourragère, soit des grandes cultures. L'altitude moyenne du territoire est d'environ 800 m. Cette altitude en fait une région intermédiaire à mi-chemin entre l'agriculture de plaine et celle de montagne du Jura ou des Alpes.

1.3.1 Les zones du Parc naturel du Jorat

Conformément aux exigences de la Confédération, le parc naturel périurbain du Jorat est composé de deux zones qui se complètent :

- *D'une zone centrale*, laissée à la libre évolution des processus naturels, d'accès règlementé, permettant la découverte d'une forêt naturelle.

- *D'une zone de transition*, qui garantit une fonction tampon par rapport à la zone centrale et qui est libre d'accès au public. Dans cette zone sont proposées des activités de découverte de la nature, du paysage et des richesses culturelles, ainsi que des loisirs en harmonie avec le milieu naturel.

1.3.1.1 La zone centrale

Du fait de la libre évolution de la zone centrale, sa délimitation a été définie de manière à :

- Comporter des surfaces possédant déjà un intérêt pour des espèces prioritaires liées aux vieux bois et à l'eau ;
- Être la plus compacte possible ;
- Eviter autant que possible les secteurs les plus fréquentés par le public.

La zone centrale d'une surface de 444 ha reste divisée en deux secteurs en raison de la route secondaire ouverte à la circulation reliant le Chalet des Enfants à l'Abbaye de Montheron (routes du Chalet Boverat et des Saugealles). En bordure de cette route, la limite de la zone centrale a été fixée à une distance de 20 m de chaque côté de la route pour assurer la sécurité des usagers et des installations.

Aux limites communales, la zone centrale a été fixée à 40 m des communes voisines.

Dans les forêts de protection en bordure du Talent, la limite de la zone centrale a été fixée à 20 m afin de permettre des interventions dans les forêts le long de la rivière et éviter ainsi la formation d'embâcles.

En lisière de forêt, une distance de 20 m a également été respectée pour permettre les travaux de mise en place de lisières étagées. A proximité des constructions (p. exemple le refuge des Saugealles et les places à bois), la limite de la zone centrale est également établie à une distance de 20 m des ouvrages.

La nature de la zone centrale est essentiellement forestière et ne comprend aucune surface agricole. Elle comprend le Bois de Benenté et du Vieux Pré Noé à l'ouest et, à l'est, les bois des Petites et Grandes Côtes, ainsi que la Côte de Mauvernay, complétés par les forêts entourant les Saugealles. Sa surface équivaut à 10% du massif forestier joratois. Dominée par des essences résineuses, la zone est actuellement gérée selon les principes d'une sylviculture proche de la nature. Elle compte actuellement deux cabanes, quatre abris et un refuge. Elle se superpose partiellement à la réserve de faune de Corcelles-le-Jorat (n° 33) dont le périmètre sera repositionné pour tenir compte des contraintes inhérentes à cette catégorie de parc (régulation de la faune analogue à une réserve de faune) pour se caler au plus près sur le périmètre de la zone centrale.

Pour que la zone centrale dévolue à la libre évolution des processus naturels puisse pleinement déployer son effet, des mesures de restrictions d'usages complémentaires à celles prévalant habituellement en forêt sont nécessaires (OParcs, art. 23) (voir chap. 2.3.1).

1.3.1.2 La zone de transition

La zone de transition a été définie de manière à :

- Entourer la zone centrale tout en restant sur territoire lausannois ;
- Être d'une taille proportionnellement appropriée à la zone centrale (selon le Commentaire de l'OParcs, la zone de transition doit représenter entre 50 % et 200 % de la superficie de la zone centrale) ;
- Donner une reconnaissance et une visibilité à la gestion sylvicole telle que pratiquée par la Ville de Lausanne ;

- Être suffisamment grande pour permettre le développement de projets entrant dans le programme et le budget du Parc naturel du Jorat ;
- Posséder si possible des limites visibles dans le terrain (chemins, routes, rivières, lisières, fossés, etc.).

En raison des limites territoriales des communes non-partenaires du Parc naturel du Jorat, la taille de la zone de transition est limitée à l'ouest, au nord et à l'est de la zone centrale. Au sud, sur la commune de Lausanne, la zone de transition est plus large et s'étend jusqu'au Chalet-à-Gobet en incluant une bonne partie de la forêt Les Liaises. La zone de transition inclut également quatre zones agricoles : la prairie de Mauvernay, le Chalet Boverat, le Chalet des Enfants et les Saugealles. Au total, la zone de transition couvre une surface de 493 ha.

Bordant la zone centrale, mais entièrement libre d'accès, la zone de transition assure une fonction de tampon et constitue un lieu privilégié pour la réalisation des activités de découverte de la nature et de sensibilisation à l'environnement des visiteurs. Contrairement à la zone centrale, il n'y a pas d'adaptations des usages en zone de transition, ceux-ci restent les mêmes que ceux prévalant habituellement en zone forestière.

Figure 3 : Carte du périmètre du Parc naturel du Jorat, zone centrale et zone de transition.

Partie 2 : Biodiversité et paysage

2.1 Analyse de la situation

Le Parc naturel du Jorat faisant partie intégrante du massif forestier joratois, la description du patrimoine naturel et paysager porte en fonction des thématiques sur le périmètre du Jorat dans son ensemble, respectivement sur le périmètre du Parc naturel du Jorat.

2.1.1 Patrimoine paysager

« Considéré de manière globale, le vaste massif boisé du Jorat constitue un ensemble paysager très marquant, tant par ses dimensions hors normes que par le contraste offert avec les paysages urbanisés tout proches ainsi qu'avec les paysages ruraux environnants » (Hintermann & Weber 2018).

Pour mériter le label « parc d'importance nationale », un territoire doit démontrer qu'il remplit les critères de qualité nécessaires. Une analyse des qualités paysagères et naturelles d'un périmètre élargi a été faite selon une approche méthodologique similaire à celle utilisée pour les parcs naturels régionaux, approuvée par l'OFEV. Cette méthodologie consiste à identifier les éléments caractéristiques du paysage, selon une grille d'évaluation paysagère structurée de la manière suivante:

- Description générale des caractéristiques de l'entité paysagère cartographiée
- Perception du paysage selon différents critères possibles (panorama remarquable, tranquillité, paysage largement intact, caractère historique, etc.)
- Éléments géomorphologiques (« ossature du paysage »)
- Milieux naturels (« habillage du paysage »)
- Éléments historico-culturels (« interactions traditionnelles » de l'Homme avec les conditions spécifiques du territoire)
- Qualités du bâti (bâti traditionnel, constructions « nouvelles »)
- Atteintes aux qualités du paysage, par thèmes (sylviculture intensive, agriculture intensive, extractions, décharges, trafic, loisirs, énergie, etc.)

Une partie de l'analyse a été faite par des bénévoles, résidents du territoire, de manière à profiter des connaissances locales des personnes intéressées par ce projet. Les personnes ayant collaboré à ce travail sont souvent des anciens conseillers municipaux ou employés communaux ou des enseignants. Une formation à la méthode d'analyse leur a été dispensée en mai 2017 avec une excursion. Les cartographes bénévoles ne pouvant pas forcément remplir toutes les rubriques de manière très détaillée, il a été convenu qu'ils rempliraient les thèmes qui leur convenaient, signaleraient les parties qui n'ont pas été remplies ou seulement de manière incomplète et établiraient un dossier photo des éléments de valeurs, en les numérotant et en les indiquant sur une carte.

Les données ont ensuite été rassemblées, en partie dans le cadre d'une séance de restitution, au cours de laquelle les bénévoles ont pu rapporter leurs expériences et leurs observations de terrain. L'étape suivante a consisté à compléter la cartographie pour les secteurs n'ayant pas été pris en charge par des bénévoles et à contrôler ou adapter en partie les notations pour certains cas.

De manière générale, les bénévoles ont eu tendance à accentuer l'évaluation négative des atteintes au paysage, alors que des valeurs plus élevées ont été obtenues pour les diverses qualités lorsque les relevés ont été faits ou complétés par le mandataire (Bureau Hintermann & Weber). L'hétérogénéité des résultats a conduit à proposer une synthèse des qualités et des faiblesses du paysage dans les

secteurs étudiés plutôt qu'une présentation intégrale des résultats. Les atteintes au site sont décrites au chapitre 2.1.4.

Le périmètre prospecté est présenté dans la carte ci-après. Les secteurs d'investigation 6 Montheron, 11 Mauvernay et partiellement 13 Le Mont concernent le périmètre du Parc naturel du Jorat et sont présentés plus en détail ci-après.

Figure 4 : Carte du périmètre prospecté

Description générale

Considéré de manière globale, le vaste massif boisé du Jorat constitue un ensemble paysager très marquant, tant par ses dimensions hors normes que par le contraste offert avec les paysages urbanisés tout proches ainsi qu'avec les paysages ruraux environnants. Les éléments régulièrement mis en exergue sont les vallons boisés avec leurs cours d'eau et leur végétation forestière naturelle, ainsi que leurs formations rocheuses. Les arbres majeurs ont régulièrement été signalés, de même que les divers milieux naturels humides. Les éléments historiques comme les bornes, les anciens chemins creux en forêt, les fermes vaudoises, les cures et écoles ou les diverses clairières agricoles ont été mis en évidence.

Perception du paysage

Pour ce territoire situé en bordure immédiate de la Ville de Lausanne, la relation et la perception du paysage changent selon qu'on est un habitant depuis plusieurs générations des villages de la région ou un citadin qui vient y passer quelques heures par mois.

Pour les habitants « historiques » et ceux qui travaillent la terre et le bois dans la région, on peut constater un attachement particulier au périmètre forestier. Celui-ci constituait historiquement un lieu de ressource indispensable en fournissant le bois pour les constructions mais aussi pour le chauffage des habitations. La forêt faisait partie du quotidien. Les espèces d'arbres et animales étaient connues. La forêt participait à l'équilibre de vie, souvent très rude, pour les familles du Jorat. Le bois constituait aussi une ressource financière intéressante qui permettait d'exporter dans les régions voisines des matériaux pour la construction ou pour le chauffage. Dès lors, et aujourd'hui encore, il est difficile de ne plus s'en occuper et de restreindre son accès.

Les perceptions de la population qui a quitté la ville pour habiter les villages de campagne et bénéficier du calme et du ressourcement offerts par le massif du Jorat sont différentes. La forêt est un élément très apprécié du paysage et de la nature, ainsi qu'un lieu récréatif où l'on se promène et fait du sport. La valeur de la forêt comme ressource économique s'estompe au profit de la valeur naturelle et paysagère.

La perception se nuance encore pour la population de Lausanne. La proximité immédiate de l'espace forestier à la Ville de Lausanne donne à ses habitants un endroit particulièrement adapté pour la pratique des loisirs et pour le ressourcement. La forêt devient un lieu récréatif où l'on vient courir, marcher, faire du vélo, du cheval ou des grillades entre amis. La forêt est le lieu où l'on s'abandonne, où l'on respire, sans forcément prendre conscience des valeurs économiques ou de la richesse naturelle de la forêt. La forêt devient un lieu de liberté pour nous permettre d'oublier. On ne connait pas vraiment le nom des arbres ou des fleurs. On sait que des animaux y vivent sans savoir comment ni exactement lesquels. Ce qui est important ce n'est pas tant la forêt mais l'effet qu'elle nous procure.

Pour les professionnels de la forêt et de l'agriculture, la forêt est un lieu de travail lié à des intérêts économiques (production de bois, travaux d'entretien).

Pour les scientifiques enfin, les différentes prestations écosystémiques de la forêt et la diversité des milieux et des espèces sont au cœur des intérêts.

Ces différentes perceptions sont un élément de base dont le Parc naturel du Jorat doit tenir compte. Il entend veiller à faire parler les différentes parties entre elles afin qu'elles puissent mieux se connaître, et qu'elles puissent comprendre et respecter les enjeux de préservation du Parc naturel du Jorat.

Éléments géomorphologiques (« ossature du paysage »)

Par sa nature géologique combinant un soubassement molassique et une couverture morainique, la région présente des structures géomorphologiques particulières, opérant à la fois comme ossature du paysage et facteurs de développement des milieux naturels (gorges, chutes d'eau, vallons, zones humides, etc.). Quelques blocs erratiques et des collines morainiques allongées rappellent que ce paysage a été totalement recouvert de glace il y 20'000 ans. De manière générale, ces structures naturelles sont bien représentées sur l'ensemble du Jorat.

La structure dominante du paysage naturel est comme déjà rappelé la forêt. La valeur paysagère de cette dernière varie fortement suivant la gestion passée et actuelle. Sur la base de l'analyse effectuée dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur forestier de la région Centre (DGE-FORET 2019), les forêts possédant la qualité paysagère et la naturalité la plus élevée (essences en station, absence de plantation, structures diversifiées) sont principalement situées dans les pentes (vallons) et le long de cours d'eau. Cette qualité diminue dans les zones plus planes, desservies par des chemins forestiers et dominées par les peuplements de résineux.

Figure 5 : Forêt mixte, étagée (hêtres, sapins blancs, sous-bois développé), plus attractive au niveau paysager que les monocultures d'épicéas

Les faciès de la forêt varient aussi sur les zones planes en fonction de la nature du sol avec des forêts mixtes, comprenant un sous-bois diversifié, et localement des myrtilliers sur sol acide.

Autre élément clé du paysage, le faisceau de petits ruisselets qui abondent dans le réseau de sources très étoffé du Jorat. Les ruisselets ainsi que le réseau dense de milieux crénaux constituent une trame fondamentale du château d'eau qu'est le Jorat. Quelques milieux marécageux sont également présents. Ce réseau a une haute valeur biologique de par la diversité des milieux et de la faune variée qu'il abrite.

Figure 6 : Etang de la Bressonne, près du Chalet-à-Gobet

Le massif du Jorat surplombe le Léman et le Plateau suisse. Le long des sentiers et chemins pédestres, de nombreux dégagements sur les environs permettent d'apprécier, de comprendre la topographie de la Suisse occidentale et d'avoir des panoramas parfois spectaculaires sur les Préalpes, les Alpes et la chaîne du Jura.

Milieux naturels (« habillage du paysage »)
Bien que naturellement dominées par la hêtraie à millet, les forêts du Jorat comprennent des peuplements fortement enrésinés à des fins de production sylvicole. On estime aujourd'hui que sur les quelques 102'200 arbres de plus de 3 m présents dans le périmètre du Parc naturel du Jorat, 70% sont des épicéas ou des sapins blancs. La valeur de ce patrimoine naturel est présentée en détail dans le chapitre 2.1.2.

Éléments historico-culturels (« interactions traditionnelles » de l'Homme avec les conditions spécifiques du territoire)
Les éléments historico-culturels dans les surfaces boisées sont peu visibles, il convient néanmoins de mentionner la présence d'anciens chemins creux, souvent inscrits à l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), des bornes, des vestiges de moulins ou de scieries. On peut relever la qualité élevée du site de l'ancienne Abbaye de Montheron.

Figure 7 : Voies de communication historiques à travers le périmètre du Parc naturel du Jorat

Les exploitations agricoles sont représentatives de la colonisation des clairières du Jorat par des agriculteurs et des bûcherons dès la fin du Moyen Âge. Elle a donné naissance à un habitat dispersé typique du Jorat, très distinct des sites villageois, et s'est perpétuée au point que la plupart des clairières du Jorat sont encore habitées aujourd'hui. Certains bâtiments appelés chalets ont été transformés en auberge (Auberge du Chalet des Enfants, Auberge du Chalet-à-Gobet).

Les refuges forestiers dans le massif du Jorat sont nombreux. Pas moins de 29 refuges sont répertoriés. La Commune de Lausanne en compte 7. Quatre seulement se voient concernés par le périmètre du Parc naturel du Jorat ; le chapitre « 3.1.3 Mobilité, aménagements et points d'intérêt » liste en détail ces lieux d'accueil.

Château d'eau, le Jorat offre une multitude de sources dont les plus importantes ont depuis des siècles été captées et alimentent en eau potable les habitants des environs. D'autres sources et résurgences de moindre importance ont aussi été captées au fil des ans pour alimenter des fontaines aux abords des chemins forestiers : hier pour les bûcherons et leurs chevaux, aujourd'hui pour les promeneurs. Qu'elles soient situées près d'une auberge et servant à ses besoins, ainsi qu'aux chevaux assoiffés par la montée du Col (Fontaine du Chalet-à-Gobet), près d'autres habitations et exploitations agricoles (Fontaine de Moille Saugeon, Fontaine du Chalet des Enfants), près de lieux d'exploitation forestière (Fontaine du Paiement), d'exploitation sablière (Fontaine des Côtes, anciennement Fontaine de la Sablière) ou près de l'Abbaye de Montheron, marquant la présence pionnière des moines, toutes ces fontaines sont des témoins de l'histoire de la présence humaine et des diverses activités que celle-ci développa dans le Jorat. 40 sources/fontaines sont présentes dans le périmètre du Parc naturel du Jorat et font l'objet d'une exploitation régulière.

Zoom sur les caractéristiques paysagères principales des secteurs compris dans le périmètre du Parc naturel du Jorat

<u>Secteur de Montheron (secteur 6 de l'analyse globale)</u>

Le premier point fort de ce secteur est la dimension historique et culturelle, illustrée par le site de l'Abbaye de Montheron.

L'Abbaye cistercienne de Montheron fut consacrée au XIIe siècle et reste un des rares témoignages de la présence des moines dans le massif forestier joratois. Ceux-ci ont défriché une partie importante du Jorat et marqué son histoire. Des fouilles archéologiques ont révélé une abbaye bâtie selon le plan-type bernardin, à un détail près d'importance rare : l'abbatiale romane, avec sa nef de trois travées et son transept, comportait un chevet terminé par cinq absides semi-circulaires (l'abside principale et quatre absidioles). Des vestiges de la salle capitulaire, de la sacristie et de l'armarium sont aménagés en site archéologique visitable.

L'évaluation des valeurs paysagères et naturelles de ce secteur est la meilleure en regard des 15 secteurs étudiés. Elle est liée à de la diversité élevée d'éléments géomorphologiques (gorge du Talent, par exemple) et naturels (milieux humides, comme le bas-marais au sud des Saugealles). Son seul point faible est lié à la densité des dessertes (pistes à camions et layons), notation la plus sévère sur l'ensemble du périmètre prospecté, qui entraîne un morcellement du paysage.

Figure 8 : La diversité paysagère du secteur de Montheron offre un équilibre réussi entre les structures naturelles, comme des haies, bosquets ou encore mouilles en forêt, ruisseaux creusés dans la molasse, et les activités humaines (milieu agricole vers La Grange Neuve à gauche, Le Talent au NE de l'Abbaye à droite).

<u>Secteur de Mauverney (secteur 11 de l'analyse globale)</u>

Haut lieu d'accueil et de sport en nature pour les lausannois (parcours Vita et de course à pied, manèges, golf, piste de luge, etc.), ce secteur comporte très peu de bâti (bien intégré). Il comprend plusieurs clairières offrant des ouvertures et une diversité accrue de structures naturelles et paysagères, à l'exemple de celle du Chalet des Enfants (bâtiments historiques, grands chênes, milieux humides en bordure, etc.). L'extrémité nord du vallon de Mauverney est plus naturelle (ruisseau naturel, haies, prairies extensives). Ce secteur comprend également les zones humides et l'étang de la Bressonne, très attractif avec son sentier nature et la clairière et les zones humides de Moille Saugeon. Comme dans la majorité des secteurs du massif, une forte densité de dessertes (pistes à camions et layons), morcelle le territoire.

Figure 9 : Gouille et zone humide à proximité de la clairière du Chalet des Enfants et grands chênes dans cette même clairière.

Secteur Le Mont
Ce secteur présente généralement de bonnes qualités paysagères et naturelles avec des points de vue intéressants sur le Léman et le Jura. Plusieurs chemins creux ont subsisté dans les secteurs boisés, ainsi que quelques petites zones humides.

Qualités du bâti (bâti traditionnel, constructions « nouvelles »)
Compte tenu de la nature essentiellement non construite du périmètre étudié, la qualité du bâti n'a pas été évaluée.

2.1.2 Patrimoine naturel

2.1.2.1 Milieux naturels remarquables

Si le massif forestier du Jorat est, par ses conditions stationnelles, dominé par la hêtraie à millet (Milio-Fagetum ; voir Tableau 2), cette hêtraie cède cependant sa place à plusieurs associations d'intérêt dont certaines prioritaires dès que les conditions de sol s'écartent du "juste milieu" joratois et qu'elles deviennent plus humides, plus acides ou plus basiques. Bien que la hêtraie, qui compose la majeure partie du Jorat, soit un type de forêt plutôt commun sur le Plateau suisse, sa distribution planétaire est exclusivement restreinte à l'Europe. Le hêtre (Fagus sylvatica) n'est en effet présent naturellement que de la Bretagne aux portes de l'Ukraine entre les latitudes de Copenhague et Naples. C'est donc une espèce endémique de l'Europe. C'est uniquement dans ce territoire, au cœur duquel se situe le Jorat, que la hêtraie peut être préservée.

Tableau 2 : Associations phyto-écologiques rencontrées dans le Jorat. Les milieux dignes de protection au sens de l'OPN ainsi que les milieux prioritaires de la Confédération (OFEV 2019) sont indiqués en couleur. De par leur petite taille, les milieux crénaux (sources) ont échappés aux efforts de cartographie menés jusqu'à présent.

Associations phyto-écologiques			Digne de protection au sens de l'OPN	Milieux prioritaires au niveau national (MPN)	Pourcentage de la surface forestière de la ZC	Pourcentage de la surface forestière de la ZT
11	Galio-Fagetum	Hêtraie à aspérule			<1%	2.7%
12	Pulmonario-Fagetum	Hêtraie à pulmonaire			<1%	<1%
13	Aro-Fagetum	Hêtraie à gouet			<1%	<1%
14	Milio-Fagetum	Hêtraie à millet			87.1%	88.1%
15	Cardamino-Fagetum	Hêtraie à cardamine			<1%	<1%
26	Luzulo sylvaticae-Fagetum	Hêtraie à luzule des bois		4	<1%	<1%
33	Arunco-Aceretum	Erablaie à reine-des-bois	X	4	<1%	<1%
51	Carici elongatae-Alnetum	Aulnaie marécageuse	X	4	<1%	<1%
52	Pruno-Fraxinetum	Frênaie marécageuse	X	4	3.6%	3.1%
53	Carici remotae-Fraxinetum	Frênaie des ruisseaux	X		<1%	1.4%
54	Equiseto-Fraxinetum	Frênaie des sources	X		<1%	<1%
55	Aceri-Fraxinetum	Frênaie des talus	X		<1%	<1%
56	Ulmo-Fraxinetum	Frênaie alluviale	X	4	<1%	<1%
71	Vaccinio-Abietetum	Sapinière-pessière à myrtille	X		<1%	<1%
					100%	100%

Les associations humides les plus remarquables et abondantes du Jorat sont sans nul doute la frênaie marécageuse (Pruno-Fraxinetum) et la frênaie des ruisseaux (Carici remotae-Fraxinetum). Celles-ci occupent les berges des cours d'eau et les nombreuses dépressions humides qui parsèment le Jorat. Dans les bassins sourciers fermés sans exutoire, la frênaie laisse place à une autre association remarquable : l'aulnaie marécageuse (Carici elongatae-Alnetum). Cette dernière association est également un des milieux naturels prioritaires au niveau national (OFEV 2019). Les sources et les milieux humides qui leur sont associés (qu'ils soient dignes de protection au sens de l'OPN ou qu'il s'agisse de milieux prioritaires de la Confédération) représentent entre 3 et 6% des zones centrale et de transition (Tableau 3 et Annexe 1) du Parc naturel du Jorat. Aujourd'hui, seules 5 sources sont connues dans la zone centrale et 8 sont documentées dans la zone de transition. Il en existe vraisemblablement plusieurs dizaines, souvent agrégées en complexes sourciers, qui devront être localisées et inventoriées selon la méthodologie de la base de données nationale Midat.

Tableau 3. Surface et proportion des zones couvertes par des milieux dignes de protection ou prioritaires pour la Confédération. Leur localisation est précisée dans l'Annexe 1.

Type de milieu	Zone centrale	Zone de transition	Total
Digne de protection au sens de l'OPN	27.3 ha (6.2%)	21.0 ha (4.3%)	48.3 ha (5.2%)
Prioritaire de la Confédération MPN	18.2 ha (4.1%)	13.6 ha (2.8%)	31.8 ha (3.4%)

Les caractéristiques humides du Jorat se retrouvent également dans l'abondance de petits plans d'eau plus ou moins permanents, souvent formés lors du colmatage d'anciens fossés de drainage. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 28 petits plans d'eau qui sont connus dans le périmètre du projet (voir Annexe 1). Parmi eux, la moitié (14) sont situés dans la zone centrale.

Reliques glaciaires : les sapinières à myrtilles

Naturellement dominées par les feuillus (hêtres et frênes en particulier), les forêts du Jorat abritent quelques stations où les feuillus cèdent naturellement la place aux résineux : les sapinières à myrtille (Vaccinio-Abietetum). Cette association remarquable occupe des sols acides couverts d'une couche d'humus brut accumulée pendant les siècles plus froids qui ont précédé l'époque actuelle. Elle n'est

plus présente que sous la forme de surfaces relictuelles (1.1 ha dans la zone centrale et 2.6 ha dans la zone de transition).

Réseau régional de milieux naturels prioritaires
A l'échelle régionale, le périmètre du projet comprend une importante densité de milieux naturels prioritaires (MPN). Les frênaies et aulnaies en sont les éléments les plus caractéristiques. Ces associations végétales sont particulièrement concentrées à l'est du périmètre où elles occupent les bords de cours d'eau et les bas-fonds imperméables. Leur position le long des axes hydrographiques renforce leur importance comme éléments de liaisons biologiques. Situées à la limite de deux bassins hydrographiques, ces associations forestières jouent un rôle charnière à une échelle supra-régionale.

2.1.2.2 Flore et faune

Le Jorat bénéficie depuis plusieurs siècles[2] de l'intérêt des naturalistes. Au tournant du siècle, le programme Jorlog, porté par la Ville de Lausanne et l'université de Lausanne, a permis de documenter une grande partie des valeurs naturelles du Jorat lausannois. Plus récemment, les Journées de la biodiversité (2017) ont permis de compléter la cartographie des espèces remarquables sur le périmètre du projet. Grâce à ces efforts, la présence d'au moins 1'134 espèces a pu être attestée depuis 30 ans dans le périmètre du projet. Cinquante-quatre d'entre elles figurent sur les Listes Rouges nationales des espèces menacées de disparition et 83 sont listées comme prioritaires par la Confédération[3] (voir Tableau 4, Annexes 2 et 5).

Tableau 4. Nombre d'espèces observées dans le périmètre du projet de Parc naturel du Jorat, nombre d'espèces menacées (statuts Liste Rouge CR, EN ou VU) et nombre d'espèces prioritaires au niveau national. Seules les espèces signalées auprès des bases de données nationales (info.species) après 1999 (y compris) et avec une précision géographique supérieure à l'hectare sont considérées, raison pour laquelle certains chiffres peuvent différer d'autres synthèses écologiques similaires.

Groupe	Nombre d'espèces potentielles	Nombre d'espèces signalées dans le périmètre	Espèces Liste Rouge dans le périmètre	Espèces prioritaires au niveau national dans le périmètre
Mousses	23	17	-	-
Champignons	738	422	29	31
Lichens	-	-	-	-
Flore	658	415	8	9
Mollusques	39	33	-	-
Insectes[4]	199	163	8	7
Crustacés	1	-	-	-
Poissons	1	1	-	1
Amphibiens	6	5	2	2
Reptiles	4	2	1	1
Oiseaux	76	58	2	25
Mammifères	22	18	4	7
Total	**1'767**	**1'134**	**54**	**83**

Guildes écologiques

[2] Voir Razoumowsky G. 1789. Histoire naturelle du Jorat et de ses environs, dans lequel on trouve entre autres la première description du triton palmé (Lissotriton helveticus).

[3] OFEV 2019 : Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national. Espèces et milieux prioritaires pour la conservation en Suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1709 : 98 p.

[4] Plusieurs inventaires faunistiques réalisés dans le Jorat n'ont pas été transmis à info.species (en particulier Roulet A. 2015. Inventaire des Coléoptères aquatiques dans les eaux stagnantes des Bois du Jorat, CAS MacroZooBenthos).

Les espèces prioritaires au niveau national présentes dans le périmètre s'articulent en plusieurs guildes écologiques. Parmi celles-ci, deux en particulier correspondent à des programmes de mesures "biodiversité en forêt" de la Confédération[5]:

- W1 : vieux bois et bois mort
- W5 : forêts humides (auxquelles on peut ajouter les autres milieux humides en forêt).

Le Tableau ci-dessous liste les espèces prioritaires au niveau national signalées auprès des bases de données nationales (info.species) après 1999. Neuf d'entre elles sont liées au vieux bois et au bois mort (champignons et chauves-souris essentiellement), tandis que 26 autres sont inféodées aux forêts humides et autres milieux aquatiques forestiers. Ce sont ces espèces qui sont les plus caractéristiques des conditions écologiques particulières du Jorat. Leur répartition est assez large dans le territoire, mais concentrée dans les fonds de vallon ou dans les multiples plans d'eau qui parsèment le périmètre (voir plans en annexe).

Tableau 5. Espèces menacées et prioritaires dans le périmètre Seules les espèces signalées auprès des bases de données nationales (info.species) après 1999 (y compris) et avec une précision géographique supérieure à l'hectare sont considérées, raison pour laquelle certains chiffres peuvent différer d'autres synthèses écologiques similaires. Les espèces appartenant aux deux programmes de mesures principaux pour la biodiversité en forêt (W1 : vieux bois et bois mort, W5 : forêts humides et eaux libres) sont indiquées en bleu et vert respectivement.

Groupe	Taxon	Nom français	LR	PRIO
Champignons	Amanita eliae	Amanite de Fries	VU	4
	Amanita pachyvolvata	Amanite à volve épaisse	VU	4
	Artomyces pyxidatus	Clavaire à branches dichotomes	VU	4
	Caloscypha fulgens		VU	3
	Cortinarius (Derm.) cinnabarinus	Dermocybe cinabre	VU	4
	Cortinarius (Lepr.) psammocephalus		EN	3
	Cortinarius (Lepr.) raphanoides		EN	3
	Cortinarius (Phl.) largus	Cortinaire large	VU	4
	Dacryobolus sudans		VU	4
	Entoloma (Ent.) sericatum	Entolome soyeux-nitré	VU	4
	Entoloma (Pou.) versatile	Entolome à marge citrine	VU	4
	Flammulaster carpophilus	Naucorie des faînes	VU	4
	Gymnopus oreadoides		VU	3
	Gyroporus castaneus	Bolet châtain	VU	4
	Helvella fibrosa		VU	4
	Hericium coralloides	Hydne coralloïde	VU	4
	Hymenoscyphus albidus		VU	4
	Lacrymaria pyrotricha	Psathyrelle flammée	VU	4
	Lactarius glaucescens	Lactaire glaucescent	VU	4
	Lactarius lacunarum	Lactaire des ornières	VU	4
	Lactarius spinosulus	Lactaire spinuleux	EN	3
	Lepista densifolia	Lépiote à lames serrées	VU	4
	Mycena urania		EN	3
	Mycenella trachyspora		EN	3
	Otidea bufonia		EN	3
	Phaeomarasmius erinaceus		VU	4
	Pholiota alnicola	Pholiote de l'aulne	VU	4
	Russula postiana	Russule olivâtre	VU	4
	Russula pseudointegra	Russule à chair mentholée	VU	4
	Scutiger cristatus	Polypore à créte	VU	4
	Tricholoma ustaloides	Tricholome à pied blanc et brun	VU	4
Oiseaux	Accipiter gentilis	Autour des palombes	LC	3
	Accipiter nisus	Épervier d'Europe	LC	3
	Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	1

[5] https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/biodiversitaet/fachinfo-daten/liste_der_waldzielarten.xlsx.download.xlsx/liste_especes_forestierescibles.xlsx

	Apus apus	Martinet noir	NT	1
	Buteo buteo	Buse variable	LC	3
	Certhia familiaris	Grimpereau des bois	LC	3
	Cinclus cinclus	Cincle plongeur	LC	3
	Cuculus canorus	Coucou gris	NT	1
	Falco subbuteo	Faucon hobereau	NT	2
	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	1
	Lophophanes cristatus	Mésange huppée	LC	3
	Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins	LC	3
	Milvus migrans	Milan noir	LC	3
	Milvus milvus	Milan royal	LC	1
	Periparus ater	Mésange noire	LC	3
	Pernis apivorus	Bondrée apivore	NT	2
	Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	3
	Picus canus	Pic cendré	VU	1
	Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	3
	Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	LC	3
	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	3
	Regulus regulus	Roitelet huppé	LC	3
	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	VU	1
	Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	2
	Turdus viscivorus	Grive draine	LC	3
Mammifères	Lepus europaeus	Lièvre brun	VU	4
	Lynx lynx	Lynx boréal	EN	1
	Mustela putorius	Putois	VU	4
	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	VU	4
	Myotis myotis	Grand murin	VU	1
	Myotis nattereri	Murin de Natterer	NT	1
	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	NT	4
Flore	Callitriche cophocarpa	Etoile d'eau à fruits obtus	VU	4
	Callitriche platycarpa	Etoile d'eau à fruits plats	VU	4
	Eleocharis mamillata	Héléocharis à tétons	VU	4
	Nitella opaca		VU	4
	Orchis purpurea	Orchis pourpré	VU	4
	Pulmonaria helvetica	Pulmonaire de Suisse	NT	2
	Ranunculus lingua	Renoncule langue	VU	4
	Spergula arvensis	Spargote des champs	VU	4
	Veronica scutellata	Véronique à écussons	VU	4
Insectes	Andrena alfkenella		RE	
	Andrena rosae		EN	
	Baetis melanonyx		NT	4
	Bembidion latinum		VU	4
	Colletes similis		VU	
	Lestes dryas	Leste des bois (L. dryade)	VU	4
	Nemoura sciurus		CR	2
	Rhyacophila aquitanica		EN	3
	Satyrium pruni	Thécla du Prunellier	VU	4
	Synagapetus iridipennis		VU	4
Poissons	Salmo trutta s.l.	Truite de rivière	NT	4
Amphibien	Bufo bufo	Crapaud commun	VU	4
	Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	VU	4
Reptiles	Natrix helvetica	Couleuvre à collier helvétique	VU	3

Communautés des milieux aquatiques et humides
La nature humide des forêts du Jorat et l'abondance des petits plans d'eau que l'on y trouve se reflètent par une flore aquatique menacée riche (Callitriche sp., Nitella opaca, Ranunculus lingua ou encore Veronica scutellata). Bien que peu d'espèces de batraciens menacés soient présents dans le Jorat, l'abondance du crapaud commun dans ce massif est remarquable. Son principal prédateur, le putois, est également présent.

Les milieux crénaux (sources) constituent une autre richesse des forêts joratoises. Bien que mal documentés, ces milieux hébergent une faune et une flore remarquable en cours d'inventaire[6]. Ces sources donnent naissance à un réseau dense de petits ruisselets et ruisseaux dont la macro-faune benthique remarquable a été étudiée en détail[7].

Plusieurs autres espèces inféodées aux bas-marais et aux forêts humides sont présentes. La bécasse des bois ou le leste dryade, petite libellule localement abondante dans le Jorat, en sont deux représentants caractéristiques.

Communautés des vieilles forêts et du bois mort
Les champignons, parmi lesquels de nombreuses espèces liées au bois mort ou en décomposition, représentent près de la moitié des espèces menacées. Ce cortège est complété par d'autres espèces caractéristiques des vieilles futaies avec une grande quantité de bois mort sur pied ou au sol. Les chauves-souris (avec 4 espèces menacées présentes) ou le pic cendré y sont strictement inféodés. Il ne fait aucun doute que de multiples autres espèces d'invertébrés liés au bois mort sont présentes mais non documentées dans le périmètre du projet.

Espèces exotiques envahissantes
Plusieurs espèces de la liste noire des espèces exotiques envahissantes sont présentes dans le périmètre du projet. Dans le Jorat, les néophytes invasives actuellement présentes sont : le cornouiller soyeux, l'élodée du Canada, la vergerette annuelle, la vigne vierge commune, le laurier-cerise, la renouée du Japon, le solidage du Canada/géant et la symphorine blanche. 30 observations ont été transmises sur l'ensemble du périmètre depuis 30 ans.

2.1.2.3 Réseau écologique
Plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse, le massif joratois constitue également le dernier grand relais boisé entre les Préalpes et le Jura. A ce titre, il joue un rôle nodal pour les échanges biologiques à très large échelle.

Au niveau régional (voir Annexe 3), le périmètre du projet est marginalement compris dans un territoire d'intérêt biologique prioritaire pour les sous-réseaux forestiers et d'eau courante (TIBP) du réseau écologique cantonal (REC), c'est-à-dire que ses surfaces abritent une biodiversité et des milieux naturels particulièrement riches et de valeur, autour desquels le réseau s'articule. Le périmètre comprend également un autre TIBP dans le vallon du Talent en amont de l'Abbaye de Montheron.

Un nombre important de liaisons biologiques rayonnent depuis le massif du Jorat. Ces liaisons d'importance supra-régionale s'articulent d'une part sur un axe nord/sud le long des grands cours d'eau et d'autre part sur un axe est/ouest liant les massifs du Gros-de-Vaud et du Mont Pèlerin. Le périmètre du projet s'inscrit essentiellement dans cet axe est-ouest dont le Talent forme la colonne vertébrale. A l'échelle du périmètre du projet, l'ensemble des affluents du Talent et la densité de petits ruisselets de source contribuent de manière importante à ce maillage écologique.

[6] Travaux en cours par Pascal Stucki, bureau Aquabug.

[7] Knispel S. 2011. Quelle est la valeur écologique des petits cours d'eau du Jorat ? Etude des espèces d'insectes aquatiques EPT. FoDoVi et Gattoliat J.-L., Reding J.-P. & Vuataz L. 2019. Les éphémères, plécoptères et trichoptères du Jorat. Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles 97: 89-97.

2.1.2.4 Inventaire de protection

Outre le recouvrement partiel avec une réserve de faune cantonale, le périmètre du Parc naturel du Jorat se superpose dans sa marge nord-est avec un objet inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS n° 162 Bois du Jorat).

Le Parc naturel du Jorat ne comprend aucun objet figurant à un inventaire de protection des biotopes de niveau fédéral. En revanche, près de 5% de sa surface est constituée de milieux naturels dignes de protection au sens de l'OPN ou prioritaires au niveau national (voir chapitre 2.1.2.1). Dès lors, il est possible que certains de ces milieux remplissent les critères pour être désignés comme biotopes d'importance régionale. Un inventaire de ces biotopes, en particulier des milieux crénaux (sources) est actuellement en cours à l'échelle du territoire communal.

2.1.3 Usages du site

2.1.3.1 Exploitation forestière

Jusqu'au XVIIIe siècle, la forêt fut souvent vouée à une récolte désorganisée, chacun allant librement prélever combustible et bois de construction. Dès le XVIIe siècle, les développements urbain et industriel provoquèrent une surexploitation des forêts et la crainte de manquer de bois fit son apparition. Le bon rendement de l'épicéa favorisa sa plantation systématique dans le Jorat de 1883 à 1905. De nombreux terrains furent drainés et asséchés pour augmenter les surfaces sylvicoles.

L'application d'une sylviculture proche de la nature a permis ces 25 dernières années un rajeunissement et une diversification des milieux et des paysages de la forêt joratoise. Les parcelles bénéficiant de ce mode de gestion sont actuellement constituées d'une mosaïque de petits peuplements d'âges et d'essences variés. L'essence dominante est toutefois encore l'épicéa (env. 50%), suivi du sapin (env. 25%) et du hêtre (env. 15%). Dans ce type de forêt, dominé par les hêtraies mésophiles, l'accroissement, soit la quantité de bois produit par an, se situe en moyenne entre 8 et 9 sylves par hectare et par an.

Le massif est homogène en matière de production de bois. Il est en grande partie géré de manière soutenue dans le but d'y produire du bois. Peu de surfaces sont inexploitées, même les objets biologiques d'intérêt (OBI) font l'objet d'interventions afin de les préserver.

Seuls quelques vallons, principalement situés en périphérie du périmètre, sujets aux glissements de terrain, sont concernés par une fonction protectrice de la forêt élevée et supérieure.

Administrativement, les forêts du Parc naturel du Jorat dépendent du 18e arrondissement et du triage forestier 181 Lausanne. La gestion des forêts est assurée par la Service des parcs et domaines (SPADOM) de la Ville de Lausanne.

L'exploitation forestière est assurée par les équipes forestières du SPADOM, ainsi que par une dizaine d'entreprises privées d'exploitation forestière, ainsi que les apprentis forestiers-bûcherons et l'équipe forestière du Centre de formation professionnelle forestière (CFPF).

L'économie forestière est développée plus en détail dans le chapitre 4.1.2.1.

2.1.3.2 Exploitation agricole

Le périmètre du Parc naturel du Jorat comprend, en zone de transition, des surfaces agricoles. La zone centrale ne comprend pas d'exploitation agricole. Elle est en revanche traversée par des chemins ouverts à la circulation qui permettent l'accès aux clairières ou cultures.

Comme évoqué au chapitre 4.1.2.2, l'usage des parcelles est avant tout axé sur la culture fourragère et les prés. Sur les 937 ha du Parc naturel du Jorat naturel, plus de 100 ha font l'objet d'une exploitation agricole. Les terrains sont propriété de la Ville de Lausanne et exploités par trois familles d'agriculteurs.

2.1.3.3 Exploitation des eaux

Les bois du Jorat jouent un rôle essentiel dans l'alimentation en eau potable de la population de l'agglomération lausannoise et de communes situées en périphérie du massif joratois. Les captages se trouvant dans le périmètre du Parc naturel du Jorat sont principalement exploités par la Ville de Lausanne. Certains captages ne sont pas reliés au réseau, comme les fontaines.

Les deux grands types d'aquifères dans lesquels sont prélevés les eaux potables sont les aquifères en roches cohérentes formés de molasse (grès) et ceux en roches meubles formés de moraine et d'alluvions[8]. L'évaluation de la vulnérabilité de ces aquifères à la pollution montre que la zone centrale du Parc naturel du Jorat est particulièrement peu sensible, ce qui garantit une qualité élevée de ses eaux.

Les zones de protection des eaux souterraines sont principalement situées hors de la zone centrale du Parc naturel du Jorat.

Figure 10 : Zones de protection des eaux souterraines

2.1.3.4 Chasse et pêche

Chasse

Le massif du Jorat, hors des périmètres de réserves de faune, est actuellement chassable. Le périmètre du Parc naturel du Jorat relève du secteur de faune 450. Comme précisé, il se voit partiellement déjà interdit de chasse sur le périmètre de la réserve de faune Corcelles-le-Jorat n° 33. La chasse est régie par le Règlement (922.03.1) d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune (RLFaune), ainsi que par des décisions annuelles de chasse établies à l'échelle de l'ensemble du canton.

Les principales espèces chassées dans le massif joratois et ses abords sont le chevreuil et le sanglier dont les effectifs ont crû sur l'ensemble du canton.

[8] Clivaz & Reynard 2018

Comme sur la quasi-totalité du territoire vaudois, les parcelles agricoles du Jorat se voient aussi touchées par des dégâts imputables aux sangliers. Le montant des indemnisations versées en 2018 aux agriculteurs du Jorat représente < 1% du montant total des indemnisations versées dans le canton de Vaud.

Au vu de l'évolution des effectifs de sangliers et des dégâts y relatifs, les zones à risques ont été redéfinies. De nombreuses communes du Jorat, comme Montpreveyres, Jorat-Menthue, Corcelles-le-Jorat entrent dans le périmètre des zones à risque 2019 au sein desquelles des mesures de régulation plus conséquentes sont prévues. A noter que la commune de Lausanne n'est pas concernée, car les dégâts annoncés étaient de minime importance et n'entraient pas dans le montant minimal d'indemnisation.

En 2018, 27 chevreuils et 5 sangliers ont été prélevés par la chasse dans l'ensemble du secteur de faune 450. A ces chiffres s'ajoutent les tirs de gardiennages à des fins de régulation complémentaire qui en 2018, pour le secteur de faune 450, étaient de 15 chevreuils et d'environ 15 sangliers. A noter que dans la réserve de faune n° 33, des opérations ponctuelles de régulation sont aussi réalisées par les surveillants de la faune.

Comme le précise l'article 23, al. e de l'OParcs, la régulation des espèces pouvant être chassées et causant des dégâts considérables reste possible dans le Parc naturel du Jorat. La situation future sera donc analogue à celle prévalant dans l'actuelle réserve de faune n° 33, dont le périmètre sera repositionné pour se caler au plus près sur le périmètre de la zone centrale. Les actions seront conduites sous la supervision du corps de gardiennage, respectivement confiées principalement aux chasseurs.

Pêche

La plupart des rivières et cours d'eau du massif forestier joratois sont piscicoles. On y trouve des truites, des chabots, des ombres et des vairons, ainsi qu'une faune aquatique extrêmement riche et diversifiée (vers, gammares, insectes dont les larves de plécoptères, d'éphémères, de libellules, de coléoptères, de trichoptères et de diptères). Le bas niveau ainsi que la taille et la profondeur modestes des cours d'eau en font des habitats remarquables pour de nombreuses espèces invertébrées, mais réduisent la taille des habitats piscicoles. Cet état de fait est un facteur limitant pour le développement de la taille des poissons et réduit significativement l'intérêt pour la pêche. A comprendre que ceux-ci bénéficient d'un cycle vital complet mais que la majorité d'entre eux ne peuvent grandir au-delà d'une certaine taille. Ainsi, par exemple, sur les nombreuses truites présentes, peu atteignent la dimension minimale requise pour leur capture.

Le périmètre du Parc naturel du Jorat comprend environ 7 rivières ouvertes à la pêche (affluents piscicoles du Talent compris) réparties sur les bassins hydrographiques principalement du Rhin mais aussi du Rhône, en ce qui concerne le Flon de Lausanne. Les étangs, gouilles et marais situés dans le périmètre du Parc naturel du Jorat sont déjà interdits de pêche. La pêche est régie par le Règlement d'application de la loi sur la pêche du 29 novembre 1978 (RLPêche, 923.01.1) et par des Directives sur l'exercice de la pêche dans les rivières, petits lacs et étangs. En 2017, le nombre de prises de truites de rivière sur les cours d'eau du Parc naturel du Jorat s'est élevé à 897. Cependant, ce chiffre relève le nombre de captures sur tout le linéaire de ces cours d'eau, y compris à l'extérieur du périmètre du Parc naturel du Jorat. Dès lors, au regard des remarques exposées précédemment relatives à la taille modeste des habitats piscicoles, le nombre de poissons capturés et qui ont pu être conservés par les pêcheurs à l'intérieur du Parc naturel du Jorat n'est qu'une part très modeste de la totalité des prises.

2.1.3.5 Accueil et loisirs en forêt

La situation du massif forestier du Jorat en périphérie de la Ville de Lausanne en a fait un lieu de détente et de sports idéal pour la population. Dès 1886, les forêts joratoises font leur apparition dans les guides touristiques. De nombreuses balades y sont balisées à l'intention des promeneurs. L'attrait

du Chalet- à-Gobet augmente encore plus avec la construction en 1902 de la ligne de Tramway reliant le centre-ville de Lausanne à Moudon. Aujourd'hui, la ligne de Tramway n'est plus, mais l'attrait du Chalet-à-Gobet est intact. C'est un des lieux de détente privilégiés des habitants de l'agglomération lausannoise.[9]

Les forêts du Jorat accueillent de multiples activités de loisirs et de délassement :

- Activités sportives : parcours Vita, marche, jogging, vélo tout terrain (ci-après VTT), randonnée à cheval, course d'orientation, ski de fond, nordic walking ;
- Activités plus orientées vers le ressourcement et la détente : marche, pique-nique ;
- Activités liées à l'environnement : observation de la nature, approvisionnement en eau à la fontaine de la route des Paysans, cueillette de champignons, chasse et pêche ;
- Diverses manifestations sportives : journée lausannoise du vélo, equissima.

Alors que la pratique de certaines activités est diffuse dans le massif, d'autres sont davantage localisées. On remarque ainsi qu'une des zones les plus fréquentées se trouve au Chalet-à-Gobet, bien reliée au centre de Lausanne par les transports publics, et regroupant dans sa proximité une majorité d'installations de loisirs.

Selon l'étude réalisée par le Parc naturel du Jorat (Thematis 2019), plus de 800'000 personnes situées à 15 minutes de voiture du Chalet-à-Gobet sont potentiellement des usagers de la forêt du Jorat. La fréquentation varie fortement en fonction des conditions météorologiques et des saisons. Une belle journée d'été ou d'hiver peut attirer plusieurs dizaines de milliers de personnes !

Le périmètre du Parc naturel du Jorat abrite actuellement 73.3 km de chemins dont :

- 26.2 km sont balisés par le Canton pour les cavaliers (sur la commune de Lausanne, les chemins balisés sont complétés par un réseau équestre important dans la forêt) ;
- 17.5 km sont balisés pour les VTT ;
- 73.3 km sont ouverts aux piétons.

A ce jour aucun comptage de fréquentation n'a encore été effectué pour les forêts du Jorat. L'étude de P. Stuby en 2007 estimait entre 700'000 à 1'100'000 le nombre de visiteurs se rendant chaque année dans les forêts de la région lausannoise. Le Plan directeur forestier de la Région Centre estime que la fréquentation se situe à environ 1 million d'usagers par année.

2.1.4 Atteintes majeures actuelles

L'évaluation des atteintes actuelles aux qualités du paysage a été faite par le bureau Hintermann & Weber en 2018. Les éléments clés sont repris ci-dessous. Il s'agit de :

- Présence de routes et trafic motorisé
- Densité des dessertes et aménagements créés pour la gestion forestière et en particulier la largeur et le revêtement en dur de nombreux chemins
- Faible naturalité des peuplements
- Importance et nature des infrastructures de loisirs (parking, etc.)

En préambule il convient de relever que la perception de l'atteinte est basée sur une approche basée sur la naturalité du milieu ou sa transformation opérée par l'Homme, selon les critères de la Confédération pour les parcs naturels. Elle ne se veut en aucun une critique des actions ou aménagements réalisés à ce jour.

2.1.4.1 Routes et trafic motorisé

Le périmètre du Parc naturel du Jorat est traversé par les deux routes suivantes :

[9] Prosylvita 2007

- Axe principal de circulation de base (559C) reliant le Chalet-à-Gobet au Mont-sur-Lausanne, soit la route du Golf et la route des Planches - avec un trafic journalier de plus de 6'000 véhicules par jour) ;
- Axe secondaire reliant le Chalet des Enfants à Montheron, soit la route du Chalet Boverat et la route des Saugealles.

A proximité des limites du périmètre du Parc naturel du Jorat se trouve au sud la route de Berne (601A) reliant Lausanne à Moudon. Cette route cantonale à voies multiples est très fréquentée (entre 9'000 et 27'000 véhicules par jour)[10] et les accidents avec la faune fréquents. Un projet de passage à faune est à l'étude. A l'est, la route des Paysans (542D) longe la limite du Parc naturel du Jorat sur environ 1 km. Cette route se voit aussi accidentogène avec en 2018, 43 animaux (3 sangliers et 40 chevreuils) qui ont péri du fait du trafic.

2.1.4.2 Dessertes forestières et aménagements réalisés pour l'exploitation forestière

Le réseau de dessertes forestières est important et dense. Il reflète l'importance de l'exploitation forestière et celle du réseau hydrographique. De nombreux drainages ont été creusés pour assécher les zones humides et y favoriser l'exploitation sylvicole. Les nombreux chemins forestiers sont grevés de servitudes de passage, mais restent fermés au trafic motorisé public. Leurs typologies sont diverses, allant de la route laissant passer des camions de 40 tonnes aux layons de débardage. Les dessertes sont souvent empierrées ou goudronnées pour pouvoir supporter la taille et le poids des outils d'exploitation de la forêt (tracteurs porteurs).

Figure 11 : Illustration de la densité des dessertes et layons dans la zone centrale du parc naturel (cadre jaune).

2.1.4.3 Naturalité et enrésinement des peuplements

L'histoire du Jorat nous rappelle que la forêt a toujours été une importante source de bois de chauffe ou de construction. Les conditions climatiques étant favorables à l'épicéa, cette espèce a, par le passé,

[10] CITEC 2017

été plantée de manière intensive. Les stigmates de ces plantations localement monospécifiques sont encore très présents sur le massif joratois, périmètre du Parc naturel du Jorat inclus. Outre l'épicéa, on note aussi la plantation d'autres résineux, comme le mélèze ou le Douglas.

La zone centrale comprend approximativement 55'000 arbres[11], dont environ 30'000 sont des résineux issus d'une sylviculture les ayant fortement privilégiés au détriment d'autres essences feuillues en station. Le taux moyen d'enrésinement, sur l'ensemble de la zone centrale, est donc de l'ordre de 55%.

Parmi les diverses associations forestières présentes dans la zone centrale, et sur la base de l'observatoire forestier cantonal, il est admis qu'un certain taux d'enrésinement, dépendant de la station, est admissible. Les valeurs seuils d'enrésinement proviennent de la notice explicative de la carte phyto-écologique des forêts du Plateau vaudois (Clot et al. 2000) d'une part, et des exigences de base d'une sylviculture proche de la nature (Kaufmann et al. 2010) d'autre part. Sur la base de ces deux publications, il a été établi une valeur seuil unique qui reprend systématiquement la valeur supérieure de la fourchette recommandée par Clot et al. (2000) lorsque celle-ci existe et qui reprend celle de Kaufmann et al. (2010) dans le seul cas où elle n'existe pas. Ces valeurs sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. Valeur seuils d'enrésinement pour les associations forestières du Jorat

Code	Association	Fourchette recommandée par Clot et al. 2000[12]	Valeurs maximales selon Kaufmann et al. 2010.[13]	Valeur seuil retenue pour le Jorat
114	Hêtraie à aspérule	20-50	<50	50
115		10-60	<50	60
116		30-60	<50	60
118		10-40	<50	40
119		10-30	<50	30
125	Hêtraie à pulmonaire	0-30	<50	30
135	Hêtraie à gouet	0-20	<50	20
142	Hêtraie à millet	-	-	70
144		40-60	<70	60
145		50-75	<70	75
146		20-50	-	50
148		30-50	<70%	50
149		30-50	<70%	50
155	Hêtraie à cardamine	20-50	<50%	50
265	Hêtraie à luzule des bois	0-30	<60%	30
335	Erablaie à reine-des-bois	0	-	0
515	Aulnaie marécageuse	0	<40%	0
522	Frênaie marécageuse	0	<40%	0
524		0	<40%	0
525		0	<40%	0
535	Frênaie des ruisseaux	0	<40%	0
545	Frênaie des sources	0	<40%	0
555	Frênaie des talus	0-10	<40%	10
566	Frênaie alluviale	0-10	<40%	10
715	Sapinière-pessière à myrtille	70-90		90

[11] Xylon 2018. Parc naturel périurbain du Jorat. Etude de diagnostic de la ressource en bois dans le massif joratois et évaluation de ses pistes de renforcement. Rapport provisoire. La méthode s'appuie d'une part sur le modèle numérique de canopée (distinction entre chaque arbre) et sur la signature infra-rouge (distinction entre résineux et feuillus) d'autre part.

[12] Clot F., Kissling P. & Plumettaz Clot A.-C. 2000. Notice explicative de la carte phyto-écologique des forêts du Plateau vaudois, région lausannoise, Jorat et Gros de Vaud. Edition revue et complétée.

[13] Kaufmann G., Staedeli M. & Wasser B. 2010. Exigences de base d'une sylviculture proche de la nature. Rapport de projet. Office fédéral de l'environnement (BAFU), Berne.

A l'aide des données récoltées par le bureau Xylon (2018), il est donc possible de calculer, pour chaque station forestière, son taux d'enrésinement et l'éventuel dépassement de ce taux par rapport à la valeur seuil retenue pour l'association.

La figure 12 ci-dessous illustre « l'excès d'enrésinement » (dépassement de la valeur seuil indiquée dans le Tableau 6) dans les différentes associations forestières du Parc naturel du Jorat.

Figure 12. Dépassement de la valeur seuil d'enrésinement dans la zone centrale (carte avec périmètre final à venir)

On constate que 196.3 ha de forêt sont « excessivement enrésinés » dans la zone centrale (soit 44% de la zone centrale, voir Tableau 7 ci-dessous). Une grande majorité des surfaces identifiées correspondent à un faible « excès d'enrésinement » (< 25%). Pour un peu plus de 18 ha, cet enrésinement est moyen à fort (soit plus de 50% d'excès d'enrésinement).

Tableau 7. Excès d'enrésinement dans la zone centrale

Dépassement du taux d'enrésinement	Surface (ha)	Dont milieux OPN (ha)
Faible (0-25%)	178.0	0.3
Moyen (25-50%)	12.8	2.8
Fort (50-100%)	5.5	4.7
Total	196.3	7.8

Parmi les surfaces très enrésinées, 7.8 ha sont composés de milieux naturels dignes de protection au sens de l'OPN. C'est dans ces 11 surfaces, exclusivement constituées de frênaies marécageuses (code 520), que des mesures visant à restaurer la naturalité des stations devraient être envisagées avant la mise en réserve de la zone centrale.

Figure 13. Dépassement de la valeur seuil d'enrésinement dans les 11 milieux dignes de protection au sens de l'OPN (en l'occurrence des frênaies marécageuses), totalisant 7.8 ha (carte avec périmètre final à venir)

2.1.4.4 Activités et infrastructures sportives et de loisirs

Par sa situation en bordure de l'agglomération lausannoise, le Jorat s'est imposé comme un lieu de loisir important pour la population. Pour la population de l'agglomération lausannoise, les activités familiales se concentrent principalement dans le secteur du Chalet-à-Gobet. Plusieurs activités y sont abondamment pratiquées, comme la promenade, la course à pied, l'équitation, le VTT, la cueillette de champignons et diverses activités hivernales (parcours raquettes, ski de fond). Face à la diversité de ces activités et l'intensité d'usage, certains peuplements font l'objet d'une gestion axée sur la fonction d'accueil de la forêt. De nombreux équipements ou aménagements ont ainsi été réalisés (différents parcours et parkings). Le périmètre du Parc naturel du Jorat compte aussi de nombreux abris et refuges, régulièrement utilisés.

A l'échelle du massif joratois, le nombre de kilomètre de chemins praticables par les vélos, cavaliers ou piétons est très important ; dans la zone centrale, il se monte à 37.2 km. En fonction de la nature de leur revêtement ou leur gabarit, ces aménagements entrent dans le champ des atteintes paysagères. A noter que la pression du public dans le massif forestier est débattue depuis quelques années notamment au niveau de sa répartition et représente est une problématique importante selon les fonctions prépondérantes données aux forêts (production, biodiversité, protection).

2.1.5 Atteintes possibles ultérieures

Atteintes au paysage

Le massif du Jorat est non seulement favorable à la création d'un parc naturel périurbain, mais il offre aussi des conditions idéales pour l'implantation d'éoliennes. Deux projets sont inscrits dans la planification directrice cantonale : EolJorat Nord et EolJorat Sud. Ce dernier parc éolien est le plus proche du Parc naturel du Jorat. Sa planification et celle du Parc naturel du Jorat ont été faite de manière conjointe et suivent les recommandations de la Confédération en la matière. La Conception énergie éolienne[1] exclut la planification d'installations éoliennes dans les zones centrales des parcs naturels périurbains (application de l'art. 23h LPN). Aucune éolienne prévue dans le projet EolJorat Sud, actuellement en cours d'étude et de validation, n'est comprise dans la zone centrale (cf. annexe 8). Dans la même Conception, la Confédération note que dans les « zones en principe à exclure » au nombre desquelles on trouve les zones de transition des parcs naturels périurbains, les cantons peuvent procéder à une pesée des intérêts et doivent justifier en quoi la cohabitation est possible. Par un arrêt rendu le 30 septembre 2019[2], la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a confirmé la pesée des intérêts effectuée par les autorités communales lausannoises et par le Département cantonal du territoire et de l'environnement (DTE), en relevant qu'avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la nouvelle législation fédérale sur l'énergie, approuvée par le peuple en mai 2017, il y avait un intérêt prépondérant, d'importance nationale, à développer la production d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne. Le projet de parc éolien a été jugé compatible avec les exigences de la nature et du paysage, et notamment avec la création du Parc naturel du Jorat. Il convient de relever que l'objectif de la zone centrale du parc est la libre évolution des processus naturels en forêt, et que les espèces favorisées sont les espèces liées au bois mort (principalement des insectes). L'impact des éoliennes sur ces espèces est très faible car elles volent à faible hauteur.

A noter que la cohabitation de parcs éoliens et de parc nationaux est très fréquente sur l'ensemble de l'Europe, qu'elle existe déjà dans la région d'Entlebuch.

[1] Office fédéral du développement territorial ARE (2017) : Conception énergie éolienne. Base pour la prise en compte des intérêts de la Confédération lors de la planification d'installations éoliennes. Berne.

[2] Cf. Extrait de l'arrêt de la CDAP du 30 septembre 2019 (AC.2016.0243) rejetant les 2 recours formés contre le PPA EolJorat secteur Sud. Point 7 des considérants (page 44/57)

Figure 14 : Eoliennes projetées sur le territoire du Parc naturel du Jorat

Atteintes de bostryche aux peuplements dans et hors du PNP

Du fait du fort taux d'enrésinement des peuplements du massif joratois, ceux-ci sont sensibles au bostryche. Parmi les surfaces enrésinées identifiées, 10.3 ha sont des peuplements avec une composition en résineux ≥ 80% et un diamètre dominant > 19 cm (à partir du stade du haut perchis). La figure 15 ci-après identifie un total de 10 surfaces où les conditions stationnelles sont peu optimales pour l'épicéa et les peuplements très enrésinés particulièrement sensibles à une attaque de bostryche.

Le suivi des secteurs où des foyers sont régulièrement observés et traités par les équipes forestières permet de confirmer que le secteur des Grandes Côtes est à risque. Il permet également d'identifier le secteur du Vieux Pré Noé comme une zone problématique, bien que les critères retenus dans notre analyse ne fassent pas ressortir ce secteur. Lorsque cela s'avère nécessaire, des interventions sylvicoles ou de gestion des milieux naturels pour la lutte contre les organismes potentiellement dangereux et dont la propagation mettrait en péril les objectifs de protection seront possibles en zone centrale.

Figure 15. Peuplements sensibles au bostryche avec une composition en résineux ≥ 80% et un diamètre dominant > 19 cm. Les zones indiquées en traitillé correspondent aux secteurs où des foyers sont régulièrement observés et traités par les équipes forestières. (carte avec périmètre final à venir)

2.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques

2.2.1 Points forts et points faibles

Les points forts et points faibles se rapportent à des faits et à des situations actuelles relatives au périmètre du Parc naturel du Jorat en matière de biodiversité et de paysage.

Points forts	**Points faibles**
Patrimoine paysager - Conditions hydrogéologiques remarquables - Un ensemble paysager marquant en contraste avec les paysages urbanisés et ruraux environnants - Attachement des populations urbaine et rurale au massif forestier - Diversité et richesse des points de vue	***Patrimoine paysager*** - Secteurs fortement marqués par les plantations d'épicéa du siècle dernier
Patrimoine naturel - Rôle de relais entre Préalpes et Jura - Richesse du massif en espèces animales - Plusieurs études « nature » réalisées	***Patrimoine naturel*** *- Atteinte à la biodiversité et aux peuplements du fait de la pression croissante des sangliers et autres ongulés** *- Peuplements altérés par le bostryche** *- Héritage d'une monoculture d'épicéa**
Usages du site - Exploitation forestière respectueuse de la nature depuis plusieurs années - Exploitation durable des ressources en eau *- Réserve d'eau potable**	***Usages du site*** *- Pression humaine croissante sur les milieux naturels et la forêt** - Nombreuses activités de loisirs
Atteintes majeures - Peu d'infrastructures lourdes - Sources non captées préservées	***Atteintes majeures*** *- Constructions urbaines** *- Beaucoup de trafic routier** *- Manque de respect pour le milieu naturel**
Zonage - Périmètre du parc naturel incluant de nombreux milieux prioritaires, y. c. des milieux crénaux - Superposition partielle avec un Territoire d'Intérêt Biologique Prioritaire (TIBP) - Plusieurs liaisons biologiques d'importance suprarégionale dans le parc.	***Zonage*** - Une zone centrale traversée par les routes du Chalet Boverat et des Saugealles

** Résultats de la démarche participative avec la population 2017/2018 (voir p.8)*

2.2.2 Potentiels et risques

Les potentiels et risques se réfèrent à l'impact potentiel de la création du Parc naturel du Jorat sur la biodiversité et le paysage.

Potentiels	**Risques**
Patrimoine paysager *- Restauration de la naturalité des peuplements si des mesures rapides d'élimination des résineux sont prises** ***Patrimoine naturel*** - Augmentation à moyen et long terme de la diversité animale et végétale liée aux bois morts et bois sénescents - Contribution à la mise en œuvre des objectifs des politiques forestières et engagements contractuels en matière de réserve naturelle forestière *- Meilleure gestion de la faune et maîtrise du sanglier et des dégâts (coordination)** ***Usages du site*** *- Un parc naturel sans voiture** *- Possibilité de guider le public**	***Patrimoine paysager*** - Peuplements riches en épicéas et sensibles au bostryche. Risque d'impact sur le paysage ***Patrimoine naturel*** - Perte de gros bois si des mesures d'abattages sont prévues sur les résineux de gros diamètres - Croissance des déprédations dans la zone de transition et en bordure du parc dues à la faune *- Epizootie ou croissance de parasites** - Disparition de certains biotopes ***Usages du site*** - Résistance des usagers à une canalisation du public et à l'interdiction de certaines pratiques dans la zone centrale ; non-respect des règles *- Incivilité volontaire accrue des usagers (déchets, trafic, etc)** *- Pression accrue des nuisances, notamment sur les zones limitrophes, due à l'augmentation du nombre de visiteurs**

** Résultats de la démarche participative avec la population 2017/2018 (voir p.8)*

2.3 Objectifs stratégiques et projets

Les objectifs stratégiques ci-après découlent des résultats des études et analyses présentés dans les chapitres précédents. Leur définition tient compte des objectifs fixés pour un parc naturel périurbain en vertu de l'OParcs, de la connaissance du périmètre et de l'appréciation de la situation (forces et faiblesses) et des facteurs d'évolution (potentiels et risques).

Objectifs stratégiques 2021-2029	*Liste de projets*
A. Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels.	A. Préservation de la zone centrale A1 : Poursuite des mesures préalables A2 : Organisation, réaménagement et entretien du réseau de cheminements A3 : Mise en place d'une réserve forestière naturelle A4 : Monitoring de la zone centrale
B. Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et les mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides.	B. Valorisation biologique de la zone de transition B1 : Valorisation des milieux humides et crénaux B2 : Gestion et monitoring des néobiontes B3 : Promotion des mesures en faveur du bois mort B4 : Valorisation des lisières et coordination en zone de transition agricole B5 : Monitoring en zone de transition B6 : Coordination et formation des équipes forestières en gestion des réserves et entretien biotopes

2.3.1 Objectif stratégique A : Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels

Le Parc naturel du Jorat présente une mosaïque très diverse de milieux naturels et joue un rôle clé pour la conservation d'espèces prioritaires. Les projets prévus ciblent la restauration de la naturalité de la zone centrale et la garantie d'une libre évolution des processus naturels, qui vont au-delà de la durée usuelle d'une charte, puisque la zone centrale sera mise en réserve forestière naturelle. Les milieux naturels drainés, les sources non captées mais perturbées, les captages abandonnés, les milieux naturels excessivement enrésinés et les peuplements riches en épicéas et sensibles au bostryche de la zone centrale du parc naturel ont été répertoriés en tenant compte des stations humides dignes de protection, des zones enrésinées au-delà de valeurs seuils et des surfaces à risque du point de vue sanitaire (bostryche). L'ensemble des objets répertoriés ont été visités sur le terrain par les gardes forestiers afin de déterminer pour lesquels des mesures pourraient réellement être entreprises.

A1 : Poursuite des mesures préalables

Pour garantir une évolution harmonieuse de la forêt vers un état proche du naturel, des mesures préalables en zone centrale sont nécessaires, telles que :

- La fermeture de drainages pour rétablir l'hydrologie du terrain,
- Le désenrésinement de certains peuplements,
- La mise en place de troncs au sol pour la création de bois mort,
- La prévention du bostryche typographe dans les peuplements à risque.

Ces mesures ont été planifiées avec soin pour éviter que les interventions ne nuisent à la valeur de la zone centrale (disparition des arbres de gros diamètres, précisément recherchés pour une mise en réserve forestière naturelle) et favorisent la venue de nouveaux foyers d'espèces invasives.

Milieux naturels drainés

La majorité des sites identifiés se trouvent à proximité de chemins ; ils sont constitués de fossés destinés à faciliter l'écoulement de l'eau. L'un d'eux est déjà répertorié dans les programmes d'entretien et a fait l'objet de mesures d'entretien au cours des dernières années. L'effort se concentrera donc sur le seul objet situé dans une zone relativement plate, au sud de Vieux Pré Noé (Figure 16) par la construction d'un barrage et l'obstruction des fossés. La pente du terrain de la majorité des autres sites n'est pas propice à la mise en place de mesure facilitant la rétention supplémentaire d'eau.

Milieux naturels excessivement enrésinés

Les forêts du Jorat sont des peuplements fortement enrésinés à des fins de production sylvicole. On estime aujourd'hui que sur les quelques 102'200 arbres de plus de 3 m présents dans le périmètre du Parc naturel du Jorat, 70% sont des épicéas ou des sapins blancs. Dans de nombreux peuplements du Jorat, en particulier les peuplements les plus humides, ce taux d'enrésinement dépasse les valeurs associées à une sylviculture proche de la nature. Dans les massifs les plus artificiellement enrésinés, la régénération et les soins sylvicoles pratiqués actuellement dans une optique de sylviculture proche de la nature favorisent déjà la régénération naturelle et les essences feuillues adaptées à la station. Pour des raisons de risques sanitaires aussi, des interventions préventives visant à diminuer la proportion de résineux en conservant autant que possible les gros bois sont projetées dans la zone centrale.

Des éclaircies visant à diminuer l'enrésinement ont été entreprises durant les années 2017 et 2018 dans la plupart des zones identifiées (Figure 16). Des travaux visant à diminuer la proportion de résineux (éclaircies) seront engagés dans le cadre des mesures préalables sur deux surfaces : Tirecul (taux d'enrésinement 50 à 75%) et Moille Saugeon (dans la partie la plus enrésinée 75 à 100%).

Peuplements riches en épicéas et sensibles au bostryche

Parmi les 10 surfaces identifiées, deux ont fait l'objet de coupes d'éclaircie durant les deux années 2017 et 2018. Des coupes seront engagées dans le cadre des mesures préalables dans quatre autres peuplements : deux peuplements situés au nord des Saugealles, celui des Petites-Côtes et celui se trouvant le plus à l'est, le long du chemin des Côtes. Ces mesures visent à diminuer le risque d'infestation.

Figure 16 : Carte de synthèse des mesures envisagées (carte avec périmètre final à venir)

A2 : Organisation, réaménagement et entretien du réseau de cheminements

Pour que la zone centrale dévolue à la libre évolution des processus naturels puisse pleinement déployer son effet, des mesures de restrictions d'usages complémentaires à celles prévalant habituellement en forêt sont nécessaires (OParcs, art. 23). La canalisation du public sur les chemins balisés permettra des zones de quiétude pour la faune et de naturalité pour la végétation. Elle sera bénéfique à de nombreuses espèces d'insectes, de champignons, d'oiseaux et de micromammifères aujourd'hui largement menacées malgré leur importance pour l'avenir des équilibres écologiques. Elle le sera aussi pour le public qui pourra voir, au fil des années, le développement d'une nature laissée à elle-même.

Le concept de cheminements dans la zone centrale a été élaboré par l'équipe du Parc naturel du Jorat et la commune territoriale, en collaboration avec les associations d'usagers consultées dans le cadre d'une démarche participative. Réunies lors d'un atelier, ces dernières ont exprimé leur satisfaction de l'offre actuelle du nombre de cheminements ainsi que la bonne cohabitation entre les différents usages au sein de la forêt : « Relations positives entre usagers, bonne répartition des usages, bonne répartition des usagers, chacun trouve son compte, dispersion des usages ». Cependant, plusieurs associations ont relevé que le réseau de cheminements est composé de « trop de routes carrossables », ou que les routes devraient être « moins imposantes, plus nature ». Les associations présentes ont également évoqué l'importance de la liberté que l'espace forestier représente aujourd'hui en relevant que le Parc naturel du Jorat devrait imposer « aussi peu d'interdictions que possible ». Une crainte qui ressortait également clairement était l'augmentation de la densité des usages corrélée à une réduction de certains cheminements causée par le Parc naturel du Jorat.

Sur la base de ces échanges, le Parc naturel du Jorat propose le maintien des infrastructures actuelles selon les principes suivants :

- Sont compris comme cheminements existants toutes les routes et chemins figurées sur la carte nationale 1 :25'000 de 2019, ainsi que les parcours actuellement signalés (sentiers pédestres, sentiers thématiques, parcours VTT, Parcours équestres conseillés PEC, parcours trail).
- L'ensemble du réseau de cheminements existants – au sens explicité ci-dessus – du parc naturel sera accessible aux piétons, avec chiens tenus en laisse. Pour les cavaliers et les VTTistes, l'accessibilité selon la règlementation actuelle est maintenue (soit accès sur les parcours équestres conseillés PEC et respectivement les parcours VTT, de même que sur les routes et chemins carrossables figurés par un trait continu sur la carte nationale).
- Maintien des abris, cabanes et refuges actuels, à l'exception du refuge des Trois Moineaux, dont l'état dégradé ne permet pas le maintien.
- Suppression des foyers aménagés (huit) et interdiction de faire du feu en zone centrale en raison de l'impact négatif sur la faune et la flore environnantes, et de la nécessité à aller chercher du bois mort dans les peuplements.
- En plus des cheminements figurant sur la carte, la zone centrale du Parc naturel du Jorat est actuellement parsemée de layons de débardage, qui sont des accès techniques servant à l'exploitation forestière. Etant donné l'abandon de cette dernière dans la zone centrale du parc naturel au profit de la libre évolution naturelle, les surfaces de ces accès seront rendus à la nature, ce qui diminuera la pression humaine dans cette zone.

En parallèle au maintien de ces infrastructures, le parc naturel va poursuivre les réflexions avec les associations de loisirs concernées afin de travailler d'une part sur la qualité du réseau de cheminements, notamment en matière de revêtement, d'autre part sur le partage des usages entre les différents utilisateurs. Une désimperméabilisation du revêtement de certains cheminements est envisagée et sera effectuée de manière progressive selon les ressources financières à disposition afin de proposer aux usagers une expérience forestière plus proche de la nature. Dans le cadre de cette démarche, un premier cheminement piéton du côté du Chalet Boverat a été identifié par les gestionnaires forestiers comme pouvant être prioritaire. L'augmentation de la naturalité de la zone

centrale se basera sur les résultats du monitoring du parc naturel et sera discuté avec les acteurs concernés, notamment les membres de la commission Usages du parc naturel. En parallèle, une réflexion sur le développement des infrastructures en zone de transition sera conduite (voir chapitre 3.3.3).

Figure 17 : Réseau de cheminements et infrastructures du Parc naturel du Jorat.

Figure 18 : Type de revêtement actuel des cheminements du Parc naturel du Jorat.

La sécurité des visiteurs sera assurée sur le réseau de cheminements en zone centrale d'une part par la mise en place d'un concept de contrôle régulier des arbres situés à proximité des chemins ouverts au public, et par d'éventuels travaux d'abattage d'arbres pouvant présenter des dangers pour les utilisateurs le long de ces chemins, et d'autre part par une information au public sur les risques encourus afin qu'il puisse s'engager en connaissance de cause sur le réseau de chemins autorisés.

Le contrôle aura pour objets l'observation de l'aspect de l'arbre, la statique de l'arbre, la vision de sa couronne et l'appréciation de sa vigueur. Le contrôle sera effectué à une fréquence qui sera définie par le concept ; ce dernier précisera également l'emprise du contrôle autour de chaque infrastructure et cheminement, il apportera des recommandations sur la démarche à suivre lors d'événements météorologiques particuliers, et précisera les techniques d'intervention à utiliser afin de respecter les objectifs de la zone centrale et de la réserve forestière. D'une façon générale, l'abattage préventif des arbres devrait se faire en veillant à ce que l'arbre paraisse être tombé naturellement. Ces arbres resteront en forêt sous forme de troncs ou de parties de troncs ou de tas de bois. Le concept prévoira aussi une documentation des actions de sécurisation menées.

A3 : Mise en place d'une réserve forestière naturelle

Le Parc naturel du Jorat a pour but la libre évolution des processus naturels. Dans cette perspective et afin de garantir ce processus sur 50 ans au moins, la Ville de Lausanne, au titre de propriétaire, envisage une démarche volontaire de mise en réserve forestière naturelle de toute ou en partie de la zone centrale, selon les critères de la directive cantonale relative à la biodiversité en forêt (CP 2020-2024, directive à venir).

A4 : Monitoring de la zone centrale

Le Parc naturel du Jorat doit suivre et documenter la mise en œuvre de la zone centrale aux niveaux naturel et social. Pour ce faire, l'approche proposée est intitulée "Pression-Etat-Réponse". Cette approche a été développée par l'OCDE pour évaluer le succès des politiques publiques de protection de l'environnement. Elle est largement appliquée dans divers pays d'Europe et a servi de base pour le développement du suivi de la biodiversité en Suisse (programme BDM-CH). Dans cette approche, on sélectionne une série d'indicateurs appartenant à 3 catégories :

- Indicateurs de <u>pression</u> environnementale (facteurs influençant la biodiversité : dérangements, activité sylvicole, etc.) ;
- Indicateurs d'<u>état</u> écologique (mesures de la biodiversité au sens large : diversité des coléoptères xylophages, densité de l'avifaune nicheuse, etc.) ;
- Indicateurs de <u>réponse</u> des politiques publiques (mesures prises pour réduire les pressions : par exemple montant annuel investi dans la sensibilisation du public au dérangement, nombre de têtes de gibier prélevées, etc.).

Les domaines de suivi sont présentés dans le tableau ci-dessous, qui distingue d'une part le monitoring prévu du monitoring optionnel et d'autre part le monitoring qui concerne la zone centrale et celui qui concerne la zone centrale et la zone de transition.

Dans la zone centrale du parc naturel du Jorat, le monitoring est prévu sur les éléments suivant :

1. **Le suivi de la diversité structurelle du milieu forestier**. Les indicateurs de la diversité structurelle forestière sont liés au suivi des quantités et de la qualité du bois mort, des microdendrohabitats et de la proportion résineux/feuillu. Le monitoring du bois mort consistera à relever à intervalle régulier (5 à 10 ans) la quantité de bois mort sur pied et au sol (m^3/ha sur pied et au sol) et la qualité du bois mort (proportion du bois mort d'un DHP>40 cm). Les relevés seront réalisés selon les principes définis par méthode standardisée de suivi des réserves forestières et en coordination avec la section Biodiversité en forêt de la DGE-Forêt[14].
2. **Les effets sur la diversité des espèces,** avec un focus sur les coléoptères et champignons mais également sur les néophytes. Pour la communauté saproxylique, le suivi se focalisera sur les coléoptères (selon indicateurs HAFL) et les champignons (diversité et abondance des polypores, selon les indicateurs HAFL). Pour les néophytes, en suivant les points répertoriés dans le carnet néophytes d'infoflora.
3. **Le suivi des effets sur la cohabitation Homme-nature :**
   - Le suivi des actions de sécurisation des chemins : nombre, fréquence et type d'interventions.
   - Un suivi des scolytes via des pièges à phéromones, afin d'anticiper tout risque de contamination des peuplements forestiers situés à proximité du parc naturel.
   - Un suivi des usages. La fréquentation dans le temps et l'espace des itinéraires de la zone centrale, en différenciant les types d'usagers, sera documentée. Pour ce faire, des écocompteurs seront posés et des enquêtes conduites périodiquement, comme il a été fait en 2019 auprès des VTTistes. La compilation de cette documentation dans le cadre du monitoring des usages du parc naturel permettra d'avoir un outil de gestion du territoire du parc naturel. L'augmentation de la naturalité du périmètre du parc pourra être mise en œuvre d'une part sur la base de ces résultats et d'autre part en

[14] Brang, P.; Commarmot, B.; Rohrer, L.; Bugmann, H., 2008: Monitoringkonzept für Naturwaldreservate in der Schweiz. [published online February 2008] Available from World Wide Web <http://www.wsl.ch/publikationen/pdf/8555.pdf>. Birmensdorf, Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL; Zürich, ETH Zürich, Professur für Waldökologie. 58 S.

discutant avec les acteurs concernés, notamment les membres de la commission Usages du parc naturel, dans le but d'élaborer de manière participative une vision pragmatique.

- Un suivi des populations de cervidés et des sangliers. Les indicateurs doivent permettre de documenter l'évolution de la pression du gibier dans les forêts et les cultures dans et adjacentes la zone centrale. Les espèces à suivre en priorité sont le sanglier (dégâts aux cultures) et le chevreuil (abroutissement en forêt). Le programme doit également anticiper l'arrivée prochaine du cerf dans les forêts du Jorat (abroutissement de tiges au-delà de 1.6 m et frottis). Le suivi sera analogue à celui conduit par le Canton, mais densifié dans l'espace et le temps. Les résultats seront communiqués au Canton afin de préciser les éventuelles mesures complémentaires de régulation à prendre notamment sur les populations de sangliers, chevreuil et cerfs.

2.3.2 Objectif stratégique B : Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et des mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides

La zone de transition entoure les périmètres laissés à la libre évolution. Elle se compose de forêt et de zone agricole. Elle sert également de zone de connexion biologique avec l'ensemble du massif forestier du Jorat. La valorisation biologique de la zone de transition est l'objectif visé des projets prévus.

B1 : Valorisation des milieux humides et crénaux

La plupart des milieux naturels de haute valeur dans le Jorat sont des milieux humides de petite taille (marais, mouilles, aulnaies, etc.). Leur fragmentation importante dans le massif forestier limite les échanges biologiques et rend les communautés d'espèces fragiles et sensibles. La conservation de ces biotopes passe dans certains cas par des interventions ponctuelles (débroussaillages, curages, etc.). La zone de transition pourrait accueillir de nouveaux plans d'eau destinés à remplacer ceux qui disparaîtront, à terme, de la zone centrale.

Le concept biodiversité du Parc naturel du Jorat, qui sera établi en 2020, va déterminer des milieux humides nécessitant des mesures de requalification et proposer l'aménagement de lieux de ponte notamment pour le sonneur à ventre jaune (crapaud). Le Parc naturel du Jorat aidera à la planification de ces mesures, accompagnera si nécessaire leur mise en œuvre et organisera leur suivi en collaboration avec le corps forestier. Des prestations similaires sont planifiées en lien avec les milieux crénaux si elles s'avèrent importantes à mener suite à un inventaire en cours de finalisation.

B2 : Gestion et monitoring des néobiontes

Dans certaines forêts claires ou dans les trouées de chablis, des organismes exotiques envahissants peuvent prendre pied et former des foyers dont il peut être difficile de se débarrasser. Dans le Jorat, les néophytes invasives actuellement présentes sont le cornouiller soyeux, l'élodée du Canada, la vergerette annuelle, la vigne vierge commune, le laurier-cerise, la renouée du Japon, le solidage du Canada/géant et la symphorine blanche. La lutte contre ces espèces doit être poursuivie, afin de les contenir et prévenir l'installation de nouveaux foyers de dissémination. Des journées d'arrachages avec la population seront organisées et permettront la sensibilisation du public à la thématique. En fonction des actions du parc sur le terrain, les données d'info.species sur les néobiontes seront mises à jour.

B3 : Promotion des mesures en faveur du bois mort

Environ le quart des espèces vivant dans les forêts suisses sont dépendantes du bois mort à un moment ou un autre de leur cycle vital. Selon l'inventaire forestier national, la densité de bois mort n'atteint qu'une moyenne de 15 m^3/ha dans les forêts du Plateau romand, avec une densité en général inférieure à 6 m^3/ha sur la majeure partie du territoire. Le Jorat n'est pas une exception et la densité de bois mort, sur pied ou au sol, y est insuffisante pour préserver les espèces menacées liées à cette ressource.

Le déficit de biodiversité en forêt est en partie lié au faible nombre de très vieux arbres dans les forêts. Une attention particulière doit être portée à leur maintien, individuel ou en groupe, y compris dans les forêts à vocation de production de bois (fiche de coordination G51 du PDF Centre). La zone de transition doit garantir la fonction tampon par rapport à la zone centrale (OParcs). A terme, la zone de transition devrait atteindre des quantités de bois mort sur pied et au sol de l'ordre de 20 m^3/ha, avec une fraction importante de gros bois (> 40 cm de diamètre) et une distribution aussi continue que possible[15].

La zone de transition ainsi que l'ensemble du massif forestier autour du Parc naturel du Jorat doivent permettre de garantir le réservoir de biodiversité de la zone centrale. Il est donc nécessaire d'appliquer avec soin les exigences de base d'une sylviculture proche de la nature sur l'ensemble du massif forestier du Jorat (hors zone centrale). Dans les surfaces les plus artificiellement enrésinées, la régénération et les soins sylviculturaux devraient favoriser les essences feuillues adaptées à la station. En outre, dans la zone de transition des efforts particuliers devront être faits (désignation d'arbres habitats ou d'ilots de sénescence) afin de garantir une continuité spatiale et temporelle de gros bois mort (> 40 cm de diamètre). Conformément aux objectifs de biodiversité en forêt, le Parc naturel du Jorat promeut des mesures de gestion forestière visant à augmenter le bois mort en quantité et qualité dans la zone de transition. Il identifiera les arbres et secteurs passibles d'être annoncés par la Ville de Lausanne au titre d'arbres habitats ou îlots de sénescence.

B4 : Valorisation des lisières et coordination en zone de transition agricole

Le cadre légal de l'OParcs n'impose pas des aménagements spécifiques visant à instaurer en zone de transition des mesures pour combler une éventuelle perte de milieux naturels. Cela étant, le Parc naturel du Jorat encouragera les mesures du réseau agroécologique en s'attachant en particulier aux interfaces (lisières, etc.).

B5 : Monitoring en zone de transition

Sur la base du concept de monitoring présenté au chap. 2.3.1, projet A4, le monitoring de la zone de transition se concentrera sur les éléments suivants :

1. **Effet sur la diversité structurelle du milieu forestier**
   Le monitoring du bois mort consistera à relever à intervalle régulier (5 à 10 ans) la quantité de bois mort sur pied et au sol (m^3/ha sur pied et au sol) et la qualité du bois mort (proportion du bois mort d'un DHP > 40 cm). Les relevés seront réalisés selon les principes définis par méthode standardisée des réserves forestières et en coordination avec la section Biodiversité en forêt de la DGE-Forêt[16].
2. **Effet sur la diversité des espèces : suivi des néophytes**
   Le suivi des points répertoriés dans le carnet néophytes d'info flora sera également réalisé en zone de transition. En coordination avec le projet B2 ci-dessus, les données seront mises à jour selon les actions menées.

3. **Effet sur la cohabitation homme-nature : suivi des usages et des scolytes.**
   En zone de transition, le réseau de dessertes et la forêt restent accessibles dans le respect des bases légales actuelles. Les indicateurs retenus pour ce domaine doivent permettre de documenter la fréquentation de la zone de transition par différentes catégories d'utilisateurs (piétons, cavaliers, VTT). La compilation de la documentation via les données des écocompteurs et des enquêtes dans le terrain permettra d'avoir un outil de gestion du territoire du parc naturel.

[15] Lachat, T., Brang, P., Bolliger, M., Bollmann, K., Brändli, U.-B., Bütler, R.; Herrmann, S.; Schneider, O. & Wermelinger, B., 2019. Bois mort en forêt. Formation, importance et conservation. 2e édition remaniée. Not. prat. 52: 12 p.

[16] Brang, P.; Commarmot, B.; Rohrer, L.; Bugmann, H., 2008: Monitoringkonzept für Naturwaldreservate in der Schweiz. [published online February 2008] Available from World Wide Web <http://www.wsl.ch/publikationen/pdf/8555.pdf>. Birmensdorf, Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft WSL; Zürich, ETH Zürich, Professur für Waldökologie. 58 S.

Ce monitoring servira de base à la discussion avec les usagers au sein de la commission Usages du parc naturel dans l'objectif d'une amélioration des infrastructures d'accueil en zone de transition du parc naturel. Dans ce cadre, le parc naturel prévoit déjà la création quatre nouveaux foyers aménagés afin de compenser leur suppression dans la zone centrale.
Comme mentionné dans le Plan directeur forestier de la Région Centre, il incombe au Parc naturel du Jorat, pour son territoire, de proposer un concept intégré pour les loisirs. En collaboration avec les usagers concernés, l'inspectorat des forêts et le propriétaire, la mise en place d'infrastructures plus adaptées sera recherchée.
Concernant les scolytes, des pièges à phéromones seront également disposés en zone de transition, afin d'anticiper tout risque de contamination des peuplements forestiers situés à proximité du parc naturel.

B6 : Coordination et formation des équipes forestières en gestion des réserves et entretien biotopes

Le changement de paradigme induit par la mise en place du Parc naturel du Jorat dans la gestion forestière du massif forestier doit être accompagné chez les praticiens de terrain. D'une part en coordonnant les actions du Parc naturel du Jorat avec les équipes forestières en place et d'autre part en formant les équipes à la gestion des réserves forestières et à l'entretien de biotopes. Les formations seront organisées avec le Centre de formation professionnelle forestière CFPF en collaboration avec les hautes écoles et l'Institut de recherches sur la forêt, la neige et le paysage.

Partie 3 : Sensibilisation, éducation à l'environnement et découverte de la nature

3.1 Analyse de la situation

3.1.1 Publics actuels

L'étude menée en 2007 par Patrick Stuby de l'Université de Lausanne – *Les bois du Jorat : une forêt de loisirs aux portes de Lausanne. Analyse des modalités de fréquentation d'une forêt périurbaine* – constitue actuellement la source la plus précise sur les publics présents dans le massif [17].

Les bois du Jorat accueillent de multiples activités (voir chapitre 2.1.4.4). Parmi ces activités, la marche et le sport sont les deux motifs de venue dans le massif les plus largement cités. L'observation de la nature et les autres activités en rapport avec l'environnement (collecte d'eau, champignons) sont moins évoquées, mais arrivent néanmoins en troisième position selon l'enquête de Stuby (2007).

Les Suisses de plus de 40 ans et possédant un niveau de formation élevé représentent les trois quarts des personnes rencontrées sur le terrain et interrogées dans le cadre de l'enquête de Stuby (2007). Ces personnes sont le plus souvent seules ou en couple. Tous publics confondus, la part des familles s'est révélée relativement faible, et celle des moins de 20 ans et des ressortissants étrangers encore plus ténue.

La proximité apparaît comme l'atout majeur des forêts du Jorat ; l'étendue, les équipements, le paysage, le calme et la fraîcheur (en été) sont les autres qualités relevées.

La zone la plus fréquentée se situe au Chalet-à-Gobet, qui est relié au centre de Lausanne par un réseau de transports publics dense, et qui regroupe dans sa proximité une majorité d'installations de sports et loisirs.

Les personnes interrogées ont tendance à fréquenter assidûment les forêts du Jorat ; 56,6% d'entre elles y viennent en effet au moins une fois par semaine. Les marcheurs et surtout les usagers du parcours Vita de Mauvernay se distinguent par la fréquence de leurs visites ; 63,5% des marcheurs viennent au moins une fois par semaine et plus de la moitié y vient presque tous les jours. 81,8% des adeptes du parcours Vita le suivent au moins une fois par semaine.

Les participants aux balades accompagnées organisées par la Ville de Lausanne sont moins souvent présents. Seul un quart d'entre eux se rend au moins une fois par semaine dans les bois du Jorat. À leurs propos, on relèvera aussi que près de la moitié fréquente le massif depuis plus de trente ans, parfois dès leur enfance, lorsqu'ils venaient avec leurs parents.

À la fontaine de la route des Paysans, les trois quarts des collecteurs d'eau viennent, quant à eux, entre deux fois par semaine et deux fois par mois.

3.1.2 Publics potentiels

En plus des publics déjà acquis grâce aux offres du Parc naturel du Jorat pendant la phase de création, JUTAVAQ a identifié les visiteurs potentiels suivants :

[17] Stuby 2007

- Public externe qui ne fréquente pas encore le massif, mais qui serait potentiellement intéressé par les activités offertes par le Parc naturel du Jorat ;
- Public interne et de proximité (fréquentant déjà le massif joratois) mais intéressé par des offres spécifiques du Parc naturel du Jorat (découvertes de la nature, du patrimoine matériel et immatériel, des métiers de la forêt, etc.) ;
- Familles : les couples avec enfants, les grands-parents avec enfants et les familles monoparentales ;
- Public scolaire de 4 à 15 ans, grâce à un programme d'éducation à la nature ciblant les classes ;
- Les personnes à mobilité réduite : les personnes âgées, en fauteuil roulant, les familles avec poussette, dont l'accès à des parcours didactiques sera amélioré ;
- Touristes via notamment les offres ponctuelles promues à travers le Réseau des parcs suisses ;
- Amateurs de produits locaux et de filières courtes.

Le Parc naturel du Jorat, étant donné sa proximité avec la Ville de Lausanne, peut attirer et accueillir un public national et international, pour lequel des offres plus spécifiques seront développées (patrimoine, produits locaux, etc.).

Le marché potentiel est segmenté selon des critères géographiques basés sur le temps de déplacement en voiture depuis le lieu de domicile jusqu'au site visité (point d'entrée de référence : Centre Sportif de Mauvernay, Chalet-à-Gobet). Ce marché est calculé sur la base des données démographiques, soit la population résidante recensée à 15 minutes en voiture du site, à laquelle est ajouté le nombre d'arrivées touristiques répertoriées dans la même zone. La somme des deux indique un marché potentiel total de 826'745 personnes à 15 minutes de voiture du Chalet-à-Gobet.

Avec un marché potentiel de 826'745 personnes (dont 307'871 habitants) à 15 minutes de voiture et de 1'514'280 personnes (dont 587'318 habitants) à 30 minutes de voiture, le Parc naturel du Jorat correspond à la définition d'un parc naturel périurbain, soit un territoire situé à proximité d'une région très urbanisée qui offre à la faune et à la flore indigènes des habitats intacts et permet à la population de découvrir la nature (Tableau 8, Figures 19 à 21) (Thematis 2019).

Tableau 8 : Marché potentiel

Chalet-à-Gobet (2018)					
	Population suisse totale		Arrivées suisse totale		Marché suisse potentiel total
15'	307'871	37.2%	518'874	62.8%	826'745
30'	587'318	38.8%	926'962	61.2%	1'514'280
60'	1'639'486	34.6%	3'103'166	65.4%	4'742'652
90'	2'592'893	37.8%	4'259'037	62.2%	6'851'930
120'	3'296'344	35.6%	5'952'711	64.4%	9'249'055

En termes d'accueil scolaire et face à la diminution des moyens financiers à disposition pour les sorties des classes, le Parc naturel du Jorat présente des possibilités d'activités en plein air de proximité à travers son offre bon marché du programme d'éducation à la nature et ses intentions d'amélioration de l'accessibilité en transport public.

Isochrones de 15, 30, 60, et 90 minutes selon l'accessibilité routière depuis le site du Centre Sportif de Mauvernay à Lausanne (VD)

- 15 min
- 30 min
- 60 min
- 90 min

Figure 19 : Carte des isochrones de population et des arrivées touristiques, à 15, 30, 60, 90 et 120 minutes en voiture du Chalet-à-Gobet

Figure 20 : Carte des isochrones de population et des arrivées touristiques, à 15, 30, 60, 90 et 120 minutes en voiture du Chalet-à-Gobet

Figure 21 : Nombre d'arrivées totales par NPA6 (Suisse) ou par commune (France, Italie et Allemagne)

3.1.3 Mobilité, aménagements et points d'intérêt

3.1.3.1 Mobilité

Selon l'OParcs, un parc naturel périurbain doit être facilement accessible par les transports publics[18]. Des analyses de la desserte en transports publics ont été conduites pendant la phase de création, examinant les besoins d'amélioration non seulement pour le public du Parc naturel du Jorat mais aussi pour les habitants des communes périphériques dans une optique de développement durable. Ces analyses ont aussi contribué à préciser la localisation des lieux d'accueil des visiteurs (CITEC 2019).

Transports publics

Le Chalet-à-Gobet, qui est un des points d'intérêt majeur du Parc naturel du Jorat, dispose d'une excellente desserte en transports en commun, avec quatre lignes de bus circulant du lundi au dimanche. Elles assurent toutes une liaison avec le métro m2 aux Croisettes (Epalinges) et elles permettent un accès vers le Parc naturel du Jorat depuis Moudon (10.062) et Thierrens (10.435). La desserte du Parc naturel du Jorat depuis Lausanne et la Broye est donc assurée par l'arrêt du Chalet-à-Gobet. A l'ouest par contre, l'accès depuis le Gros-de-Vaud est plus complexe, puisqu'il n'y a pas de liaison depuis Cugy, Cheseaux voire Echallens. De même, à l'intérieur du Parc naturel du Jorat, il n'y a aucune liaison transports en commun. Les seuls moyens pour se rendre dans le Parc naturel du Jorat depuis l'ouest sont donc la marche, le vélo ou la voiture.

Parmi les lignes qui desservent les localités voisines du Parc naturel du Jorat, aucune n'a de terminus à proximité du Parc naturel du Jorat. Il n'est donc pas possible d'envisager un prolongement d'une des lignes pour assurer la desserte du Parc naturel du Jorat. La modification de leur itinéraire n'est pas non plus envisageable en raison de la localisation des zones desservies par rapport au réseau viaire disponible.

Figure 22 : Offre en transports publics la semaine (lundi au vendredi) (carte avec périmètre final à venir)

[18] Ordonnance sur les parcs (OParcs) du 7 novembre 2007 (Etat le 1er avril 2018) Art 22

L'offre en transports publics les samedis et dimanches est moindre (Figure 23), néanmoins le Chalet-à-Gobet reste extrêmement bien desservi. La ligne 45 offre toujours une cadence aux 15 minutes tandis que les lignes 64 et 62 passent respectivement à 30 et 60 minutes (CITEC 2018).

En 2006 et 2007, une navette Cugy - Chalet-à-Gobet avait été mise en place par le Service des forêts, domaines et vignobles (ex-SPADOM) de la Ville de Lausanne et les TL les vendredis, samedis et dimanches de juillet à août (octobre en 2006). Elle circulait de 9h00 à 17h00 à la cadence horaire dans chaque sens avec des arrêts au Golf, Chalet des Enfants, Les Saugealles, Montheron. La fréquentation de cette navette était limitée.

Figure 23 : Offre en transports publics le week-end (carte avec périmètre final à venir)

Mobilité douce : un réseau attractif

Un important réseau de sentiers pédestres permet à la fois d'atteindre et de se déplacer au sein du massif forestier du Jorat. S'ajoutent au réseau pédestre standard : plusieurs cheminements aménagés pour personnes à mobilité réduite, différents parcours pour joggers, ainsi que des itinéraires balisés pour le VTT et les promenades cavalières. Le détail de ces parcours est présenté au chapitre 3.1.4.

Transports individuels motorisés

L'accessibilité du Parc naturel du Jorat en transports individuels motorisés se caractérise par la présence d'un réseau routier dense composé de routes principales et secondaires.

La route de Berne entre Lausanne et Moudon constitue l'axe principal au sud et à l'est du périmètre du Parc naturel du Jorat : entre 9'000 et 27'000 véhicules par jour à l'entrée de Lausanne transitent quotidiennement par cette route. Un axe principal de deuxième classe passe à l'ouest du périmètre.

Figure 24 : Hiérarchie du réseau et trafic journalier moyen 2015 (carte avec périmètre final à venir)

Le parking du Chalet-à-Gobet s'impose clairement comme point d'accès au Parc naturel du Jorat en transports individuels motorisés.

Figure 25 : Identification des parkings existants (carte avec périmètre final à venir)

Synthèse de l'accessibilité

Le Parc naturel du Jorat dispose d'une bonne desserte en transports en commun depuis la région de Lausanne et la Broye par l'intermédiaire de l'arrêt Chalet-à-Gobet. L'accessibilité depuis le Gros-de-Vaud est plus complexe puisqu'aucune liaison ne vient à l'ouest au contact du Parc naturel du Jorat. De même, aucune ligne ne circule à l'intérieur du Parc naturel du Jorat. Seule une ligne touristique à créer permettra de parer à ces manques et ainsi d'assurer la desserte souhaitée.

Si le Chalet-à-Gobet est suffisamment bien desservi et forme de manière évidente le point d'accès sud au Parc naturel du Jorat, la création d'un lieu d'accueil des visiteurs au nord-ouest à l'Abbaye de Montheron nécessiterait une nouvelle offre du réseau de bus.

L'accessibilité du Parc naturel du Jorat en transports individuels motorisés bénéficie d'un réseau routier dense et de parkings aux entrées nord-ouest et sud.

Le réseau de mobilité douce permet également d'atteindre le Parc naturel du Jorat depuis de nombreux endroits.

Figure 26 : Synthèse de l'accessibilité au Parc naturel du Jorat

3.1.3.2 Aménagements

La présentation des aménagements ci-dessous vise à faire ressortir les éléments utiles à la mission du Parc naturel du Jorat en matière de sensibilisation, éducation à l'environnement et découverte de la nature. Sont aussi mis en exergue des éléments du patrimoine culturel pouvant, quand ils sont complémentaires au contexte naturel et qu'ils favorisent l'identité du Parc naturel du Jorat, être valorisés avec profit.

Des refuges, abris et places de pique-nique

Le tableau ci-après présente la liste des refuges forestiers situés dans le périmètre du Parc naturel du Jorat :

Nom	**Fréquentation en 2018** *(SPADOM)*	**Remarques**
Refuge des Côtes	Pas de donnée	WC handicapés
Refuge du Bois-Clos	Pas de donnée	A louer, privé, WC
Refuge des Vuargnes	Pas de donnée	Peut servir pour classe d'école, WC
Refuge des Saugealles	123 locations	A louer, WC handicapés

Le graphique ci-après présente le nombre mensuel de location du Refuge des Saugealles entre 2014 et 2018 :

Figure 27 : Evolution des locations du Refuge des Saugealles de 2014 à 2018

Aux refuges, s'ajoutent :

- 6 abris ;
- 1 cabane ;
- 12 places de pique-nique/feu autonomes de tout abri ou refuge ;
- 1 vestiaire (au centre sportif de Mauvernay au Chalet-à-Gobet) avec douches et casiers à disposition.

3.1.3.3 Points d'intérêt

La biodiversité, les paysages et la gestion des ressources naturelles constituent des éléments se prêtant à la sensibilisation, à l'éducation à l'environnement et à la découverte de la nature dans et à proximité immédiate du Parc naturel du Jorat.

Importance du vieux bois et du bois mort pour la préservation de centaines d'espèces menacées en Suisse et rôle des zones humides pour la biodiversité

Vu les objectifs du Parc naturel du Jorat, il est en particulier prévu de sensibiliser le public aux effets recherchés par la libre évolution de la forêt, en lui faisant découvrir les microdendrohabitats se trouvant dans les vieux arbres, les arbres morts sur pied ou au sol, la faune et les autres espèces spécifiques qui y vivent, et de suivre l'évolution de ces espèces selon le stade de décomposition du bois. Ainsi, le public comprendra et appréciera l'importance de laisser sur une portion du territoire une forêt laissée à sa libre évolution.

En outre, l'Étang de la Bressonne concilie de manière optimale l'accueil du public, la valorisation des valeurs naturelles et leur protection. Cet étang artificiel, classé réserve de faune et de flore, a été créé suite aux dégâts provoqués par la tempête de foehn de 1982. Sa rive nord, fermée au public, est un lieu de nidification privilégié pour les oiseaux d'eau. Avec 20'000 batraciens vivant dans la zone forestière l'entourant, l'étang attire l'une des plus grandes populations de batraciens migrateurs de Suisse (son intégration dans l'inventaire fédéral des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale sera probablement effective lors de la prochaine révision de l'inventaire). Sa rive sud est équipée de panneaux didactiques et d'une plate-forme d'observation accessible aux personnes à mobilité réduite. Afin de démocratiser l'accès, deux places de parc réservées aux personnes en situation de handicap ont été créées ainsi qu'un sentier adapté aux personnes à mobilité réduite sur une distance de 1.4 km.

L'eau au cœur du Jorat

Le sous-sol du Jorat permet le stockage d'une grande quantité d'eau dans de nombreuses nappes phréatiques superficielles ou dans des marais. Captée depuis des siècles, cette ressource de qualité satisfait une part significative des besoins d'eau de boisson des communes environnantes. Les sources et résurgences de moindre importance alimentent, quant à elles, les fontaines installées aux abords des chemins forestiers. Cette thématique est par exemple valorisée sur le Chemin des fontaines.

En outre, les différents types de milieux humides (voir chapitre 2.1.2) sont d'autres objets d'intérêts pour la sensibilisation.

Traditions vivantes

Différents éléments du patrimoine culturel matériel ou immatériel sont complémentaires au contexte naturel et contribuent à façonner l'identité du Parc naturel du Jorat. Ainsi les fameux Brigands du Jorat, le savoir-faire en matière de gestion sylvicole et d'exploitation forestière, le patois et les traditions culinaires peuvent être mis en valeur par le Parc naturel du Jorat.

Patrimoine historique

Le site de Montheron offre, avec la présence de l'Abbaye, de l'auberge, d'une clairière, d'un moulin, de la forêt et des berges du Talent, un potentiel intéressant.

L'Abbaye cistercienne de Montheron consacrée au XIIe siècle a marqué l'histoire du massif forestier joratois. Ses moines en ont en effet défriché une partie importante. Des fouilles archéologiques ont révélé une abbaye bâtie selon le plan-type bernardin, à un détail près d'importance rare : l'abbatiale romane, avec sa nef de trois travées et son transept, comportait un chevet terminé par cinq absides semi-circulaires (l'abside principale et quatre absidioles). Des vestiges de la salle capitulaire, de la sacristie et de l'armarium sont aménagés en site archéologique visitable. Actuellement, le site comprend les vestiges, un temple réformé et une auberge.

3.1.4 Offres existantes

Les sentiers balisés

Les sentiers balisés et aménagés sont un excellent moyen pour canaliser les visiteurs dans les bois du Jorat et les guider hors milieux sensibles. Les infrastructures actuelles proposent des boucles plus ou moins longues qui permettent aux visiteurs de planifier le temps qu'ils vont passer en forêt. De plus, ces sentiers sont thématiques, ce qui répartit les promeneurs selon leurs intérêts. Une documentation scientifique et des publications tous publics sont disponibles pour la plupart des sentiers.

Les sentiers recensés sont :

- Chemin des fontaines (Mauvernay) ;
- Sentier de Peccau (Mauvernay) ;
- Sentier des essences (Mauvernay) ;
- Sentier de l'Étang de la Bressonne (Mauvernay) ;
- Sentier du point culminant (Mauvernay) ;
- Bois du Jorat : parcours Randonature (Flon → Chalet-à-Gobet) ;
- Zürich Parcours Vita (Mauvernay) ;
- Helsana Trail – Parcours mesurés (Mauvernay) ;
- Parcours VTT 10 et 20 km (Mauvernay) ;
- Parcours équestres dans le Jorat (PEC Cavaljor, PEC Jorat) ;
- Parcours à vélo (Swisstrail : 44 Le Jorat, Trois Lacs, Emme).

Aménagement créé par le Parc naturel du Jorat Candidat

Dans la phase de candidature du projet de Parc naturel du Jorat, un parcours supplémentaire a pu voir le jour sur demande du Footing Club Lausanne, qui souhaitait avoir une piste d'entraînement au trail. La piste a pu être mise en place de manière provisoire au premier semestre 2018, avec une inauguration le 21 août 2018.

L'équipe du projet de Parc naturel du Jorat a joué le rôle de coordinateur entre le demandeur, la propriétaire des terrains (la Ville de Lausanne) et l'Inspectorat des forêts pour obtenir les autorisations requises. Le Parc naturel du Jorat a également proposé une signalétique du parcours.

Figure 28 : Carte du parcours trail

Visites guidées - Excursions thématiques

Depuis 2017, le Parc naturel du Jorat Candidat propose diverses activités pour découvrir les richesses du patrimoine joratois. Entre nature et culture, le programme invite les participants à visiter le Jorat à travers les yeux de différents intervenants. Le programme est disponible sur www.jorat.org.

Des excursions thématiques sont également proposées en collaboration avec le SPADOM ou avec d'autres partenaires.

Cycles de conférences

Depuis 2017, l'équipe du Parc naturel du Jorat Candidat propose diverses conférences pour découvrir d'une part des richesses du patrimoine joratois et d'autre part des thèmes dépassant le cadre strict du Parc naturel du Jorat (voir Tableau 9). Le programme est disponible sur www.jorat.org.

Tableau 9 : Nombre et participation aux diverses animations du Parc naturel du Jorat

Type d'action	2017	2018	2019
Scolaires	4 classes / 76 élèves	71 classes / 1388 élèves	52 classes / 1035 élèves *
Extrascolaires	11 animations	14 animations	11 animations
Animations sur demande	5 animations	3 animations	1 animation
Balades	14 (233 participants)	14 (231 participants)	17 (265 participants)
Conférences	4 (72 participants)	4 (174 participants)	5 (168 participants)
Manifestations	4	4	5

** L'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la participation des parents aux frais liés aux excursions explique cette tendance à la baisse.*

Offres extrascolaires

Les bois du Jorat font régulièrement l'objet de journées incluses dans *les passeports vacances* de la région lausannoises, de Moudon et d'Oron avec la collaboration de l'Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien* (voir Tableau 9).

Dans le cadre de la manifestation des musées vaudois *PâKOMUZé,* des activités culturelles sont organisées à l'Abbaye de Montheron pendant les vacances de Pâques.

Offres aux écoles
Depuis 2017, les animations pédagogiques du Parc naturel du Jorat Candidat « Les lutins découvrent la forêt » et « Les détectives en forêt » ont été développées (voir Tableau 9). Elles sont dispensées en forêt sur une durée de 3 heures.

« Les lutins découvrent la forêt », destinée aux 1 à 4 P Harmos, met les 5 sens des enfants en éveil en explorant un milieu naturel ainsi que sa diversité. L'animation a pour but de montrer l'utilité de la forêt par les objets du quotidien qui en proviennent et son importance en tant que milieu naturel. Les enfants sont aussi sensibilisés aux comportements à adopter afin de la protéger.

« Les détectives en forêt », destinée aux 4 à 8 P Harmos, fait appel à la curiosité des enfants. L'animation a pour but l'identification des espèces à l'aide d'indices ou de particularités. Les enfants sont ainsi sensibilisés à la diversité d'un milieu donné.

Manifestations
Depuis 2017, des manifestations de sensibilisation et de promotion des patrimoines naturel et culturel du Jorat sont organisées sur le territoire des communes membres de l'association, par exemple :

- Festi'Jorat ;
- Fête de la nature en ville ;
- Lausanne à table ;
- Festival du Film Vert.

Le Parc naturel du Jorat Candidat soutient des manifestations en lien avec la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et la promotion du patrimoine à travers des relais de communication, comme participant ou prestataire de services. Par exemple :

- Fête de la forêt ;
- Festival de la Terre ;
- La Nuit des chauves-souris ;
- Un arbre, un enfant ;
- Marché et fête de la Ferme des Troncs ;
- Foire agricole BIO.

Outils de promotion du Jorat
La participation à la création d'outils promotionnels du patrimoine du Jorat pour les différents publics et sur différents supports (livres, vidéo, etc.) est en cours. En 2017, le contact a été pris avec l'auteure des *Enquêtes de Maëlys* pour créer une histoire dans le Jorat destinée aux enfants de 8 à 12 ans. En 2018, le livre intitulé *Les Brigands du Jorat* a été publié, mettant en scène l'histoire des terribles bandits qui sévissaient au Moyen Âge dans les bois du Jorat et leur existence folklorique actuelle reconnue comme tradition vivante.

Organisation des activités
Pendant la phase de création, l'équipe du Parc naturel du Jorat Candidat a élaboré le programme annuel des activités mentionnées ci-dessus et l'a promu auprès des publics cibles identifiés. Sept animateurs nature ont été recrutés et formés. Ils collaborent à l'élaboration du programme, proposent de nouveaux thèmes, puis guident les sorties et animent les activités. Que ce soit pour le grand public ou pour les écoliers, ils assurent un encadrement professionnel et personnalisé.

D'autres intervenants spécialisés sont sollicités pour guider les excursions thématiques, donner des conférences ou animer une manifestation.

L'équipe de coordination du Parc naturel du Jorat Candidat privilégie l'engagement d'animateurs et d'intervenants de la région. Par année, ce sont ainsi plus de vingt personnes qui sont engagées comme prestataires du programme d'animations du Parc naturel du Jorat.

Une offre de restaurants répartie

Des établissements se situent dans et à proximité du Parc naturel du Jorat, en lien étroit avec la forêt et les parcours qui la sillonnent. Il s'agit des établissements suivants :

- L'Auberge du Chalet des Enfants : cet établissement très fréquenté se distingue par un engagement actif en matière de développement durable (produits du terroir, recyclage-compostage des déchets organiques, diminution des emballages au profit de caisses de transport réutilisables, panneaux solaires thermiques et chaufferie à copeaux de bois, etc.) ;
- L'Auberge de l'Abbaye de Montheron : l'établissement joue la carte historique du site, notamment au niveau des plats et des événements proposés ;
- Le restaurant d'application de l'Ecole hôtelière de Lausanne.

Un périmètre pauvre en hébergement

Si le périmètre du Parc naturel du Jorat ne comprend aucun hébergement (les refuges ne sont pas équipés pour cela), quelques possibilités existent à proximité, mais restent minimes et ne sont pas toutes situées au mieux pour accéder au réseau pédestre du massif. L'offre comprend un petit nombre de lits hôteliers, un camping au Chalet-à-Gobet, quelques chambres d'hôtes, ainsi qu'une possibilité de nuitée en yourte.

Contrastant avec cette situation, l'offre d'hébergement devient évidemment abondante à mesure qu'on pénètre dans l'agglomération lausannoise.

3.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques

3.2.1 Points forts et point faibles

Les points forts et points faibles se rapportent à des faits et à des situations actuelles relatives au périmètre du Parc naturel du Jorat en matière de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et de découverte de la nature.

Points forts	**Points faibles**
Public actuel - Intérêt de la Ville de Lausanne à la fonction d'accueil des forêts - Population attachée aux patrimoines naturel, culturel et historique du Jorat *- Lieu de rencontre et d'interaction** *- Mixité, promeneurs de tous âges**	***Public actuel*** *- Cohabitation entre les différents sports** *- Manque d'éducation (chiens, déchets, vandalisme)**
Mobilité - Bonne accessibilité en transports publics au Chalet-à-Gobet tous les jours et en transports individuels motorisés	***Mobilité*** *- Accessibilité invasive (augmentation de la population citadine)** *- Manque de transports publics** *- Trop de transports individuels**
Infrastructures *- Beaucoup de chemins balisés**	***Infrastructures*** *- Manque de points d'informations (points de vente, parcours)**
Points d'intérêts - Existence sur le terrain d'éléments naturels remarquables, de pratiques exemplaires en matière de gestion forestière et de témoignages historiques et culturels *- Lieu de ressourcement** *- Lieu ouvert et disponible pour tout le monde** *- Lieu culturellement reconnu (Jorat souviens-toi, Brigands du Jorat)**	***Points d'intérêts*** - Pas encore d'inventaire exhaustif et de priorisation - Pas de promotion d'ensemble des différentes offres existantes - Réflexion encore insuffisante en matière de groupes cibles et d'offres - Données encore insuffisantes pour quantifier les fréquentations probables
Offres existantes - Offres pour écoles - Balades accompagnées de la Ville de Lausanne, dont une pour personnes à mobilité réduite - Visites, événements et balades des Amis de l'Abbaye de Montheron - Existence de plusieurs sentiers didactiques - Existence de refuges permettant l'accueil de groupes scolaires ou autres sur place - Existence d'infrastructures pour personnes à mobilité réduite (par ex. sentier de l'Étang de la Bressonne) - Patrimoine naturel : documentation scientifique disponible, publications tous publics disponibles, plusieurs descriptifs de parcours téléchargeables - Patrimoine culturel : matériel disponible *- Diversité des activités proposées**	

** Résultats de la démarche participative avec la population 2017/18*

3.2.2 Potentiels et risques

Les potentiels et risques se réfèrent à l'impact potentiel de la création du Parc naturel du Jorat sur la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et la découverte de la nature.

Potentiels	**Risques**
Public potentiel - Intérêt marqué des écoles et importance du public scolaire - Le parc naturel est un pôle d'attraction majeur pour les publics sensibles à la nature et désireux d'apprendre *- Implication des citoyens dans une démarche** *- Sentiment d'appartenance**	***Public potentiel*** *- Réduction des libertés individuelles** *- Augmentation des incivilités (déchets, chiens non tenus en laisse, etc.)** *- Manque de communication**
Mobilité - Possibilité de développer l'offre en transports publics, notamment le week-end *- Meilleure gestion des véhicules, transports publics et visiteurs** *- Renforcement des transports publics**	***Mobilité*** *- Gestion des flux de visiteurs**
Infrastructures *- Développement de lieux d'accueil des visiteurs*** *- Création d'une maison du parc*** *- Faire vivre les zones d'accueil existantes***	***Infrastructures***
Points d'intérêts - Meilleures valorisations des points d'intérêts	***Points d'intérêts***
Offres potentielles *- Développement de nouvelles activités** *- Meilleur encadrement des activités** *- Engagement d'un coordinateur de la forêt pour gérer les interactions entre les différents utilisateurs** *- Développement des outils d'éducation et de sensibilisation** *- Développer les aspects artistiques** *- Vulgarisation des métiers de la forêt*** *- Coordination des offres, des activités et des flux avec les différents acteurs*** *- Mise en place d'un groupe d'animateurs***	***Offres potentielles*** La limitation des moyens financiers pour les sorties scolaires.

** Résultats de la démarche participative avec la population 2017/18*
*** Prise de position des commissions suite aux propositions des habitants*

3.3 Objectifs stratégiques et projets

Les objectifs stratégiques ci-après découlent des résultats des études et analyses présentés dans les chapitres précédents. Leur définition tient compte des objectifs fixés pour un parc naturel périurbain en vertu de l'OParcs, de la connaissance du périmètre et de l'appréciation de la situation (forces et faiblesses) et des facteurs d'évolution (potentiels et risques).

Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	*Liste de projets 2021-2024*
C. Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat	C. Activités de découverte C1 : Sensibilisation des publics aux différentes fonctions de la forêt C2 : Sensibilisation des usagers à la présence de la faune sur la route C3 : Création et gestion d'une équipe de guides/animateurs spécialistes du Jorat
D. Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées	D. Développement de lieux d'accueil et d'information D1 : Mise en place du dispositif de transmission d'informations D2 : Création d'une application Jorat D3 : Participation de la population
E. Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer	E. Développement de la mobilité E1 : Développement des transports en commun E2 : Coordination de parcours de loisirs dans le massif du Jorat (hors de la zone centrale)

3.3.1 Objectif stratégique C : Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat

C1 : Sensibilisation des publics aux différentes fonctions de la forêt

Un parc naturel périurbain a pour vocation la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et favorise les activités de découverte de la population et des visiteurs (art. 24, let. a, OParcs). La mise en œuvre du concept de « sensibilisation-éducation-découverte » du Parc naturel du Jorat permettra d'une part de faire découvrir aux visiteurs et à la population une nature préservée se développant sans intervention humaine, et, d'autre part, de les sensibiliser à l'environnement et aux diverses fonctions des forêts du Jorat (fonctions écologiques, de protection, économiques et sociales), notamment à la gestion forestière pratiquée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lausanne.

Le concept de « sensibilisation-éducation-découverte » vise à :

- Sensibiliser aux objectifs de la zone centrale et aux processus de son évolution naturelle ;
- Favoriser la découverte de la nature et proposer des activités d'éducation à l'environnement, notamment au public scolaire ;
- Sensibiliser les différents publics aux valeurs naturelles et aux autres valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat ;
- Sensibiliser les publics à la multifonctionnalité des bois du Jorat et la répartition des différentes fonctions et usages sur le territoire ;
- Vulgariser les interventions en forêt auprès de la population.

Le Parc naturel du Jorat a identifié trois catégories de publics cibles, ainsi que des sous catégories qui font l'objet d'offres spécifiques. Les groupes cibles sont :

- La jeunesse
  - Public scolaire
  - Public familial
- La population attachée à son territoire ou à sa forêt

- Public de proximité qui utilise les bois du Jorat fréquemment pour ses loisirs
- Les personnes fragilisées dans leur santé ou à mobilité réduite (sylvothérapie).

Le Parc naturel du Jorat a pour objectif de développer les thématiques suivantes :

- ***Les dynamiques naturelles***
  La thématique nature et les sous-thèmes liés sont les éléments centraux de la sensibilisation à l'environnement du Parc naturel du Jorat. L'objectif en matière de contenu est de présenter aux visiteurs la biodiversité du Jorat et les spécificités de la faune et de la flore de la zone centrale en présentant aux publics cibles la face cachée de la forêt. Ce faisant, l'objectif est également de proposer des offres qui sensibilisent les différents publics à leurs comportements et pratiques vis-à-vis des réglementations utiles à la préservation d'un tel milieu et du renforcement de l'infrastructure écologique régionale. L'enjeu est en effet de faire prendre conscience aux usagers du massif forestier l'impact de leurs pratiques, notamment en valorisant l'intérêt environnemental de la gestion passive d'un secteur de forêt et la nécessité de limiter l'accès à la zone concernée.
- ***La sylviculture et la filière bois***
  Le Parc naturel du Jorat sera aussi l'opportunité de faire découvrir aux différents publics les enjeux liés à l'exploitation forestière et au bois, ainsi qu'aux savoir-faire et aux métiers y relatifs. Il s'agit de faire mieux connaître et comprendre l'art de produire la ressource, de la renouveler, de la transformer et de la valoriser, tout en contribuant à la préservation et au renforcement des valeurs naturelles et paysagères. Les espèces forestières visées par une gestion active seront présentées en regard de celles recherchées par une libre évolution de peuplements.
- ***Nature et patrimoines culturels***
  Via la mise en scène des patrimoines culturels, soit des bâtis ou vestiges, des récits, des traditions vivantes et savoir-faire, le Parc naturel du Jorat proposera la découverte de la relation historique des Hommes avec l'environnement naturel forestier joratois. Les traces du passé subsistant dans le massif forestier et dans la mémoire joratoise rappellent les problématiques sociales, religieuses, économiques et politiques attachées au massif forestier d'antan. Elles permettent notamment de transmettre les récits constitutifs de l'identité locale, de faire revivre les savoir-faire traditionnels liés au bois et à la forêt, et de mettre en perspective l'évolution des pratiques sylvicoles et des paysages.

Concernant les offres aux publics, le Parc naturel du Jorat collabore avec les offices du tourisme régionaux et les acteurs de découvertes des patrimoines naturel et culturel (associations, musées, etc.) et les entreprises de transports publiques. Les différents partenaires sont catégorisés en groupes :

- Les associations de défense ou gestion de la nature, par exemple :
  - WWF
  - Pro Natura
  - La Myco du Jorat
  - L'Union Vaudoise des Sociétés Mycologiques
  - CCO-Vaud
  - Beaverwatch
  - Les sociétés d'apiculture
  - Le cercle ornithologique de Lausanne
  - FSVD
  - Association des pêcheurs en rivière
- Les associations de promotion du patrimoine culturel
  - Les Amis de l'Abbaye de Montheron
  - Le musée cantonal de zoologie
  - Le musée cantonal de géologie

  - Le Service des affaires culturelles (SERAC)
  - Jorat souviens-toi
  - La Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat
- Les acteurs de l'éducation
  - Les établissements scolaires
  - DGEO
  - Arbracadabra
  - Zoo de Servion
  - Tropiquarium de Servion
  - Aquatis
  - Silviva
  - Scouts
- Les acteurs du tourisme et d'offres à la population
  - Office du tourisme vaudois
  - Info Cité (Lausanne)
  - Lausanne Tourisme
  - Echallens Région Tourisme
  - Moudon Région Tourisme
  - Service des parcs et domaines de la Ville de Lausanne
- Les agents du territoire
  - Les forestiers (inspecteur, entité Forêt du SPADOM)
  - Les surveillants de la faune
  - Les gardes-pêches
- Les entreprises de transports publics
  - Transports publics lausannois (TL)
  - Car postal

En complément des offres existantes (voir chapitre 3.1.4), le Parc naturel du Jorat mettra en place :

- Des projets pédagogiques avec les classes sur les thèmes de la gestion forestière, de l'entretien et la lutte contre les espèces envahissantes, la conciliation des usages, la protection et promotion de la biodiversité, la gestion des déchets, etc. sur une durée entre 6 mois et 2 ans ;
- Des camps (résidentiels ou non résidentiels) selon l'avancement de l'infrastructure d'accueil (voir chapitre 3.3.2, projet D1 « Mise en place du dispositif de transmission d'informations ») à disposition ;
- Des offres d'éducation et de sensibilisation par l'intermédiaire d'expositions permanentes ou temporaires sur les patrimoines joratois ;
- Des offres destinées personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Des excursions thématiques à la demande ;
- Des sentiers didactiques sur les cheminements existants pour mettre en valeur le patrimoine des forêts du Jorat ;
- Des actions participatives ;
- Des offres de sylvothérapie en collaboration avec Unisanté à Lausanne.

C2 : Sensibilisation des usagers à la présence de la faune sur la route

Le périmètre du Parc naturel du Jorat est traversé ou en bordure d'axes routiers importants (les routes du Golf, de Berne, des Paysans et du Chalet-Boverat). Simultanément, la population de la grande faune sauvage (sangliers et chevreuils) de la région est en augmentation malgré la pression de la chasse et des activités en forêt.

Le travail de Brevet fédéral du surveillant de la faune réalisé en 2018 sur le thème des « Accidents de la faune sauvage sur les routes en périphérie de Lausanne » (Mettraux 2018) a mis en évidence une augmentation du trafic automobile et une augmentation du nombre d'animaux écrasés.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre d'animaux heurtés	26	33	68	46	61	83
Nbre de voiture jour	20078	20441	21558	21959	22257	22600

Figure 29 : Nombre d'animaux heurtés en relation avec le nombre de véhicules / jour sur les routes du Chalet Boverat, des Paysans et de Berne vers Ste-Catherine

Différents moyens de prévention sont possibles pour sensibiliser les conducteurs d'une part et éloigner la faune d'autre part, notamment des réflecteurs sonores. Le Parc naturel du Jorat collaborera avec le Canton pour le choix des outils adéquats sur les axes problématiques.

C3 : Création et gestion d'une équipe de guides/animateurs spécialistes du Jorat
Pour la mise en œuvre du concept de « sensibilisation-éducation-découverte », le Parc naturel du Jorat continuera à engager un personnel qualifié et s'entourera des acteurs compétents dans leur domaine pour proposer des offres de qualité en ayant un discours légitime sur les différentes thématiques. Une formation continue sur les connaissances sur le Jorat et sur les méthodes de médiation culturelle et d'animation est prévue afin de s'assurer que les guides et animateurs soient des spécialistes du Jorat de manière multidisciplinaire. Le nombre de ces guides ou animateurs doit être suffisant afin d'assurer les animations et les balades guidées. Pour l'organisation de manifestations, le Parc naturel du Jorat recherchera des bénévoles, notamment pour assurer les parties logistiques.

3.3.2 Objectif stratégique D : Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées

D1 : Mise en place du dispositif de transmission d'informations
L'accueil du public sera à terme basé sur plusieurs lieux d'accueil et d'information des visiteurs du Parc naturel du Jorat réunis au sein d'un concept intégratif.

Le dispositif de transmission d'informations développé (Thematis 2019) se décline en trois niveaux :

1. Le niveau d'information général composé des informations légales communes et des informations pratiques spécifiques à chaque site (voir chapitre 4.3.2., projet G2 « Communication dans le territoire »).

2. Les informations liées aux deux grands thèmes spécifiques du Parc naturel du Jorat, soit la nature (thème central), la nature et les patrimoines culturels : bâtis, traditions vivantes et savoir-faire. Ce second niveau d'information est consacré à l'approfondissement des thèmes en lien avec un lieu ou à l'ensemble du Parc naturel du Jorat.

3. Les informations sur les synergies non liées à l'obtention du label Parc, mais présentant une opportunité pour le Parc naturel du Jorat. Quatre grandes thématiques ont été identifiées :
   - Les produits du terroir, la cuisine végétale et la gastronomie
   - Le patrimoine culturel lié à la musique, la littérature, l'habitat rural et l'histoire
   - Arts : la nature source d'inspiration pour le dessin, la photographie, l'écriture
   - Le sport en nature : activités en plein air de la balade au sport.

Le schéma ci-dessous présente les niveaux d'informations envisagés :

Les informations seront visuellement attrayantes, accompagnées d'illustrations et d'icônes qui renforceront les messages et faciliteront la compréhension des contenus. Des messages simples et des contenus en plusieurs langues seront privilégiés.

Les dispositifs de présentation seront simples. Ces derniers répondront aux exigences de la marque « Parcs suisses ». Afin de ne pas nuire à l'environnement, les dispositifs seront implantés dans des lieux scrupuleusement choisis pour ne pas altérer le décor naturel.

Cette approche par niveaux d'information a l'avantage d'être déterritorialisée. Cependant, une première approche d'identification de lieux stratégiques a abouti à l'identification des sites du Chalet-à-Gobet et de Montheron.

Le site de l'Abbaye de Montheron offre, avec la présence de l'Abbaye, de l'auberge, d'une clairière, d'un moulin, de la forêt et des berges du Talent, un potentiel intéressant. Le site de Montheron a été pris comme exemple pour le développement d'un dispositif de présentation de niveau 2, soit le niveau qui présente des thématiques déterminantes pour l'obtention du label.

Le concept prévoit la mise en place de dispositifs d'informations extérieurs, accessibles en tout temps et destinés à tous les publics. Les contenus pourront être accompagnés de manipulations ludiques qui permettront aux visiteurs de comprendre les enjeux historiques et le site. Le dispositif didactique imaginé devrait permettre de comprendre l'évolution du territoire joratois et du paysage au cours du temps.

Figure 30 : Exemple d'un dispositif de présentation des thématiques du Parc naturel du Jorat

D2 : Création d'une application Jorat

Création d'une application touristique facilitant la découverte du périmètre du parc naturel et du bois du Jorat. Le support contiendra une carte interactive qui recensera l'ensemble des prestataires de service tourisme, loisirs, agritourisme de la région. Les informations concernant les sentiers didactiques, balades, activités, restauration, événements, hébergement, loisirs ou vente de produits locaux seront regroupées sur cette plateforme, permettant d'en tirer des synergies croissantes.

Ce regroupement sera réalisé au travers de la création d'une base de données géoréférencées, alimentée par l'équipe du Parc naturel du Jorat et par les partenaires, grâce à une interface de saisie publique permettant à tout projet répondant aux critères de développement durable définis par le parc d'y être intégré facilement. Un relai web via le site du Parc naturel du Jorat permettra au public désirant découvrir le parc naturel et le bois du Jorat de trouver rapidement une offre correspondant à ses attentes (sentier didactique, balade accompagnée, itinéraires conseillés, vente de produits locaux, …). En renforçant la collaboration avec les partenaires du territoire, le parc naturel offrira à ses visiteurs une expérience cohérente et s'ancrera dans le tissu régional existant.

Dans un premier temps, la promotion des offres du parc naturel et des prestataires joratois pourra être diffusée durant les activités et animations proposées par le Parc naturel du Jorat, ainsi qu'au sein des trois lieux d'accueil et d'information des visiteurs.

Dans un deuxième temps, la gestion par l'équipe du Parc naturel du Jorat de la base de données des partenaires tourisme, loisirs et agritourisme permettra de développer de nouvelles offres regroupant plusieurs partenaires et permettant ainsi de proposer aux publics des excursions à la journée à la découverte du périmètre du parc naturel depuis les centralités de référence (Lausanne, Echallens, Moudon).

D3 : Participation de la population

Le Parc naturel du Jorat est élaboré pour et avec la population. La population concernée et intéressée (habitants, PME, sociétés locales) pourra participer à la réalisation des projets du Parc naturel du Jorat de trois manières :

- Collaboration dans le cadre des manifestations du Parc naturel du Jorat comme Festi'Jorat
- Participation aux chantiers participatifs (lutte contre les néobiontes, création/entretien des infrastructures d'accueil, …)
- Partage et valorisation des connaissances patrimoniales des habitants
- Démarches participatives ponctuelles invitant les habitants à proposer des projets pour le parc naturel

3.3.3 Objectif stratégique E : Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer

Le Parc naturel du Jorat doit d'une part être facilement accessible en transports publics et d'autre part garantir un réseau de cheminements adéquat dans l'ensemble du massif forestier du Jorat pour assurer ses différentes fonctions : préservation de la nature, pratique de loisirs, lieu de production et entretien des forêts protectrices.

La proximité d'un centre urbain impose une pression démographique croissante sur le massif forestier joratois. Le Parc naturel du Jorat contribue dans ce contexte avec les communes partenaires à gérer les accès au massif et la sécurité du public de manière coordonnée.

E1 : Développement des transports en commun

En parallèle au développement des lieux d'accueil et d'informations du Parc naturel du Jorat, l'objectif est de renforcer les transports publics pour les atteindre.

Selon les hypothèses de travail retenues, le développement d'une ligne Chalet-à-Gobet - Cugy via le Chalet-des-Enfants et Montheron, avec en option une prolongation jusqu'à Cheseaux (liaison avec le LEB) est envisageable techniquement. Une telle ligne permettrait d'assurer l'accessibilité à différents lieux stratégiques du Parc naturel du Jorat.

Les coûts estimés pour les différents scénarios de mise en place de cette nouvelle ligne sont présentés dans le tableau 10 ci-après.

Figure 31 : Nouvelle ligne proposée (carte avec périmètre final à venir)

Tableau 10 : Estimation des coûts de la mise en place d'une nouvelle ligne

	Chalet-à-Gobet – Cugy		Chalet-à-Gobet – Cheseaux	
Scénario	**9h-18h**	**18h-20h (été)**	**9h-18h**	**18h-20h (été)**
Base	74'000.00	+ 4'000.00	85'000.00	+ 4'000.00
Base + option 1	113'000.00	+ 8'000.00	130'000.00	+ 9'000.00
Base + options 1-2	170'000.00	+ 8'000.00	170'000.00	+ 9'000.00
Base + options 1-3	191'000.00	+ 8'000.00	220'000.00	+ 9'000.00
Base + options 1-4	243'000.00	+ 8'000.00	279'000.00	+ 9'000.00
Base + options 1+3	134'000.00	+ 8'000.00	154'000.00	+ 9'000.00
Base + options 4	126'000.00	+ 4'000.00	144'000.00	+ 4'000.00

D'autres pistes de réflexion sont la mise en place d'une signalétique spécifique depuis Cugy centre ou Le Grand-Mont, ou la mise en place d'une navette estivale entre Cugy et le Chalet-à-Gobet selon le modèle testé en 2006/2007 (voir chapitre 3.1.3.1).

Il est également envisagé de faciliter le transport des classes pour les animations scolaires, notamment à travers la négociation d'un tarif préférentiel avec une entreprise de transport public.

E2 : Coordination de parcours de loisirs dans le massif forestier joratois (hors de la zone centrale)

Le Parc naturel du Jorat, dans sa vocation de réflexion collective sur la gestion des activités de loisirs dans le massif forestier du Jorat, peut coordonner en collaboration avec les usagers de loisirs et l'Inspectorat des forêts, des parcours et petites infrastructures mieux adaptés aux différents usagers.
L'objectif du Parc naturel du Jorat est de favoriser le développement d'infrastructures de loisirs adaptées aux demandes des usagers de manière coordonnée à l'extérieur de la zone centrale du parc naturel du Jorat et en coordination avec l'Inspectorat des forêts. L'exemple du trail des Saugealles (chapitre 3.1.4) montre que le Parc naturel du Jorat peut jouer le rôle de coordinateur entre usagers, propriétaires et autorités pour obtenir les autorisations et assurer l'aménagement adéquat de ces parcours (balisage, signalétique (voir Figure 32), etc.).

Figure 32 : Signalétique du trail des Saugealles développée par le Parc naturel du Jorat en collaboration avec la Ville de Lausanne

Le parc entreprendra, en discussion avec les usagers, des actions renforçant l'attractivité pour les loisirs dans la zone de transition afin de réduire la pression sur la libre évolution des processus naturels et les espèces cibles en zone centrale. A ce jour, des premiers échanges avec les coureurs d'orientation ont eu lieu dans le but de rendre ponctuellement accessibles pour les entraînements et les courses régionales certaines zones actuellement interdites à cet usage dans la zone de transition selon une discussion annuelle entre les coureurs d'orientation, le parc naturel et la Ville de Lausanne.

Partie 4 : Gestion, communication, garantie territoriale

4.1 Analyse de la situation

4.1.1 Gestion

La responsabilité de la réalisation des objectifs du Parc naturel du Jorat est en grande partie dans les mains de son organe opérationnel, composé de professionnels. Les aspects organisationnels sont présentés dans la partie 8 de ce document.

Rôle du Parc naturel du Jorat au sein de la région
La plus-value du Parc naturel du Jorat dépasse son seul périmètre. La zone centrale du Parc naturel du Jorat contribue à l'infrastructure écologique et à la conservation d'espèces liées aux cycles longs de la forêt sur le Plateau. La non-exploitation de la zone centrale et son inscription au titre de réserve forestière naturelle va aider à combler un déficit identifié en espèces liées au bois mort et en grande réserve forestière sur le Plateau. Pour les scientifiques, le Parc naturel du Jorat offre une opportunité rare sur le Plateau suisse de suivre l'évolution d'une surface de forêt conséquente laissée sans intervention et d'en évaluer les effets sur les espèces et les services écosystémiques (voir partie 2). Et pour les visiteurs et les promeneurs, le Parc naturel du Jorat permet la découverte d'un cœur de forêt naturelle à proximité de la ville et contribue à une meilleure organisation des offres et activités de loisirs dans ses alentours.

Sur un autre plan, le Parc naturel du Jorat constitue, dans une perspective régionale une opportunité pour :

- Faire découvrir ou mieux connaître les richesses naturelles ainsi que les savoir-faire et autres spécificités propres à la forêt joratoise ;
- Favoriser un développement harmonisé des aménagements à destination du public dans le massif ;
- Valoriser la fonction d'accueil du massif forestier, autant au profit de la population de l'agglomération lausannoise, qu'au profit de la population des communes rurales ;
- Aider à concilier les fonctions d'accueil, de protection et d'utilisation des ressources dans le massif ;
- Soutenir la gestion qualitative de la forêt à l'échelle globale du massif, ainsi que la valorisation locale des produits et services de la filière bois ;
- Renforcer les relations entre des habitants « historiques », les néoruraux, les visiteurs et les professionnels afin de développer une nouvelle vision commune et s'approprier ensemble les enjeux de préservations du Parc naturel du Jorat ;
- Donner de la visibilité au plus important massif forestier du Plateau suisse, faire mieux connaître l'identité joratoise et renforcer l'attractivité de la région.
- Promouvoir une mobilité plus durable et optimiser de manière harmonisée les flux de visiteurs et usagers dans et à destination du massif ;
- Optimiser la mise en œuvre des politiques forestières et engagements contractuels en matière de réserves forestières ;

Prestations de gestion pour la région
Le Parc naturel du Jorat se présente comme une opportunité en offrant des prestations de soutien et de coordination en complément des efforts existants pour différents enjeux de portée régionale, tels

que :

- La biodiversité en forêt en particulier les espèces saproxyliques (liées au bois mort),
- La diversité biologique liées aux milieux humides et aux sources,
- L'accueil en forêt,
- L'éducation à l'environnement,
- La mobilité,
- La recherche,
- L'économie forestière et agricole à proximité d'une zone densément urbanisée.

L'organe opérationnel du Parc naturel du Jorat pourra assurer la coordination de projets dans les thématiques ci-dessus, notamment à travers des actions d'information, de communication et de promotion. Certaines des actions prévues sont appelées à déployer des bénéfices à l'échelle de la région.

Pour les communes membres et associées, des prestations du Parc naturel du Jorat seront proposées dans différents domaines, notamment :

- Biodiversité
    - Recherche de fonds pour la réalisation de mesures de biodiversité en forêt
    - Actions d'arrachage de plantes exotiques envahissantes sur le territoire communal et mise à jour des données sur info.species
- Accueil en forêt
    - Gratuité des animations scolaires proposées par le parc
    - Négociation tarifaire des déplacements TL pour les animations scolaires du parc
    - Intégration des territoires communaux dans les réflexions de développement des parcours de loisirs du parc
    - Mise à disposition des écocompteurs du parc et traitement des résultats par l'équipe du parc
- Economie durable
    - Participation au réseau de promotion d'une filière forêt-bois local
    - Valorisation des partenaires tourisme-loisirs présents sur le territoire communal via l'application touristique du parc et lors de la création d'offres en synergie
    - Priorité donnée aux producteurs présents sur le territoire communal dans les projets du parc de valorisation des produits du terroir
    - Financement et/ou recherche de financement de projets liés aux thématiques du parc
- Communication et valorisation des communes partenaires
    - Communication et valorisation du parc et des communes partenaires
    - Valorisation des connaissances patrimoniales des habitants
    - Prise en compte du territoire communal dans certaines études scientifiques et valorisation des résultats via un SIG, outils d'aide à la décision.
    - Mise à disposition ponctuelle des ressources humaines de l'équipe du parc naturel

Le Parc naturel du Jorat constitue en outre un moyen de positionnement et de notoriété pour l'ensemble du Jorat. La coordination entre le futur organe opérationnel du Parc naturel du Jorat, la Ville de Lausanne notamment le SPADOM, les organismes régionaux de développement (Association

de la Région du Gros-de-Vaud, Lausanne Région) et les offices du tourisme sera un enjeu de gouvernance particulier. En effet, les forces de travail étant limitées, le défi consistera notamment à définir un partage optimal des tâches concernant les missions qui pourraient être communes (par exemple avec les offices de tourisme pour ce qui a trait à la promotion ou la création de produits de loisirs).

Enfin, le Parc naturel du Jorat se présente comme une occasion unique de coordonner et de fédérer toutes les forces en présence pour assurer la fonction multi-ressources qu'offre la forêt du Jorat, pour assurer :

- Des zones de développement naturel pour toutes les espèces animales et végétales qui pourraient y trouver refuge ;
- La bonne qualité des ressources hydrologiques pour les autres espèces et pour l'Homme qui en jouit ;
- Les ressources sociales et économiques pour ceux qui vivent et travaillent la forêt en les déployant dans une vision de développement durable.

Lancement de projets et participation à des projets tiers
Le lancement de projets et la participation à des projets tiers présentant un intérêt potentiel pour le Parc naturel du Jorat seront à examiner au cas par cas selon les besoins exprimés par les acteurs du territoire et en accord avec les objectifs approuvés par les organes du Parc naturel du Jorat.

4.1.2 Situation socio-économique

Le massif forestier joratois doit être abordé dans son contexte régional pour les aspects socio-économiques. Trait d'union entre la ville et la campagne, il est traversé quotidiennement par de nombreux pendulaires se déplaçant du nord au sud pour des raisons professionnelles. La situation périurbaine du massif forestier joratois en fait donc un lieu stratégique pour le développement des relations ville-campagne ou consommateurs-producteurs.

4.1.2.1 Economie forestière

La filière bois
Comme mentionné dans le chapitre 2.1.3.1, le massif du Jorat représente un intérêt certain pour l'économie forestière de la région.

La récolte annuelle dans les forêts propriétés de la Ville de Lausanne est d'environ 12'000 m^3 de bois certifié FSC/PEFC. La moitié de ce volume est transformée en bois de construction et l'autre convertie en énergie. Dans le périmètre de la zone centrale (444 ha), le volume de bois potentiellement exploitable annuellement s'élève à environ 4'000 m^3.

Bois d'œuvre
La bonne qualité des bois résineux des forêts joratoises est connue loin à la ronde. Les 6'000 m^3 de bois d'œuvre exploités annuellement dans les forêts lausannoises (5'000 m^3 de résineux et 1'000 m^3 de feuillus) sont commercialisés par la coopérative La Forestière, pour des marchés internationaux, nationaux ou régionaux.

Les scieries régionales sont confrontées à un marché international à forte concurrence, dominé par des entreprises européennes et par l'importation de produits déjà manufacturés ; elles éprouvent des difficultés à rétribuer la matière première à un prix qui permette de financer les coûts de leur production. Les grumes de bois de service feuillus sont vendues par le biais de mises de bois organisées par La Forestière.

Bois énergie

Dans le massif joratois dans son ensemble, il n'est pas récolté l'entier de la production de bois énergie pour des raisons économiques. Une meilleure coordination entre les producteurs joratois et les consommateurs potentiels (entités publiques) permettrait la valorisation de la totalité de cette source énergétique de manière locale. La majorité du bois énergie lausannois est transformée en plaquettes forestières, la valorisation de ce potentiel énergétique est actuellement assurée à l'usine d'incinération de TRIDEL S.A.

Changements climatiques

Selon une étude menée par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL sur l'évolution des essences face au changement climatique, les conséquences probables de ce dernier rendront difficile le maintien du potentiel de bois de résineux propre à la production de grumes de sciage vu la diminution probable du nombre de sapins blancs et d'épicéas durant les cinquante prochaines années.

Concernant les feuillus, le hêtre aura également tendance à diminuer. Il conviendra de favoriser l'installation du chêne pouvant produire à la fois des bois pour le sciage et du bois énergie. L'augmentation de la proportion de feuillus ne sera pas sans conséquences sur le développement de la filière bois car, à l'exception du bois énergie utilisé sur place, le bois d'œuvre de feuillus n'a pour l'heure pas de débouchés au niveau régional.

Afin de soutenir la filière bois régionale et lui permettre de répondre aux défis qui l'attendent, il convient de déployer des efforts sur trois axes :

- La promotion du bois de la région et la filière régionale ;
- L'appui aux entreprises de la filière bois par la mise en réseau et le soutien à l'innovation ;
- Le soutien au renforcement des conditions-cadres[19].

4.1.2.2 Agriculture

L'agriculture joratoise est située à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit d'une région agricole intermédiaire à mi-chemin entre l'agriculture de montagne du Jura ou des Alpes, caractérisée par la production herbagère et l'élevage d'une part, et l'agriculture des plaines du Plateau suisse présentant de conditions favorables aux grandes cultures, et aux cultures spéciales (maraichage, arboricultures, viticulture etc.) d'autre part. La région du Jorat se caractérise donc par une forte présence d'herbages mais aussi de terres ouvertes permettant des mises en cultures variées malgré l'altitude.

Aujourd'hui, les agriculteurs doivent faire face aux mutations de l'activité agricole induites par les politiques agricoles libérales des années 1990. Les stratégies d'adaptation ne sont pas spécifiques à l'agriculture périurbaine mais concernent l'ensemble de l'agriculture suisse

- L'agrandissement des exploitations ;
- La diversification des activités ;
- La vente directe ;
- Adaptations au contexte (cohabitation avec néoruraux).

Sur la base de l'étude menée par Dusserre-Bresson & Salomon-Cavin (2018), un des enjeux majeurs est de préciser, définir et communiquer les implications concrètes de la création du Parc naturel du

[19] Communiqué de presse du 10 avril 2018 du Programme de promotion de la filière bois régionale.

Jorat sur l'agriculture et de proposer des solutions qui permettent de mieux intégrer la dimension agricole à la définition du Parc naturel du Jorat.

Les surfaces agricoles du PNP, situées en zone de transition, sont toutes propriétés de la Commune de Lausanne et sont exploitées par trois familles agricoles. L'agriculture est dédiée principalement à la production laitière avec de grandes exploitations (pratiquement une par clairière) qui visent à produire sur le domaine le maximum possible de fourrage. Pour l'essentiel, il s'agit d'une production de lait industriel avec une part valorisée en vente directe pour le domaine des Saugealles.

Les exploitants sont accompagnés par la Ville de Lausanne pour une transition vers des modalités d'exploitations toujours plus respectueuses de l'environnement et de la nature, dans un contexte où l'objectif est de valoriser le plus possible la production locale en encouragement les filières courtes et en favorisant l'émergence de nouveaux réseaux de distribution à l'échelle de la région. La stratégie agricole communale[20] favorise le respect les standards de Production Intégrée (PI), incite et soutien la reconversion des domaines à l'agriculture biologique dans un horizon de 15 à 20 ans et l'intégration de manière cohérente des zones agricoles dans les réseaux écologiques existants.

4.1.2.3 Autres secteurs économiques d'importance particulière

Tourisme proche de la nature

Lausanne enregistre environ un million de nuitées par an, la tendance étant à la hausse. Le tourisme d'affaires, soit 60 à 65% des visites, est principalement lié aux activités de congrès, notamment dans les domaines de la santé, des sciences de la vie, de l'énergie et des technologies afférentes. Le tourisme de loisirs compte 35 à 40% des visiteurs. Dans l'ensemble, les hôtes proviennent à 70% de l'étranger et la durée moyenne de séjour est de 1.99 jours (SCRIS 2013).

Dans les communes extérieures à l'agglomération lausannoise, le tourisme est essentiellement lié à la randonnée pédestre ou en vélo, ainsi qu'à quelques autres activités, visites et ventes à la ferme. Il s'agit essentiellement d'un tourisme d'excursion, les nuitées restant minimes.

Le tourisme de loisirs lausannois, appréciant les atouts verts de la Ville de Lausanne, sera potentiellement intéressé par la visite du Parc naturel du Jorat.

En outre, les excursionnistes sillonnant nos espaces ruraux constitueront également un public privilégié pour le Parc naturel du Jorat, ainsi que le public du Réseau des parcs suisses. La reconnaissance du label « Parc » et des offres associées est en constante augmentation dans la population suisse et le Parc naturel du Jorat pourra bénéficier des campagnes de promotion que le Réseau des parcs suisses organise en coopération avec Suisse Tourisme et autres partenaires touristiques d'influence nationale et internationale. Le label « Parc » permettra aussi d'attirer des visiteurs recherchant des territoires et des expériences d'exception et des offres de découvertes de la nature et du patrimoine organisées.

Le Parc naturel du Jorat pourra contribuer au développement du tourisme proche de la nature sur le Plateau vaudois.

4.1.3 Participation des acteurs locaux et régionaux

Les différentes actions menées par le Parc naturel du Jorat sont organisées avec de nombreux partenaires régionaux (associations, groupes d'intérêts, institutions, PME).

Lors de la phase de création du Parc naturel du Jorat, les différentes parties prenantes ont été associées d'une part via les commissions de l'association. D'autre part, la population a été invitée à participer à la définition des enjeux du Parc naturel du Jorat à travers une démarche participative qui

[20] Rapport-préavis N° 2018/09 Politique agricole urbaine : des balcons aux champs

s'est déroulée en deux phases en automne 2017 et en mars 2018. Ces ateliers, qui ont réuni 150 personnes, ont permis d'identifier des forces et faiblesses actuelles du territoire du Jorat, de réfléchir aux opportunités et craintes par rapport à la création du Parc naturel du Jorat et de récolter des propositions d'actions à intégrer dans le plan de gestion du Parc naturel du Jorat.

A l'été 2019, une fois le périmètre du Parc naturel du Jorat défini, les représentants des associations de loisirs (scouts, VTT, cavaliers, sensibilisation à l'environnement, etc.) ont été conviés à une nouvelle soirée participative afin de discuter du réseau de cheminements de la zone centrale.

Afin de promouvoir la création du Parc naturel du Jorat, l'association a aussi mis en place un réseau d'ambassadeurs du projet de Parc naturel du Jorat. Actuellement, une trentaine de personnes sont mobilisées.

Les principaux acteurs et leur rôle

Acteurs	**Rôles et compétences**
Organismes régionaux de développement	Relais et partenaires potentiels Participation aux commissions Appui à la réalisation de projets
Acteurs régionaux de la filière bois	Participation aux commissions Relais d'information Appui à la réalisation de projets
Acteurs régionaux de la filière agricole	Participation aux commissions Relais d'information Appui à la réalisation de projets
Groupes d'intérêts dans le domaine de la nature	Participation aux commissions Relais d'information Appui à la réalisation de projets
Groupes d'intérêts dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs	Participation aux commissions Relais d'information Appui à la réalisation de projets
Groupes d'intérêts dans le domaine de la pédagogie et de l'éducation à l'environnement	Participation aux commissions Relais d'information Appui à la réalisation de projets
Fournisseurs divers	Appui à la réalisation de manifestations

4.1.4 Collaboration avec des partenaires extérieurs au territoire du Parc naturel du Jorat

Durant la phase de création, la petite taille de l'équipe de projet l'a poussée à développer des partenariats et des synergies avec les acteurs du territoire proches du Parc naturel du Jorat. On peut en recenser différents types :

- Collaboration avec les communes, associations, le Canton, les groupes d'intérêts dans le cadre de l'association et des commissions pour définir le périmètre du Parc naturel du Jorat ;
- Développement d'un important réseau de partenaires pour créer et animer les activités proposées dans le cadre du programme annuel de sensibilisation ;
- La mise sur pied d'un réseau d'experts techniques pour le développement de la charte du Parc naturel du Jorat (biologiste, ingénieur en mobilité, spécialiste touristique, etc.) ;
- La collaboration avec les PME locales pour des services externalisés (support informatique, comptabilité, communication, graphisme, impression, catering, etc.) ;
- La participation au Réseau des parcs suisses et des échanges privilégiés avec les deux autres parcs naturels vaudois.

4.1.5 Communication

Les stratégies et les actions de communication du Parc naturel du Jorat Candidat sont suivies par la commission de Communication, éducation et relations publiques. Durant la phase de création du Parc naturel du Jorat, un plan de communication a été élaboré avec pour objectifs d'obtenir l'accord et le soutien des parties prenantes pour le Parc naturel du Jorat. Il est articulé autour du message clé commun ci-après :

« Le Parc naturel du Jorat est un parc d'importance nationale, élaboré pour et avec la population. Dans cette région subissant une forte pression démographique, ce parc propose de préserver un cœur de nature dans les bois du Jorat. Cet espace de calme sera accessible à la population et aux générations futures. »

Les moyens de communication créés et utilisés actuellement sont :

- Une charte graphique avec un logo mettant en valeur la spécificité forêt-eau du territoire et respectant les directives de la Confédération (Manuel de la marque pour les parcs d'importance nationale) ;
- Le rapport annuel, publié à l'Assemblée générale de chaque printemps et distribué aux membres et aux autres intéressés sous forme papier ou électronique ;
- Le dépliant annuel « Programme des balades et manifestations » ;
- Un stand de présentation pour la participation à des évènements externes (comptoirs régionaux, foire agricole, etc.) ;
- L'organisation d'événements spécifiques (p. ex. Festi'Jorat) et de visites ;
- Mais encore :

Tableau 11 : Visibilité du projet de Parc naturel du Jorat sur les réseaux sociaux et dans les médias

	2017	2018	Tendance 2019
Le site Internet www.jorat.org	10'000 visites	42'313 visites	→
La Newsletter	560 inscrits	815 inscrits	↗
Facebook	1000 abonnés	1'288 abonnés	↗
Instagram	100 abonnés	216 abonnés	↗
Relais médias : Articles presse Emissions radio Emissions TV	 21 1 -	 25 5 2	 ↗ ↘ →

4.1.6 Garantie territoriale

Les parcs naturels au sens de la LPN doivent bénéficier d'une garantie territoriale et être inscrits dans le Plan directeur cantonal (PDCn). Conformément à l'ordonnance sur les parcs (OParcs), il s'agit de l'une des exigences à remplir pour l'octroi du label « Parc » et pour l'obtention d'une aide financière fédérale destinée à la gestion du Parc naturel du Jorat.

Plan directeur cantonal
L'intégration dans le Plan directeur cantonal permet de rendre la garantie territoriale et la coordination du Parc naturel du Jorat contraignantes pour les autorités publiques (Confédération, Canton, communes).

La création du Parc naturel du Jorat est en cohérence avec les priorités et les objectifs du Plan directeur cantonal (DTE 2018). Le Parc naturel du Jorat figure à ce jour avec un périmètre indicatif d'études dans la fiche E12 *Parcs régionaux et autres parcs* du PDCn.

Le périmètre indicatif sera réduit et adapté au périmètre effectif défini en 2019. Par analogie avec les deux autres parcs naturels déjà présents sur le canton, les objectifs stratégiques du PNP tels que définis dans le présent document seront également ajoutés.

La fiche E12 précise que l'inscription d'un parc n'induit pas de changement de l'affectation des terrains sauf si cela est nécessité par l'usage prévu du territoire. En l'espèce, ce sera le cas pour le PNP dans la mesure où l'Oparcs demande (art 23) qu'il soit notamment interdit dans la zone centrale :

- De quitter les voies et chemins indiqués et d'amener des animaux, à l'exception des chiens tenus en laisse ;
- De pratiquer la sylviculture et l'agriculture ;
- De pratiquer la chasse et la pêche à l'exception de la régulation des espèces pouvant être chassées et causant des dégâts considérables ;
- De prélever des roches, des minéraux et des fossiles, de cueillir des plantes et des champignons et de capturer des animaux.

La fiche E12 du Plan directeur cantonal sera actualisée lors de l'adaptation 4ter du PDCn, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2021.

Décision de classement

Ces restrictions d'usage impliquent une protection complémentaire liante pour les propriétaires concernés et qui, pour déployer ses effets sur l'ensemble des usagers, doit passer par une procédure d'affectation complémentaire ou une mise à ban.

Dans le cadre du projet initial de PNP impliquant plusieurs communes territoriales, ces dernières avaient opté pour répondre à cette exigence de passer par un plan d'affectation intercommunal. Le périmètre ayant été repositionné, Lausanne se voit désormais la seule commune concernée territorialement par le périmètre du Parc naturel du Jorat et de sa zone centrale en particulier. La démarche d'un plan intercommunal n'a donc plus lieu d'être. Le calendrier de révision du Plan général d'affectation de Lausanne ne permettant pas de garantir une mise à l'enquête avant la fin de la phase de création à fin 2020, la Municipalité de la Ville de Lausanne a donc décidé en mai 2019 de choisir un autre instrument d'affectation et de solliciter l'appui du canton pour assurer la garantie territoriale de la zone centrale via une décision de classement au sens de l'art. 20 de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS, BLV 450.11).

Pour assurer la protection d'un objet digne d'intérêt au sens de l'article 4 de la LPNMS, le Canton peut, en consultation avec les communes concernées, procéder à son classement, par voie de décision, assorti au besoin d'un plan de classement (art. 20 de la LPNMS). En vertu de l'article 4 de la LPNMS, par objet digne d'intérêt sont compris tous les territoires, paysages, sites, localités, immeubles qui méritent d'être sauvegardés en raison de l'intérêt général, notamment esthétique, historique, scientifique ou éducatif qu'ils présentent. En ce sens, les objectifs du Parc naturel du Jorat entrent dans ce cadre.

Ce choix présente pour la Ville de Lausanne l'avantage de pouvoir déposer plus rapidement une demande de labellisation à la Confédération et d'éviter de se trouver pendant plusieurs années sans financement de la Confédération.

Selon l'art 21 de la LPNMS, une décision de classement doit définir :

a. L'objet classé et l'intérêt qu'il présente ;
b. Les mesures de protection déjà prises ;
c. Les mesures de protection prévues pour sa sauvegarde, sa restauration, son développement et son entretien.

Elle doit comprendre un plan de classement qui délimite l'aire géographique d'application de la décision.

D'entente avec la Municipalité de Lausanne et pour respecter la primauté de la population directement concernée de s'exprimer sur le projet de Parc naturel du Jorat, l'intégration de ses objectifs et du périmètre est prévue après l'enquête publique de la décision de classement. Par ailleurs, étant admis que la zone de transition n'introduit pas de restriction d'usage pour la population et que les documents de planifications directrices en vigueur, tels que le Plan directeur forestier de la Région Centre, suffisent pour concrétiser les objectifs du Parc naturel du Jorat dans la zone de transition, il a été convenu que seule la zone centrale soumise à des restrictions d'usage pour les différents usagers du Parc naturel du Jorat serait classée.

Le règlement de la décision de classement décrira ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible de faire dans la zone centrale du parc, en particulier en termes d'accessibilité, d'exploitation et de circulation.
Des dérogations aux limitations d'accès mentionnées dans l'Oparc sont à prévoir pour :

- Le passage des chevaux sur les cheminements qui leur sont ouverts ;
- L'entretien et la sécurisation des chemins et des constructions existantes – en particulier ceux liés à l'adduction d'eau ;
- Le suivi scientifique ;
- La lutte contre les organismes potentiellement dangereux ou exotiques envahissants ;
- La revitalisation de certains biotopes ;
- La circulation à des fins d'exploitation agricole en zone de transition ;
- La circulation à des fins de régulation des espèces occasionnant des dégâts considérables à l'extérieur de la zone centrale.

La procédure de consultation sera celle prévue par la LPNMS (art. 24).

Le Canton procédera en parallèle au classement de la zone centrale à l'adaptation du périmètre de la réserve de chasse N° 33 afin d'éviter que les contraintes inhérentes au Parc naturel du Jorat ne se répercutent trop fortement sur l'exercice de la chasse. La procédure de révision suivra les voies usuelles telles que définies par la loi sur la faune et son règlement d'exécution.

4.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques

4.2.1 Points forts et point faibles

Les points forts et points faibles se rapportent à des faits et à des situations actuelles relatives au périmètre du Parc naturel du Jorat en matière de gestion, de communication et de garantie territoriale.

Points forts	**Points faibles**
Gestion - Prise en compte des acteurs	***Gestion*** - Disparités en termes de ressources disponibles et d'implication des différents acteurs
Participation des acteurs locaux - Appui de l'Etat de Vaud - Volonté et intérêt de la Ville de Lausanne à voir le Parc naturel du Jorat se créer sur son territoire	***Participation des acteurs locaux*** - La création du Parc naturel du Jorat ne fait pas l'unanimité dans la région
Economie forestière - Projet de Parc naturel du Jorat et création d'une grande réserve forestière prévu par le Plan directeur forestier de la Région Centre, ainsi que dans les politiques forestières fédérales et vaudoises - Gestion forestière selon les principes d'une sylviculture proche de la nature - Production de bois de qualité	***Economie forestière*** - Bas prix du bois.
Agriculture - Projet compatible avec projet de réseau agro-écologique, passible de générer des soutiens complémentaires aux exploitants si intérêt de leur part *Développement de produits**	***Agriculture*** *- Manque de visibilité de la production locale** *- Label agricole pas garanti** *- Manque de points de vente pour les produits locaux**
Tourisme *- Plus-value dans l'offre touristique régionale**	
Collaboration avec les partenaires extérieurs - Intérêt de nombreux partenaires extérieurs	
Communication - Un plan de communication défini et des moyens de communication en conséquence	
Garantie territoriale - Projet de Parc naturel du Jorat déjà inscrit au PDCn, fiche E12	

** Résultats de la démarche participative avec la population 2017/18*

4.2.2 Potentiels et risques

Les potentiels et risques se réfèrent à l'impact potentiel de la création du Parc naturel du Jorat sur la gestion, la communication et la garantie territoriale.

Potentiels	**Risques**
Gestion *- Rôle de médiateur du parc naturel entre les différents usagers lors de conflits***	***Gestion*** - Coordination avec les différents partenaires nécessite du temps
Participation des acteurs locaux *- Travail avec les associations locales pour la mise en valeur du patrimoine***	***Participation des acteurs locaux*** - Disparités entre les attentes des populations rurales et urbaines - Blocage de divers acteurs
Economie forestière - Développement d'une filière feuillus - Mise en réseau des acteurs pour développement de filière courte - Promotion du bois du Jorat *- Encourager les constructions en bois local ou suisse dans les territoires des communes membres et partenaires*** *- Développement de l'économie de proximité***	
Agriculture *- Création d'un label pour la mise en valeur des produits du terroir** *- Développement de nouvelles activités** *- Développement de l'économie de proximité*** *- Promotion commune des produits***	
Tourisme *- Faire connaître la région** *- Forces disponibles pour développer des projets touristiques ** *- Développement de l'agritourisme*** *- Valorisation des produits locaux dans un ou plusieurs centres d'accueil des visiteurs*** *- Développement de lieux d'accueil des visiteurs*** *- Création d'une maison du parc***	***Tourisme*** - Affluence sans rapport avec la capacité d'accueil
Emploi *- Création d'emplois**	***Emploi*** *- Augmentation des coûts**
Collaboration avec les partenaires extérieurs - Des acteurs externes approchent le parc naturel pour des coopérations sur des projets innovants ou pour solliciter des services	
Communication - Attractivité nouvelle de la région du Jorat	***Garantie territoriale***

Garantie territoriale - Permet d'assurer la préservation d'un territoire allant au-delà de la seule protection donnée par la loi forestière	- Difficultés de coordination et contraintes de temps pourraient complexifier la mise en œuvre de la garantie territoriale

** Résultats de la démarche participative avec la population 2017/18*
*** Prise de position des commissions suite aux propositions des habitants***

4.3 Objectifs stratégiques et projets

Les objectifs stratégiques ci-après découlent des résultats des analyses présentés dans les chapitres précédents. Leur définition tient compte des objectifs fixés pour un Parc naturel du Jorat en vertu de l'OParcs, de la connaissance du périmètre et de l'appréciation de la situation (forces et faiblesses) et des facteurs d'évolution (potentiels et risques).

Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	***Liste de projets 2021-2024***
F. Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux	F. Gouvernance du parc naturel F1 : Gestion du parc F2 : Assurance qualité
G. Assurer une communication adaptée aux publics cibles	G. Communication et promotion G1 : Communication institutionnelle G2 : Communication dans le territoire G3 : Promotion de l'offre aux publics du Parc naturel du Jorat
H. Harmoniser les activités liées au développement durable	H. Soutien à l'exploitation durable et à la valorisation des ressources du territoire (hors zone centrale) H1 : Soutien à la filière forêt-bois courte H2 : Soutien à la valorisation des produits du terroir au Chalet-à-Gobet

4.3.1 Objectif stratégique F : Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux

Bien que situé uniquement sur le territoire de la Ville de Lausanne, le Parc naturel du Jorat est un projet de région. Il œuvre à la réalisation de projets pour les acteurs du territoire de manière participative. Le Parc naturel du Jorat développe les projets en collaboration avec différents acteurs représentés au sein des commissions. Les projets sont réalisés en priorité avec les associations et les PME locales de la Ville de Lausanne et des communes associées, des centres proches (Echallens, Moudon, Oron) ou du Canton de Vaud.

F1 : Gestion du parc
La gestion du Parc naturel du Jorat repose sur le bon fonctionnement de la structure associative, une relation régulière avec la Ville de Lausanne, les communes associées et le Canton, une équipe professionnelle dotée de compétences et de moyens adéquats, notamment pour le monitoring et reporting des activités.

L'équipe de coordination gère l'association. Dans ce cadre, elle propose notamment le programme d'activités, le budget annuel et assure le bon fonctionnement des organes de l'association selon leur attribution et leurs objectifs.

La mise en œuvre des projets du Parc naturel du Jorat se fera en priorité avec les partenaires régionaux (associations, PME, communes, etc.). Des collaborations pourront être développées avec les acteurs suivants (recensement non exhaustif) :

Milieux naturels et espèces (institutions muséales et associations)

- Cercle ornithologique de Lausanne
- Musée cantonal de zoologie, Lausanne
- Musée et Jardins botaniques cantonaux, Lausanne
- Zoo de Servion

Sensibilisation et prise en charge des publics

- Arbracadabra – association active en matière de sensibilisation à l'environnement et à la forêt
- Association Suisse des Accompagnateurs en Montagne
- Association Suisse des Guides-Interprètes du Patrimoine
- Moudon Région Tourisme
- Association Vaudoise de Tourisme Pédestre
- Echallens Région Tourisme
- Lausanne Tourisme
- Montreux-Vevey Tourisme
- Office du Tourisme du Canton de Vaud
- SuisseMobile
- Suisse Tourisme
- Auberge de Montheron
- Auberge du Chalet-des-Enfants

Culture

- Ferme des Troncs – Jorat Souviens-Toi, Mézières
- Fondation Estrée, Ropraz
- Théâtre du Jorat – Grange Sublime, Mézières
- Théâtre Barnabé, Servion

Transports publics

- CarPostal
- TL – Transports lausannois

Recherche et formation

- Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)
- Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH)
- Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF)
- Centre de formation professionnelle forestière (CFPF), Le Mont-sur-Lausanne
- École Hôtelière de Lausanne (EHL) – Le Chalet-à-Gobet, Lausanne
- Groupe Sciences et Nature – ex JORLOG, Lausanne
- Info Flora – Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)
- La Maison de la Rivière – gestion et renaturation des milieux aquatiques, Tolochenaz
- Union vaudoise des sociétés scientifiques (UVSS)
- Universités, Hautes écoles spécialisées, École polytechnique fédérale de Lausanne

Le Parc naturel du Jorat devra en outre attacher une importance particulière à ses voisins, parmi eux :

Les communes non-membres ou non associées
Une information ciblée et des échanges avec les acteurs clés des communes et localités proches devront permettre d'identifier et mettre en place les collaborations possibles. Ces collaborations devront également être coordonnées avec l'Inspection des forêts (DGE-Forêt) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur forestier de la Région Centre. Les domaines identifiés de collaboration sont notamment les suivants :

- Accueil et sensibilisation de publics scolaires ;
- Gestion et étude des dynamiques naturelles (exemple : partenariats pour projets exploratoires) ;
- Exploitation forestière et valorisation locale de la filière bois.

Les propriétaires forestiers riverains
Afin de garantir la bonne cohabitation du Parc naturel du Jorat avec les propriétaires forestiers riverains, ces derniers devront être le sujet d'une relation spécifique afin d'aborder diverses thématiques comme la présence d'organismes nuisibles ou des dégâts significatifs causés par le gibier dans les forêts attenantes. Le Règlement de la Décision de classement prévoit la mise en œuvre d'une commission de suivi nommée par le Département. Des délégués représentants les communes ou propriétaires attenants du parc y seront nommés. La commission se réunira au minimum une fois par année.

Les parcs ou projets de parcs, en Suisse et à l'étranger
La principale collaboration avec les autres parcs en Suisse s'effectuera à travers la participation au Réseau des parcs suisses. Des collaborations plus ciblées sont déjà développées avec le parc naturel périurbain du Sihlwald, avec les parcs naturels régionaux du Jura vaudois et Gruyère Pays-d'Enhaut, ainsi qu'avec Lavaux Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Par ailleurs, des échanges avec des parcs étrangers sont prévus. Le partage d'expériences et d'analyses concernant des enjeux communs est en effet un moyen essentiel d'apprentissage. Les diverses approches définies en fonction des spécificités locales sont des sources d'inspiration pour le développement de projets. Ces échanges avec les parcs étrangers seront d'abord menés via le retour d'expériences partagées et ce au travers de la commission scientifique et technique du Parc naturel du Jorat et le Réseau des parcs suisses.

F2 : Assurance qualité
Le Parc naturel du Jorat élabore un système de management de la qualité avec des outils pour une gestion intégrée qui permettent de viser l'obtention d'une norme de qualité (ISO).

4.3.2 Objectif stratégique G : Assurer une communication adaptée aux publics cibles

« Le Parc naturel du Jorat : au cœur de la plus grande forêt du Plateau suisse »

La communication doit assurer la promotion et la visibilité des actions entreprises par le Parc naturel du Jorat. Elle met en avant les atouts et les spécificités de celui-ci et lui amène une certaine visibilité et notoriété. Elle valorise les patrimoines naturels et culturels de la région ainsi que les partenaires. Elle explique les raisons et l'effet recherché par les règles d'usages. De plus, elle assure la visibilité des actions du Parc naturel du Jorat auprès des habitants pour créer une valeur ajoutée à la région et développer leur appropriation du projet.

La communication du Parc naturel du Jorat ne peut pas être envisagée selon son périmètre strict mais plutôt dans le contexte global de la région du Jorat qui comprend autant des communes rurales, périurbaines et urbaines, ainsi que des usages qui sont multiples, allant d'activités récréatives à

économiques telles que l'exploitation du bois ou de l'agriculture.

G1 : Communication institutionnelle
Afin de mettre en scène le positionnement du Parc naturel du Jorat (voir chapitre 6.2), la stratégie de communication élaborée durant la phase de création du Parc naturel du Jorat sera adaptée pour refléter le passage d'un message d'explication du projet de Parc naturel du Jorat à des sujets centrés sur les missions du Parc naturel du Jorat et de ses partenaires.

« Un parc naturel afin de renforcer durablement les équilibres naturels, le vivre-ensemble, ainsi que les liens entre les Hommes et la forêt du Jorat. »

Les outils créés comme le site internet, la newsletter et la page Facebook seront remaniés en conséquence et de nouveaux outils seront élaborés.

Outils

- Ligne graphique : elle sera remaniée pour refléter l'obtention du label « parc naturel d'importance nationale » et adaptée aux différents canaux de communication ;
- Journal : en plus du site internet et de la newsletter, le Parc naturel du Jorat va élaborer un journal et le publier deux fois par année sous forme imprimée pour envoi et distribution aux lieux d'accueil des visiteurs et pendant les manifestations, ainsi qu'en format pdf pour distribution électronique. Ce journal permettra d'atteindre un public plus large, au-delà des personnes inscrites à la newsletter ;
- Application : le contenu pour l'application recensant et valorisant les partenaires sera développé (voir chapitre 4.3.3).

Contenu

- Projets : les projets du Parc naturel du Jorat seront présentés, leurs buts, ainsi que la plus-value qu'ils apportent à la région, expliqués ;
- Territoire : les aspects marquants du territoire du Parc naturel du Jorat et des communes membres de l'association seront mis en exergue ;
- Patrimoines : les patrimoines naturels et culturels, dont le savoir-faire des forestiers, seront mis en valeur en complément à des activités de sensibilisation (voir chapitre 3.3) ;
- Partenaires : les entreprises et les particuliers qui s'associent aux projets du Parc naturel du Jorat seront valorisés et reconnus ;
- Communauté : même si les usagers du Parc naturel du Jorat et de ses alentours y exercent des activités très différentes, ils partagent un intérêt commun pour ce territoire et le Parc naturel du Jorat s'efforcera de rapprocher tous les interlocuteurs et de créer un sens de communauté autour du Parc naturel du Jorat ;
- Processus de Parc naturel du Jorat : les conditions de labellisation des parcs d'importance nationale stipulent qu'ils sont des initiatives du territoire. Leurs objectifs et lignes d'actions stratégiques sont renouvelés tous les 10 ans pour les ajuster aux besoins du territoire. Les efforts de communication du Parc naturel du Jorat accompagneront donc ce processus.

Publics cibles

- Les visiteurs et publics-cibles identifiés spécifiquement pour chaque lieu d'accueil (voir chapitre 3.3.1) ;
- Les habitants des alentours du Parc naturel du Jorat et de la région lausannoise ;
- Les membres de l'association portant le Parc naturel du Jorat.

Diffusion

- Le Parc naturel du Jorat utilisera les possibilités de diffusion à large échelle offertes par des collaborations avec d'autres parcs, en particulier les parcs romands, et par le Réseau de parcs suisses ;
- Les institutions, associations et autres identifiées dans le plan de marketing seront sollicitées pour diffuser les offres du Parc naturel du Jorat à leurs propres membres /publics ;
- Des collaborations seront recherchées avec les offices de tourisme identifiés dans la zone d'affluence ;
- Des partenariats seront créés avec des centres régionaux d'intérêts similaires ou complémentaires (La Maison de la Rivière, Zoo de Servion, Tropiquarium de Servion, etc.).

G2 : Communication dans le territoire

Le Parc naturel du Jorat doit communiquer les règles d'usages en vigueur dans les zones centrale et de transition et signaler celles-ci dans le territoire. Le concept de signalisation et d'information dans le terrain doit être finalisé et mis en place en coordination avec le développement des lieux d'accueil des visiteurs. Les différentes exigences de signalisation des aires protégées suisses, des réserves forestières et des parc naturels d'importance nationale devront être coordonnées dans un même concept.

Un premier type de panneaux de signalisation a été imaginé dans le respect des exigences de la marque « parcs suisses » pour les lieux d'accès principaux au Parc naturel du Jorat, et comprendra deux catégories d'informations : les informations légales (communes à tous les lieux d'accueil des visiteurs et en conformité avec les exigences de signalisation uniforme des aires protégées) et les informations pratiques (spécifiques à chaque lieu). Ces panneaux ont pour vocations de marquer l'entrée dans le Parc naturel du Jorat, rappeler les règles d'usages, donner des informations sur les richesses du Parc naturel du Jorat ainsi que de ses points d'intérêts et organiser les parcours dans ou à proximité du Parc naturel du Jorat. Ces panneaux seront placés notamment aux lieux d'accueil des visiteurs, aux points d'accès et d'intérêts principaux.

Une harmonisation visuelle sur l'ensemble du Parc naturel du Jorat sera indispensable pour que, d'une part, les visiteurs puissent identifier de manière immédiate les dispositifs du Parc naturel du Jorat et, d'autre part, renforcer le positionnement de la marque.

Figure 33 : Exemples de panneaux d'information principaux

Un deuxième type de panneaux est relatif à la signalétique directionnelle à l'intérieur du Parc naturel du Jorat et répondra également aux exigences de la maque « parcs suisses ». Cette signalétique servira notamment à baliser les sentiers thématiques et les usages.

Figure 34 : Exemple de signalétique de balisage

Ces outils de communication physiques dans le territoire seront complétés par la création d'un dépliant résumant les règles et usages en vigueur au sein du Parc naturel du Jorat.

G3 : Promotion de l'offre aux publics du Parc naturel du Jorat
Afin d'assurer la viabilité de ses lieux d'accueil de visiteurs, le Parc naturel du Jorat doit prévoir leur promotion ainsi que celle des activités qui y sont associées dans le cadre du périmètre géographique défini comme pertinent dans le concept, c'est-à-dire dans un rayon de déplacement de 30 minutes en voiture ainsi qu'une information spécifique aux différents types de public comme par exemple les écoles, les personnes à mobilité réduite (PMR), etc.

Les outils de communication développés seront les suivants :

- Création et diffusion large du programme d'animations annuel ;
- Création d'un dépliant informatif général sur les infrastructures d'accueil du Parc naturel du Jorat ;
- Développement d'informations pour les visiteurs potentiels ;
- Production de matériel promotionnel : stylo, casquette, T-shirt pour animateurs, etc. ;
- Développement des supports numériques (application smartphone, etc.) ;
- Développement et diffusion d'une communication adaptée aux PMR notamment via une application smartphone adaptée.

4.3.3 Objectif stratégique H : Harmoniser les activités liées au développement durable

Le bois, les produits agricoles du terroir et le tourisme doux sont des ressources importantes du territoire. Selon le Plan directeur forestier de la région Centre (PDF Centre), le bois, matière première indigène, dispose d'un fort potentiel de valorisation économique, écologique et social.

Les défis de la production ligneuse sont notamment de poursuivre la rationalisation des exploitations forestières et de renforcer les synergies et collaborations dans la gestion des forêts.

Parallèlement à gestion forestière, la promotion de cette filière et le conseil technique pourront être dynamisés par un pôle d'information et par une centralisation des demandes.

S'agissant du tourisme, le Parc naturel du Jorat complétera l'offre touristique « nature et patrimoine » de l'agglomération lémanique en cohérence avec le site voisin de Lavaux Unesco.

Le projet vise également à mieux valoriser les produits du terroir issus des exploitations et surfaces agricoles de la zone de transition et des territoires voisins du Jorat.

H1 : Soutien d'une filière forêt-bois courte
Il est proposé de soutenir le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les propriétaires forestiers autour du Parc naturel du Jorat en vue d'améliorer l'efficience de la filière forêt-bois locale notamment dans les domaines suivants :

- Les méthodes de récolte ;
- Les économies d'échelle : mise en commun des travaux forestiers ;
- La valorisation commune du bois ;
- L'usage local du bois.

Le Parc naturel du Jorat, par son objectif de vulgarisation des différentes fonctions de la forêt, permettra une visibilité, une promotion et une reconnaissance de la production de bois régionale hors de la zone centrale du Parc naturel du Jorat. Il participera ainsi à la promotion générale de la filière durable et locale du bois. Dans ce cadre, il soutiendra également le développement de démarches innovantes dans le domaine en se positionnant en complémentarité avec les démarches entreprises à l'échelle régionale et cantonale.

En outre, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle forestière (CFPF), des formations spécifiques seront proposées aux professionnel(le)s de la forêt et du bois.

H2 : Soutien à la valorisation des produits du terroir au Chalet-à-Gobet

Le massif joratois comprend plusieurs exploitations et surfaces agricoles enclavées et est bordé par un territoire à forte vocation agricole. Les produits sont essentiellement issus de l'élevage bovin (lait, viande), mais on trouve également des céréales, pommes de terre, fruits, légumes, viande ovine et porcine et des spécialités telles que les lentilles. Des ateliers de transformation (fromageries, brasserie, boulangeries, etc.) sont également présents.

Le Parc naturel du Jorat peut contribuer à la construction d'une identité agricole joratoise et au développement d'un projet agricole pour cette région, notamment en étudiant la possibilité d'utiliser le « Label produit » de la Confédération. Il s'agirait ainsi de mieux valoriser les produits agricoles bruts et transformés, permettant qu'un maximum de valeur ajoutée revienne aux producteurs et aux transformateurs de la région.

Tirant parti de la forte fréquentation quotidienne de la route de Berne, un système de vente de produits agricoles pourrait être développé au Chalet-à-Gobet, en collaboration avec les producteurs. Les produits des autres parcs suisses pourraient également être proposés, de même que les produits des agriculteurs issus des communes partenaires de l'association.

Partie 5 : Recherche

5.1 Analyse de la situation

5.1.1 Cadre et relations avec les établissements de recherche

Au vu de la proximité de nombreuses hautes écoles de la région lausannoise, la facilitation de la recherche est un élément incontournable des activités du Parc naturel du Jorat.

Le Jorat étant un lieu privilégié de recherche, plusieurs études y sont déjà menées par différents chercheurs d'institutions lausannoises et d'ailleurs. Par exemple, l'Institut de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) dispose d'une parcelle de recherche sur la question du reboisement de surfaces ravagées par une tempête (Lothar). Les études réalisées sur les forêts lausannoises sont nombreuses.

Actuellement, le Parc naturel du Jorat a établi des relations avec les établissements de recherche suivant :

- Université de Lausanne
- Musées cantonaux (géologie/botanique/zoologie)
- La Maison de la Rivière
- Ecole Hôtelière de Lausanne
- Recherche Parcs suisses
- Unisanté
- HAFL
- HEPIA

5.1.2 Recherches réalisées ou en cours

Avec le soutien de la commission Scientifique et technique, les études suivantes ont été facilitées par le Parc naturel du Jorat durant la phase de création :

Biodiversité
Lors des Journées de la biodiversité 2017 organisées par le Parc naturel du Jorat, une trentaine de naturalistes ont effectué des inventaires faunistiques et floristiques, en priorité dans le périmètre futur de la zone centrale. Au total, 906 espèces ont été relevées, dont un quart d'espèces végétales et 180 espèces saproxyliques. Près de 10% des espèces figurent sur les différentes listes rouges (20 % pour les espèces saproxyliques).

Ces données représentent une base solide pour le suivi scientifique du périmètre du Parc naturel du Jorat dans la durée. Elles seront également utilisées comme base de réflexion pour cibler les actions du Parc naturel du Jorat relatives à la gestion des espèces et des milieux dans la zone de transition et pour élaborer des mesures visant à promouvoir la biodiversité autour du Parc naturel du Jorat. Les résultats ont été publiés fin 2018 dans le Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles n°97 (Cherix & Annen 2018). Elles devront être complétées dans le cadre de la réalisation du premier monitoring de la zone centrale.

Agriculture
Dans le Jorat, forêt et agriculture semblent indissociables étant donné la géographie rendue singulière par la présence de clairières cultivées. Une étude de l'Université de Lausanne a été lancée en 2018 afin de comprendre les enjeux agricoles (contraintes et opportunités) du projet de Parc naturel du Jorat et de répondre aux questions principales suivantes :

- Quelle agriculture est présente dans et autour du Parc naturel du Jorat ?
- Quels sont les impacts (contraintes) du projet de Parc naturel du Jorat sur l'activité agricole ?
- Quels sont les potentiels (opportunités) de développement pour l'agriculture ?

Parmi les différents résultats mis en avant par l'étude, la composante identitaire forte des acteurs agricoles à une gestion traditionnelle de leur environnement est ressortie : « Au cours de l'enquête, plusieurs agriculteurs ont exprimé leurs regrets quant à une restriction de l'usage productif de la forêt. Il s'agit d'un regret plus symbolique que matériel, dans la mesure où les agriculteurs sont de plus en plus rares à exploiter le bois provenant du Jorat. Le projet de Parc naturel du Jorat est néanmoins ressenti comme un processus d'effacement de la mémoire des lieux en lien avec les processus de périurbanisation. Même symbolique, ce point a été relevé comme un élément majeur de l'enquête. » Les transformateurs (fromager, boulanger, brasseurs) soulignent l'opportunité que représente la Parc naturel du Jorat pour la création d'une identité joratoise agricole (Dusserre-Bresson & Salomon-Cavin 2018).

Valorisation des ressources en eau du Jorat

La notion de prestations écosystémiques vise à montrer que les écosystèmes apportent des bénéfices à la société, qui ne sont pas facilement identifiables ou quantifiables. Une étude, réalisée en collaboration avec La Maison de la Rivière et l'Université de Lausanne, s'est intéressée à l'eau potable dans le Jorat. Elle avait pour objectifs d'établir un état des lieux et un diagnostic de la ressource en eau des forêts du périmètre du projet de Parc naturel du Jorat pour l'approvisionnement en eau de bonne qualité des communes joratoises.

Les conclusions de l'étude montrent que la majorité des sources joratoises se trouvent en forêt et que la qualité des eaux est globalement bonne. Elles mettent aussi en évidence l'importance du sol forestier comme agent filtrant de l'eau. Toutefois, cet effet filtrant dépend de plusieurs variables : la densité de peuplement, la composition, l'âge et le type de sol. Dans ce sens, les peuplements mixtes sont plus adaptés pour le captage de l'eau potable que les peuplements de résineux en raison d'une activité microbiologique plus élevée. *« Le rôle joué par la forêt sur la qualité de l'eau n'est pas négligeable d'un point de vue économique. En effet, les ressources captées dans une zone forestière sont généralement de meilleure qualité que les eaux captées en zone agricole et nécessitent des traitements moindres que les eaux du Léman. »* (Clivaz & Reynard 2019).

Santé en forêt

Initié en 2019, un projet « santé en forêt » évalue le potentiel d'accueil en forêt pour des publics fragilisés dans leur santé physique et psychique. Des actions pilotes ont été menées en collaboration avec le Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Unisanté. Les premiers retours sont encourageants : les participant·e·s estiment que les sorties en forêt leur font du bien et les aident à oublier leurs soucis quotidiens. Le développement d'un projet de recherche est envisagé dès 2020.

Suivi des populations d'abeilles domestiques férales

Initié en 2019, un projet sur les abeilles étudie la possibilité de placer et de suivre des populations d'abeilles domestiques férales, c'est-à-dire des ruches dans lesquelles l'Homme n'intervient plus si ce n'est pour des contrôles sanitaires. Avant de débuter ce projet qui s'étendrait sur plusieurs années, deux projets préliminaires ont été proposés à l'automne 2019 à des étudiants de Bachelor de l'HEPIA afin de :

1. Inventorier les peuplements d'abeilles sauvages dans le Jorat et estimer les éventuels impacts négatifs sur ces dernières de l'implantation de colonies supplémentaires ;
2. Estimer l'offre en nourriture offerte par les milieux naturels et cultivés afin d'éviter une concurrence excessive entre les abeilles domestiques et les insectes floricoles sauvages.

Ces deux projets seraient menés au printemps 2020 si des étudiants se montrent intéressés par ces sujets.

Projets de master

En complément, les membres de la commission scientifique du parc naturel ont également mobilisé des étudiants pour la réalisation de projets de master dans le Jorat autant en sciences naturelles qu'en sciences sociales, sur les thématiques suivantes :

- Mollusques et bois mort
- Le projet de PNP, étude des controverses

5.2 Analyse des points forts/points faibles et des potentiels/risques

5.2.1 Points forts et point faibles

Les points forts et points faibles se rapportent à des faits et à des situations actuelles relatives au périmètre du Parc naturel du Jorat en matière de recherche.

Points forts	**Points faibles**
Institutions ressources - Contacts avec les hautes écoles de la région lausannoise et le WSL qui, ensemble, représentent une large diversité de spécialités (sciences naturelles et humaines)	***Institutions ressources*** - Manque de coordination entre les institutions de recherche - Faible transfert des connaissances vers la pratique
Sciences naturelles - Données scientifiques disponibles : bonne base en termes de matériel et d'études disponibles - Forte attractivité du périmètre avec une grande diversité de milieux	***Sciences naturelles*** - Données scientifiques dispersées dans diverses institutions
Sciences humaines - Bonne connaissance de la gestion historique de l'espace forestier	***Sciences humaines*** - Pas de monitoring de la fréquentation

* *Résultats de la démarche participative avec la population 2017/18*

5.2.2 Potentiels et risques

Les potentiels et risques se réfèrent à l'impact potentiel de la création du Parc naturel du Jorat sur la recherche.

Potentiels	**Risques**
Institutions ressources - La création du parc naturel induit une émulation au sein des milieux de la recherche - Coordination des différentes recherches et institutions via la commission scientifique et technique du parc naturel - Amélioration du transfert de connaissances vers la pratique - Coordination de la recherche au niveau national sur les parcs suisses	***Institutions ressources*** - Manque de ressources humaines et financières pour la recherche
Sciences naturelles - Meilleure connaissance du patrimoine naturel et de sa dynamique - Mise en place d'un monitoring du patrimoine naturel	***Sciences naturelles*** - Influence des processus naturels par la recherche
Sciences humaines - Mise en place d'un monitoring des activités anthropiques	***Sciences humaines***

* *Résultats de la démarche participative avec la population*

5.3 Objectifs stratégiques et projets

Les objectifs stratégiques ci-après découlent des chapitres précédents. Leur définition tient compte des objectifs fixés pour un parc naturel périurbain en vertu de l'OParcs, de la connaissance du périmètre et de l'appréciation de la situation (forces et faiblesses) et des facteurs d'évolution (potentiels et risques).

Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	*Liste de projets 2021-2024*
I. Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat	I. Concepts de recherche scientifique I1 : Recherche sur la thématique de la biodiversité I2 : Valorisation des prestations écosystémiques et des retombées économiques I3 : Développement d'un SIG

5.3.1 Objectif stratégique I : Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat

L'objectif stratégique des projets de recherche est subdivisé en trois thèmes distincts reflétant la multifonctionnalité de la forêt et ses prestations écosystémiques, et pouvant de plus être répartis sur les trois thèmes du développement durable : les sciences naturelles liées à l'axe **environnemental**, les sciences humaines liées à l'axe **social** et l'axe **économique** sous l'angle des prestations écosystémiques valorisables fournies par la forêt.

Au vu de la relation historique entre l'Homme et la forêt exceptionnelle du Jorat et de la proximité de nombreuses hautes écoles de la région lausannoise, le territoire du Parc naturel du Jorat se positionnera en véritable laboratoire à ciel ouvert des dynamiques forestières naturelles dans un contexte périurbain.

Les projets de recherche visent à documenter l'évolution des milieux et des espèces suite à l'établissement du Parc naturel du Jorat, les comportements sociaux et les potentiels économiques du Parc naturel du Jorat. Ces trois axes seront le cadre des projets de recherche et les collaborations interdisciplinaires seront favorisées.

I1 : Recherche sur la thématique de la biodiversité

Le renforcement de la recherche sur la thématique de la biodiversité est nécessaire afin de mieux comprendre l'évolution de la biodiversité, notamment dans une grande réserve forestière rare à cette altitude en Suisse (502 réserves pour une surface de 7'830 ha selon Réserves forestières en Suisse, Rapport d'état fin 2012, OFEV).

Cela permettra au Parc naturel du Jorat de continuellement améliorer les mesures à prendre en faveur de sa biodiversité forestière en zone de transition et ce de manière scientifiquement fondée. La recherche permet également de répondre aux questionnements des politiques publiques et des gestionnaires forestiers.

Le Parc naturel du Jorat viendra compléter la connaissance de la dynamique des forêts sans intervention humaine à moyenne altitude. Ceci est aussi particulièrement intéressant du fait que la composition actuelle de la strate arborescente est fortement marquée par l'anthropisation passée dans bien des secteurs.

Un enjeu supplémentaire et majeur est de partager les connaissances acquises avec les autres institutions suisses mais aussi au-delà des frontières nationales dans le but d'améliorer la protection de la nature.

I2 : Valorisation des prestations écosystémiques et des retombées économiques

La notion de prestations écosystémiques vise à montrer que les écosystèmes apportent une foule de bénéfices à la société, qui ne sont pas facilement identifiables ou quantifiables. Les services que la forêt rend à l'être humain peuvent être classés dans plusieurs catégories : services culturels via les loisirs, services d'approvisionnement en eau potable ou encore services de régulation du climat pour n'en citer que trois. Les projets traitant des potentiels économiques d'un parc naturel d'importance nationale visent à valoriser les prestations écosystémiques, à attester des retombées du tourisme et à valoriser les produits locaux.

I3 : Développement d'un SIG

L'ensemble des connaissances du territoire acquises grâce aux recherches scientifiques seront valorisées par un Système d'information géographique (SIG). Cet outil sera aussi à disposition des communes et du grand public pour une meilleure connaissance de leur territoire.

Partie 6 : Conclusion et positionnement

6.1 Conclusion

Tableau 12 : Récapitulatif des objectifs stratégiques 2021-2030 et des projets 2021-2024

Objectif de programme 1 : Garantie de la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale	
Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	***Liste de projets 2021-2024***
A. Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels	A. Préservation de la zone centrale A1 : Poursuite des mesures préalables A2 : Organisation, réaménagement et entretien du réseau de cheminements A3 : Mise en place d'une réserve forestière naturelle A4 : Monitoring de la zone centrale
Objectif de programme 2 : Garantie de la fonction de tampon dans la zone de transition	
Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	***Liste de projets 2021-2024***
B. Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et les mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides.	B. Valorisation biologique de la zone de transition B1 : Valorisation des milieux humides et crénaux B2 : Gestion et monitoring des néobiontes B3 : Promotion des mesures en faveur du bois mort B4 : Valorisation des lisières et coordination en zone de transition agricole B5 : Monitoring en zone de transition B6 : Coordination et formation des équipes forestières en gestion des réserves et entretien biotopes
Objectif de programme 3 : Sensibilisation, éducation au développement durable et découverte de la nature	
Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	***Liste de projets 2021-2024***
C. Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat	C. Activités de découverte C1 : Sensibilisation des publics aux différentes fonctions de la forêt C2 : Sensibilisation des usagers à la présence de la faune sur la route C3 : Création et gestion d'une équipe de guides/animateurs spécialistes du Jorat
D. Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées	D. Développement de lieux d'accueil et d'information D1 : Mise en place du dispositif de transmission d'informations D2 : Création d'une application Jorat D3 : Participation de la population
E. Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer	E. Développement de la mobilité E1 : Développement des transports en commun E2 : Coordination de parcours de loisirs dans le massif du Jorat (hors de la zone centrale)
Objectif de programme 4 : Gestion, communication et garantie territoriale	
Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	***Liste de projets 2021-2024***
F. Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux	F. Gouvernance du parc naturel F1 : Gestion du parc F2 : Assurance qualité
G. Assurer une communication adaptée aux publics cibles	G. Communication et promotion G1 : Communication institutionnelle G2 : Communication dans le territoire G3 : Promotion de l'offre aux publics du parc naturel

H. Harmoniser les activités liées au développement durable	H. Soutien à l'exploitation durable et à la valorisation des ressources du territoire (hors zone centrale) H1 : Soutien à la filière forêt-bois courte H2 : Soutien à la valorisation des produits du terroir au Chalet-à-Gobet
Objectif de programme 5 : Elaboration de concepts de recherche et coordination	
Objectifs stratégiques du parc 2021-2030	***Liste de projets 2021-2024***
I. Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat	I. Concepts de recherche scientifique I1 : Recherche sur la thématique de la biodiversité I2 : Valorisation des prestations écosystémiques et des retombées économiques I3 : Développement d'un SIG

6.2 Positionnement

Le Parc naturel du Jorat : au cœur de la plus grande forêt du Plateau suisse
Le massif forestier du Jorat présente la caractéristique d'être le plus grand massif forestier du Plateau suisse. Dans un contexte de pression démographique croissante, le massif forestier joratois est à la fois **une zone de détente** pour la population de l'agglomération lausannoise (potentiel de plus de 800'000 personnes par an situées à 15 minutes de voiture), un espace qui jouit d'une **biodiversité exceptionnelle** (présence de près de 20% des espèces animales et végétales de Suisse), ainsi qu'un massif propice à une **exploitation forestière et agricole**. Le Parc naturel du Jorat aura la particularité d'offrir à la population l'opportunité de vivre l'expérience d'une forêt naturelle proche de chez elle, tout en faisant découvrir ou redécouvrir les richesses des patrimoines naturels et culturels liés à cet espace forestier.

Biodiversité
Au niveau cantonal, le massif forestier joratois joue un rôle fondamental dans les liaisons biologiques entre les Préalpes et le Jura. La forêt a la particularité de présenter un nombre important d'écosystèmes de grande qualité, malgré le fait qu'elle soit abondamment exploitée. Ceci s'explique par son relief accidenté, qui permet de préserver des endroits de qualité et riche en variétés. En complément à la biodiversité présente dans les surfaces forestières exploitées, la création du Parc naturel du Jorat permettra, via sa zone centrale en libre évolution, de favoriser les phases tardives de la dynamique forestière et de créer les conditions idoines au développement d'une biodiversité saproxylique. Il correspondra ainsi au Plan d'action de la stratégie biodiversité Suisse 2017, qui émet comme mesure immédiate la création de grandes réserves forestières.

Zone de détente
Du fait de sa proximité immédiate avec la ville, la forêt joratoise est déjà fortement marquée par sa fonction de loisirs. La création du Parc naturel du Jorat permettra de pouvoir suivre, réfléchir et gérer la fréquentation du public que la forêt peut supporter sans que ses valeurs naturelles ne soient affectées, le tout en respectant l'interaction socio-économique des habitants de la région avec le bois du Jorat. La forêt joue un grand rôle social pour un public urbain issu de l'agglomération lausannoise. De ce fait, elle contribue à l'équilibre de vie citadine et doit être considérée comme partie intégrante de la ville. Le Parc naturel du Jorat continuera d'aborder la thématique des loisirs de manière participative avec les usagers du territoire et le propriétaire dans une optique d'optimisation des infrastructures.

Une des missions principales des parcs d'importance nationale en Suisse est la sensibilisation au développement durable et les activités de découverte de la nature. L'opportunité du Parc naturel du Jorat en matière d'accueil du public est donc également de faire découvrir ou redécouvrir les richesses

patrimoniales forestières aux enfants et aux habitants. Par des offres valorisant les richesses du territoire et par les connaissances des habitants, le Parc naturel du Jorat est appelé à se positionner en tant que lieu privilégié pour l'apprentissage de la nature, ainsi que comme lieu identitaire. Auprès de ses publics potentiels, d'abord essentiellement de proximité, le Parc naturel du Jorat mettra donc en exergue non seulement les spécificités de la nature, de la sylviculture et de l'histoire des lieux, mais aussi l'encadrement et la plus-value qu'il propose. Ce faisant, le Parc naturel du Jorat affirmera un positionnement clair, différenciateur et valorisant.

Relation Homme-forêt

Dans son rôle de forêt ressource, le bois du Jorat a joué un rôle fondamental pour les habitants de la région qui ont, depuis le XIIe siècle, développé une relation très particulière avec elle. La forêt a constitué une réserve très importante pour le bois de chauffage qui a permis à toute une économie de se développer. Les prix annuels de référence pour la vente du bois ont pendant des siècles été fixés dans la région, démontrant ainsi l'importance de cette activité dans le Canton de Vaud. Cette relation, bien que dans un contexte en forte mutation, perdure toujours aujourd'hui et nous pouvons affirmer que nous sommes dans un territoire vivant représentatif d'une forte interaction entre l'Homme et son environnement. La création du Parc naturel du Jorat naturel permettra de mettre en avant cette histoire particulière, de la valoriser pour qu'elle puisse être mieux comprise et de travailler sur ce que peut être l'avenir d'une interaction réussie qui permette aux Hommes de vivre de ces ressources tout en préservant et en garantissant une richesse en biodiversité de l'écosystème forestier.

Retombées économiques potentielles

L'étude socio-économique réalisée début 2019 (SEREC 2019) a mis en évidence les retombées économiques directes et indirectes du Parc naturel du Jorat.

L'étude relève, pour les retombées économiques directes, les financements externes importants investis dans la région par le Canton et la Confédération (CHF 1.9 mio pour la période 2021-2024).

Au niveau des retombées économiques indirectes, les éléments suivants sont relevés :

- La valeur ajoutée touristique induite par les parcs est de 1.5 à 6 fois supérieure aux fonds investis par la Confédération, le Canton et les communes. La plus-value économique pourrait atteindre CHF 4.5 millions/an pour le Parc naturel du Jorat ;
- La mise en place d'une plateforme commune et régionale pourrait permettre une meilleure gouvernance locale pour des sujets tels que la gestion de la forêt, le développement d'une offre touristique ou agricole ;
- Le Parc naturel du Jorat est un outil de veille pour le développement territorial ;
- Le Parc naturel du Jorat peut jouer un rôle prépondérant pour la création d'une image forte du Jorat et pour renforcer l'identité joratoise ;
- Le Parc naturel du Jorat représente une opportunité de développement économique et durable avec un label reconnu.

Objectifs du développement durable ODD

Les objectifs du développement durable ODD des Nations Unies forment le nouveau cadre de la collaboration internationale et prennent la relève des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce plan d'action « Agenda 2030 » se décline en 17 objectifs de développement durable et 169 sous-objectifs qui doivent être atteints par les Etats membres de l'ONU d'ici 2030.

Le Parc naturel du Jorat contribuera notamment à la réalisation des objectifs et/ou sous-objectifs suivants :

- Objectif 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- Objectif 12.8b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la

culture et les produits locaux.

- Objectif 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
- Objectif 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
- Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Synthèse

Dans ce contexte, l'originalité du Parc naturel du Jorat, situé dans le plus grand massif forestier du Plateau suisse, peut être résumée comme suit :

- Le Parc naturel du Jorat s'inscrit dans le plus grand massif forestier du Plateau suisse et participe à renforcer durablement l'infrastructure écologique. Il favorise notamment les conditions de développement des espèces spécifiques liées au bois mort et constitue de facto pour ces espèces une zone nodale permettant leur dispersion.
- Contigu à des zones urbaines dont la population croît, le Parc naturel du Jorat permet de garantir un développement harmonieux des activités de loisirs dans le respect de la biodiversité de la forêt et des réalités socio-économiques de la région.
- Le Parc naturel du Jorat prend place dans un territoire dont il valorise non seulement les qualités naturelles, mais aussi l'histoire et l'identité. Ainsi, il permet à la fois d'éduquer à la nature et de faire découvrir ou redécouvrir la magie d'une forêt particulière.
- Le Parc naturel du Jorat, en tant que trait d'union géographique entre la ville et la campagne, est l'opportunité de travailler de manière constructive sur cette relation en échangeant sur les différentes visions de la forêt ;
- Le Parc naturel du Jorat permet de positionner le Jorat comme un lieu identitaire fort au service de la protection de la nature, de l'économie de la région et de ses habitants ;
- Le Parc naturel du Jorat est la reconnaissance des valeurs du Jorat à l'échelle nationale et internationale.

Partie 7 : Organe responsable et structure d'organisation du Parc naturel du Jorat

7.1 Historique de l'organe responsable

De 2008 à 2011, à l'initiative du Musée cantonal de zoologie, les communes joratoises et le Service des forêts, domaines et vignobles de la Ville de Lausanne ont proposé au public une exposition itinérante consacrée aux richesses du massif forestier du Jorat. L'exposition a rappelé les spécificités du massif et a sensibilisé la population à l'importance de garantir une utilisation équilibrée et durable du patrimoine forestier régional.

Dans ce contexte est née l'idée de créer une association fédérant des propriétaires publics et privés afin d'assurer la préservation et la valorisation du massif, et d'étudier l'opportunité d'un parc naturel périurbain joratois. Grâce aux impulsions données par le conservateur du Musée cantonal de zoologie, M. Cherix (maintenant à la retraite), par la préfète de Lavaux-Oron, Mme Marion Freiss (maintenant préfète de l'Ouest lausannois), par quelques communes, ainsi que par le Conseil d'Etat, une étape clé a été franchie avec la constitution, le 9 mai 2012, de l'Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ)*.

A la suite de différentes études menées sur le massif du Jorat (évaluation du potentiel écologique, études des fonctions et usages), de discussions menées avec les autorités communales du périmètre et la Direction générale de l'environnement et avec l'accord formel des treize Municipalités membres de l'Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien*[21], le Canton a déposé en février 2015, auprès de l'Office fédéral de l'environnement, le dossier de candidature et la demande d'aides financières pour la création du Parc naturel du Jorat.

Suite à la phase de création, une nouvelle association *Jorat, Parc naturel* sera créée pour assurer la gestion, la promotion et le développement du Parc naturel du Jorat.

7.2 Forme juridique

L'Association *Jorat, Parc naturel* est une association à but non lucratif régie par le code civil suisse (articles 60 et suivants). Elle assure à la Ville de Lausanne une représentation déterminante en son sein. Ce faisant, elle se conforme à l'exigence de l'article 25, al. 2, de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs). Les statuts garantissent le respect de ladite exigence (Annexe 6).

7.3 Membres

Selon l'article 4 des statuts, les membres de l'association sont :

- Les **communes territoriales**, dont une partie du territoire est intégrée dans le périmètre du Parc naturel du Jorat. En date de la création de l'Association, la Commune de Lausanne est la seule commune territoriale (art. 5) ;
- Les **communes associées**, sans lien territorial direct, mais bénéficiant de prestations de l'équipe de coordination du Parc naturel du Jorat (art. 6) ;

[21] Communes membres : Corcelles-le-Jorat, Ropraz, Hermenches, Jorat-Menthue, Montilliez, Froideville, Cugy, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges, Lausanne, Montpreveyres, Servion, Mézières

- Les **membres individuels,** soit les personnes physiques ou des personnes morales (art. 7).

7.4 Tâches et rôles des différents organes

7.4.1 Organigramme

L'organigramme de la gouvernance du parc naturel est présenté ci-après :

7.4.2 Tâches, compétences et composition de la direction stratégique (comité)

Le comité est l'organe qui définit les options stratégiques, ainsi qu'un programme de développement annuel basé sur le plan de gestion à 4 ou 5 ans. Les options stratégiques et mesures inscrites au programme de développement annuel peuvent être issues de propositions communiquées au comité par l'organe de coordination du Parc naturel du Jorat, les commissions ou les groupes de travail.

Selon les statuts (article 19), les attributions du comité sont les suivantes :

- Exécuter les décisions de l'assemblée générale ;
- Établir la planification stratégique et opérationnelle du Parc naturel du Jorat avec la coordination du parc ;
- Créer et dissoudre des commissions permanentes ou temporaires pour traiter des points spécifiques liées au développement des activités du parc. Il nomme les présidents des commissions et valide leur composition ;
- Engager le directeur du Parc naturel du Jorat et les membres de la coordination qui travaillent sous sa responsabilité ;
- Désigner le trésorier de l'Association, choisi au sein de l'assemblée ou à l'externe ;
- Valider le rapport d'activités et les comptes annuels ;
- Facturer les cotisations ordinaires et les éventuelles participations extraordinaires ;
- Se prononcer sur les demandes d'admission et d'exclusion ;
- Convoquer l'assemblée générale.

Le comité de l'Association n'a pas vocation à assurer le management du Parc naturel du Jorat. Celui-ci – comprenant notamment la gestion administrative et comptable du Parc naturel du Jorat, ainsi que

la mise en œuvre des actions – sera pris en charge par le personnel professionnel de la coordination qui constituera l'organe opérationnel du Parc naturel du Jorat.

Le comité est composé d'au moins 3 membres (article 17 des statuts). Il est élu par l'assemblée générale pour une année. Les membres sont rééligibles. Le comité comprend au minimum 2 représentants de la Commune de Lausanne et 1 représentant des communes associées.

Le président du comité ainsi que le vice-président sont également président et vice-président de l'assemblée générale

Les membres du comité ont pour rôles principaux de soutenir l'équipe de coordination dans la mise en œuvre des options stratégiques et du programme de développement des projets du Parc naturel du Jorat. Ils participent également à la haute surveillance du fonctionnement de l'association. Pour ce faire, les membres du comité ont :

Un rôle décisionnel au sein de l'association, ils :

- Participent aux séances du comité ;
- Prennent position sur les thématiques discutées lors des séances du comité ;
- Prennent position sur les finances de l'association (budget et gestion financière) ;
- Participent au développement de l'association et à son programme général ;
- Participent à la gestion des commissions (création, dissolution, nomination des présidents et validation des membres) ;
- Exécutent les décisions de l'AG et conduisent les relations avec elle ;
- Engagent la direction du Parc naturel du Jorat.

Un rôle d'ambassadeur des projets de l'association, ils :

- Représentent les parties prenantes dont ils sont les délégués au sein du comité en transmettant leurs préoccupations ;
- S'informent et diffusent l'information ;
- Représentent l'association à l'extérieur.

Le comité se réunit en fonction des besoins au minimum 4 fois/an. Le secrétariat est assuré par l'équipe de coordination du Parc naturel du Jorat.

Pour régler les affaires courantes relatives à la gestion du Parc naturel du Jorat, le comité a mis en place un bureau qui a pour tâche principale d'épauler la présidence dans le suivi rapproché du travail de la coordination du Parc naturel du Jorat. Le membre du bureau du comité a pour rôle principal celui d'appui à l'organe opérationnel de l'association, c'est-à-dire l'équipe de coordination du Parc naturel du Jorat. Il conseille la coordination pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques F & G Pour ce faire, le membre du bureau :

- Participe à une séance mensuelle ;
- Epaule l'équipe de coordination dans la préparation des séances du comité ;
- Participe à la définition des choix stratégiques qui n'ont pas besoin de la validation du comité.

Le secrétariat du bureau est assuré par la direction de l'équipe de coordination.

7.4.3 Tâches, compétences et composition de l'équipe de coordination

L'équipe de coordination du Parc naturel du Jorat est l'organe opérationnel du Parc naturel du Jorat. Elle se charge de la gestion administrative et comptable du Parc naturel du Jorat, met en œuvre son programme d'actions et assure la coordination des acteurs et des projets dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'efficience.

La coordination du Parc naturel du Jorat est composée d'un personnel professionnel. Sa direction est engagée par le comité. Durant la phase de création, elle représentait 2.5 équivalents temps plein (ETP)

(cheffe de projet, responsable des animations, assistante de projet). Une équipe d'auxiliaires complétait l'équipe pour l'animation du stand du Parc naturel du Jorat et la réalisation d'animations.

A l'avenir, l'équipe de coordination du Parc naturel du Jorat sera composée au minimum de 3.5 équivalents temps plein (ETP) durant la phase 2021-2024 (direction, responsable nature, responsable animations, ranger). Elle sera toujours complétée par un groupe d'animateurs auxiliaires (voir chapitre 3.3.1, projet C3 « Création et gestion d'une équipe de guides/animateurs spécialistes du Jorat »).

7.4.4 Tâches, compétences et composition des commissions thématiques

Les commissions permanentes ou temporaires sont créées par le comité. Ces groupes de travail ont pour but de :

- Veiller à la prise en compte d'intérêts spécifiques ;
- Élaborer et adresser des projets au comité pour approbation ;
- Mettre en œuvre ou assurer le suivi des projets ;
- Rapporter sur leurs activités.

Elles sont un lieu privilégié de participation, d'échange et de création. Le membre d'une commission a pour tâches principales de suivre, valider et porter les dossiers dont le développement est sous la responsabilité de la commission. Le membre d'une commission a :

Un rôle consultatif, il :

- Participe aux séances de la commission ;
- Prend position sur les thématiques discutées lors des séances de la commission ;
- Propose des mesures ou des projets ;
- Participe aux choix stratégiques des dossiers sous la responsabilité de la commission.

Un rôle d'ambassadeur des projets de l'association, il :

- Représente les parties prenantes dont il est le délégué au sein de la commission en transmettant leurs préoccupations ;
- S'informe et diffuse l'information ;
- Porte les projets à l'extérieur.

Le secrétariat et l'exécutif de la commission sont assurés par l'équipe de coordination du Parc naturel du Jorat. Les commissions peuvent comprendre des participants qui ne sont pas membres de l'association.

Le Parc naturel du Jorat a compté cinq commissions durant sa phase de création (Scientifique et technique – Garantie territoriale – Communication, éducation et relations publiques – Conciliation – Bois, économie et tourisme).

Dès la labellisation, il est proposé d'avoir 5 commissions thématiques :

La commission Scientifique
La commission a pour objectif d'augmenter le niveau de connaissance du territoire du Parc naturel du Jorat, de susciter des projets de recherche, de développer des actions de gestion concrètes de soutien à la biodiversité dans le terrain et d'accompagner la mise en œuvre et le traitement des résultats des recherches. En résumé, elle conseille la coordination du Parc naturel du Jorat dans la réalisation des objectifs stratégiques A, B et I du Parc naturel du Jorat. Ses tâches sont de :

- Suivre et de coordonner les études relatives au massif forestier et à sa valorisation dans les domaines de la nature, de la sociologie et de l'économie ;
- Définir des mesures de valorisation des dynamiques dans la zone de transition ;
- Déterminer les besoins de tranquillité et de permettre l'évolution des éléments naturels ;

- Inscrire le Parc naturel du Jorat dans un réseau scientifique ;
- Définir le choix des orientations de recherche futures et organiser la recherche actuelle.

La commission Education, tourisme et offres aux publics
La commission veille au positionnement du projet de Parc naturel du Jorat et le décline dans le cadre des offres aux publics. Cette commission est composée de représentants des secteurs du tourisme, du milieu scolaire et de la promotion et découverte du patrimoine. En résumé, elle conseille la coordination du Parc naturel du Jorat dans la réalisation des objectifs stratégiques C et D du Parc naturel du Jorat. Elle a pour tâches de :

- Développer des activités de sensibilisation et d'éducation ;
- Identifier et valoriser les synergies possibles avec des activités et des offres externes au Parc naturel du Jorat (offres régionales en matière de loisirs, culture, etc.) ;
- Elaborer le plan de gestion en matière d'offres aux publics ;
- Suivre le développement des lieux d'accueil des visiteurs.

La commission Usages
La commission Usages réunit les différentes catégories d'usagers présents dans le Parc naturel du Jorat. Elle contribue à la cohabitation des usagers de la forêt. Elle participe notamment à la mise en œuvre des projets A2 et E2 qui concernent respectivement les cheminements en zone centrale et la coordination des parcours de loisirs dans le massif du Jorat. Ses tâches sont de :

- Participer aux réflexions du Parc naturel du Jorat concernant la qualité du réseau de cheminements et de son revêtement ;
- Proposer des alternatives aux activités ne pouvant plus être pratiquées dans la zone centrale ;
- Gérer les conflits d'usages.

La commission Bois
La commission Bois réunit les différents acteurs économiques régionaux de la filière bois dans le cadre d'une plateforme de discussion. Elle joue notamment un rôle actif dans le cadre de la valorisation durable et la promotion de la ressource bois en milieu périurbain. En résumé, elle conseille l'équipe du Parc naturel du Jorat dans la réalisation de l'objectif stratégique H du Parc naturel du Jorat et du projet H1 de soutien à la filière forêt-bois courte en particulier. Ses tâches sont de :

- Développer des objectifs et des projets communs aux différents acteurs de la filière ;
- Accompagner le développement d'une filière bois régionale ;
- Discuter de l'évolution de la formation professionnelle forestière en lien avec le Parc naturel du Jorat ;
- Faire connaître la commission auprès des acteurs régionaux concernés ;
- Promouvoir les produits artisanaux et services locaux auprès des utilisateurs finaux de la région ainsi que de la population ;
- Valoriser les pratiques ou projets innovants, menés dans le massif joratois et respectueux des fonctions et valeurs écologiques ;
- Suivre la réalisation des projets de la filière bois définis dans les plans de gestion.

La commission Agriculture
La commission Agriculture réunit les différents représentants du secteur agricole joratois et de la transformation des produits dans le cadre d'une plateforme de développement de projets. En résumé, elle conseille l'équipe du Parc naturel du Jorat dans la réalisation de l'objectif stratégique H du Parc naturel du Jorat et du projet H2 de soutien à la valorisation des produits du terroir. Ses tâches sont de :

- Suivre la réalisation des projets de valorisation des produits du terroir définis dans les plans de gestion du Parc naturel du Jorat ;
- Identifier les projets innovants de valorisation des produits du terroir en lien avec le Parc naturel du Jorat.

7.5 Ancrages et acceptation du projet de Parc naturel du Jorat

Les premières réflexions autour de la création d'un Parc naturel du Jorat dans les forêts du Jorat datent de 2002. En 2005, le Conseil communal de Lausanne décidait d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 800'000 destiné à couvrir les frais de mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain » dans les forêts lausannoises[22]; la Ville de Lausanne est membre de l'association *Jorat, une terre à vivre au quotidien* (JUTAVAQ) depuis sa création en 2012. JUTAVAQ a développé un projet de Parc naturel périurbain aboutissant en 2015 à l'obtention du statut de Parc naturel périurbain candidat. Avec le soutien de la Confédération, du Canton de Vaud et des communes membres de l'association, JUTAVAQ s'est engagée dans la phase de création du Parc naturel du Jorat.

Pour la période 2016-2019, les objectifs étaient d'adapter l'organe responsable de la gestion du futur Parc naturel du Jorat, de le doter d'une équipe professionnelle, d'assurer la coordination, la mise en œuvre et la cohérence des projets, de favoriser l'appropriation de la démarche par les citoyens, de convenir du périmètre définitif des zones centrale et de transition, ainsi que de finaliser la charte.

Démarche participative
En 2017, le bureau du comité, reprenant un élément du plan de gestion 2016-2019, avait confirmé la nécessité d'organiser une démarche participative avec la population afin que le programme du futur Parc naturel du Jorat soit le projet d'une région. L'association avait ainsi invité au mois de novembre 2017 la population à participer à une première série d'ateliers de discussion. Cette démarche s'est poursuivie début 2018, au sein des commissions puis à nouveau avec la population joratoise. Enfin, un atelier participatif a été organisé en juillet 2019 avec des représentant-e-s des usages de loisirs dans le futur périmètre, permettant de mettre en discussion des itinéraires et cheminements prévus dans la zone centrale du Parc naturel du Jorat. Les résultats de ces démarches – qui ont réuni plus de 180 personnes – ont alimenté la charte du Parc naturel du Jorat.

Adhésion populaire
Les différentes activités menées par l'association JUTAVAQ en matière d'information et d'animations permettent de sentir un soutien populaire au projet. Pour rappel, ce sont environ 3'000 personnes qui ont participé aux activités du parc en 2018. Le retour des participants sur les offres proposées et le projet de parc naturel est largement positif.

De plus, un réseau de personnalités régionales soutient le projet de Parc naturel du Jorat, parmi celles-ci Michel Rochat, directeur général de l'EHL, Mousse Boulanger, écrivaine ou encore Jacques Dubochet, Prix Nobel de chimie 2017.

Par ailleurs, une association de soutien au projet de Parc naturel a été créée le 2 mai 2018 par un groupe de citoyens.

Engagement de la Ville de Lausanne
Durant la période 2016-2019, la Municipalité de la Ville de Lausanne a suivi le développement du projet de Parc naturel du Jorat en déléguant un de ses membres aux séances de comité de JUTAVAQ. En

[22] Préavis n° 2005/57 Mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain », réserve forestière. Demande de crédit-cadre

outre, différentes décisions municipales ont ponctuellement confirmé l'intérêt de la Municipalité pour le projet de Parc naturel du Jorat. En mai 2019, cette dernière a notamment préavisé favorablement la proposition de périmètre situé entièrement sur son territoire et en sa propriété ainsi que le principe de recourir à une Décision de classement pour assurer la garantie territoriale du futur Parc naturel du Jorat.

Partie 8 : Planification

8.1 Planification financière 2021-2030

8.1.1 Estimation des coûts et répartition par objectif stratégique

L'estimation des coûts ci-après est basée sur le budget du plan de gestion 2021 – 2024. La répartition des charges par objectif du programme et projet est présenté ci-après :

Tableau 13 : Budget 2021-2030 Crédit Parc

	%	Moyenne annuelle CHF	2021-2030 CHF
Garantie de la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale	**11%**	**79 250**	**792 500**
Objectif A Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels.	11%	79 250	792 500
Garantie de la fonction de tampon dans la zone de transition	**13%**	**93 625**	**936 250**
Objectif B Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et les mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides.	13%	93 625	936 250
Sensibilisation, éducation au développement durable et découverte de la nature	**34%**	**251 000**	**2 510 000**
Objectif C Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat	16%	119 500	1 195 000
Objectif D Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées	14%	101 750	1 017 500
Objectif E Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer	4%	29 750	297 500
Gestion, communication, garantie territoriale	**36%**	**263 200**	**2 632 000**
Objectif F Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux	18%	131 750	1 317 500
Objectif G Assurer une communication adaptée aux publics cibles	11%	79 250	792 500
Objectif H Harmoniser les activités liées au développement durable	7%	52 200	522 000
Recherche	**7%**	**53 000**	**530 000**
Objectif I Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat	7%	53 000	530 000
Totaux :	**100%**	**740 075**	**7 400 750**

8.1.2 Sources de financement 2021-2030

La clé de répartition financière des projets liés à la politique des parcs est proposée sur la base du modèle de financement suivant : de 22% de la part de l'association, 19% de la part du Canton (LVOParcs, art. 8 al. 3) et de 50% de la part de la Confédération. Le solde provient de donations de fondations ou de sponsoring liés à la réalisation des projets (8%) et des recettes d'exploitation des animations (1%).

	%	Moyenne annuelle	2021-2030
Association	22%	165 725	**1 657 250**
Donateurs/sponsors	8%	60 062	**600 620**
Recettes d'exploitation	1%	6 000	**60 000**
Canton (parcs)	19%	138 250	**1 382 500**
Confédération (parcs)	50%	370 038	**3 700 380**
Total OParc	100%	740 075	**7 400 750**

Au sein de l'association, la contribution de la Commune de Lausanne est prévue comme suit :

	%	Moyenne annuelle
Contribution financière (au budget du SPADOM)	33%	47'500
Contributions sous forme de prestations propres	67%	97'716
Total financement par la Ville de Lausanne	**100%**	**145'216**

Le solde du financement de l'association sera pris en charge par les contributions/cotisations des communes associées et des membres individuels, ainsi que les dons et autres sources de revenus de l'association.

Les financements externes seront recherchés auprès d'autres fonds publics communaux, cantonaux et fédéraux ainsi qu'auprès de partenariats avec des privés.

8.2 Etapes et délais

Objectifs stratégiques du Parc naturel du Jorat et projet	*Période 2021-2024*	*Période 2025-2028*	*Période 2029-2030*
A. Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels			
A1 : Poursuite des mesures préalables			
A2 : Organisation, aménagement et entretien du réseau de cheminements			
A3 : Mise en place d'une réserve forestière naturelle			
A4 : Monitoring de la zone centrale			
B. Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et les mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides			
B1 : Valorisation des milieux humides et crénaux			
B2 : Gestion et monitoring des néobiontes			
B3 : Promotion des mesures en faveur du bois mort			
B4 : Valorisation des lisières et coordination en zone de transition agricole			
B5 : Monitoring en zone de transition			
B6 : Coordination et formation des équipes forestières en gestion des réserves et entretien biotopes			
C. Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat			
C1 : Sensibilisation des publics aux différentes fonctions de la forêt			
C2 : Sensibilisation des usagers à la présence de la faune sur la route			
C3 : Création et gestion d'une équipe de guides/animateurs spécialistes du Jorat			
D. Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées			
D1 : Mise en place du dispositif de transmission d'informations			
D2 : Création d'une application Jorat			
D3 : Participation de la population			
E. Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer			
E1 : Développement des transports en commun			
E2 : Coordination de parcours loisirs dans le massif du Jorat			
F. Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux			
F1 : Gestion du parc			
F2 : Assurance qualité			
G. Assurer une communication adaptée aux publics cibles			
G1 : Communication institutionnelle			
G2 : Communication dans le territoire			
G3 : Promotion de l'offre aux publics du Parc naturel du Jorat			
H. Harmoniser les activités liées au développement durable			
H1 : Soutien à la filière forêt-bois locale			
H2 : Soutien à la valorisation des produits du terroir au Chalet-à-Gobet			
I. Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat			
I1 : Recherche sur la thématique de la biodiversité			
I2 : Valorisation des prestations écosystémiques			
I3 : Développement d'un SIG			

Partie 9 : Contrôle des résultats

Pour le contrôle des résultats, le Parc naturel du Jorat fera :

- un bilan des prestations effectuées et de leur efficacité à la fin de la chaque phase opérationnelle de 4 ans en vue d'adapter le plan de gestion périodique pour la période de convention-programme suivante,
- une évaluation de l'atteinte des objectifs stratégiques à la fin de la période de labellisation en vue de leur éventuelle adaptation lors du renouvellement de la charte.

Le contrôle se réalise dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion et se base sur des indicateurs de prestations et d'impact/effets attendus. Le plan de gestion décrit les prestations proposées pour atteindre chacun des objectifs stratégiques, définit des indicateurs de prestations et des délais de réalisation. Annuellement, le parc précise les activités prévues puis renseigne quantitativement et qualitativement leur réalisation dans le cadre du reporting pour les subventions cantonale et fédérale (rapport d'activités annuel). Le tableau de synthèse ci-après précise les effets attendus ainsi que leurs indicateurs pour le plan stratégique 2021-2030.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs stratégiques se fera selon les lignes directrices relatives à l'évaluation de la charte d'un parc naturel périurbain. Le Parc naturel du Jorat effectuera :

1. Une analyse générale de l'environnement du territoire du parc et des évolutions constatées :
   Il s'agit ici de dresser un panorama des changements majeurs ayant un effet sur le parc, en faisant notamment un bilan de la gouvernance.
2. Une analyse et une évaluation des objectifs stratégiques du Parc naturel du Jorat :
   Il s'agit ici d'évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques, selon les valeurs cibles à fin 2030, décrites dans le tableau 14.
3. Une évaluation globale et de la procédure :
   Il s'agit ici de résumer et examiner les principaux résultats de l'évaluation. Les mesures et adaptations nécessaires qui en découlent servent à formuler les futurs objectifs stratégiques, les principales activités du parc et le développement de l'organisation pour la phase opérationnelle suivante.

Ce travail de bilan et d'évaluation sera effectué dès la troisième année de charte, selon le calendrier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bilan des prestations réalisées et de leur efficacité durant les phases opérationnelles de 4 ans										
1. Une analyse générale de l'environnement et des évolutions										
2. Une analyse et évaluation des objectifs stratégiques du Parc naturel du Jorat										
3. Une évaluation globale										
Révision du plan de gestion										
Adaptation de la charte										

Evaluation et révision de la charte

Evaluation et révision du plan de gestion

Tableau 14 : Synthèse des impacts et valeurs cibles à fin 2030 par objectif stratégique

Objectif 1 du programme OFEV : Garantie de la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale					
A. Aménager la zone centrale dans la perspective de la libre évolution des processus naturels.					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
A1 Les impacts négatifs sur la libre évolution des processus naturels par les différents usagers du territoire sont réduits	A 1.1. Nombre de dénonciations pour infractions au règlement de la décision de classement	Valeur définie en 2022 sur la base des dénonciations effectuées	Réduction des infractions à définir en 2022 selon la valeur de base	Rapport sur les infractions constatées	Annuel
	A 1.2. Nombre de km de layons soustraits à l'accès du public et à ses impacts (piétinement, dérangement de la faune)	>35 km de layons ouverts au public	>35 km de layons fermés au public	Notification du propriétaire sur la fermeture des layons et monitoring photo de l'évolution des layons par l'équipe du Parc	Annuel
	A 1.3. Suppression d'infrastructures (refuges/abris/tables de pique-nique/places à feu) en zone centrale et compensations partielles en zone de transition (voir B 3.1.)	30 infrastructures : 1 refuge 4 abris avec table de pique-nique 2 cabanes 5 places à feu 3 tables de pique-nique avec places à feu 15 places de parc	6 infrastructures : 1 refuge 4 abris avec table de pique-nique 1 cabane 0 place à feu 0 table de pique-nique avec place à feu 0 places de parc	Notification du propriétaire sur la suppression des infrastructures	2021
A2 La fréquentation par le public de la zone centrale est quantifiée et qualifiée afin de justifier les dérogations accordées dans la décision de classement	A 2.1. Nombre d'usagers et types d'usages	A établir (2 écocompteurs fournissent des données)	A établir suite au monitoring 2021-2024 (6 écocompteurs et monitoring socio-démographique)	Données des écocompteurs et monitoring socio-démographique réalisé par le Parc	Mensuel (pour les écocompteurs)
A3 La quantité et la qualité de bois mort en zone centrale est en augmentation	A 3.1. Nombre de m3 de bois mort par hectare	La quantité de bois mort sur pied et à terre est de 16m^3/ha (réseau IFN4	La quantité de bois mort sur pied et à terre > 25m^3/ha[23]	Monitoring de la diversité structurelle du milieu forestier en zone	2021 et 2028

[23] Pour la première période de labellisation de dix ans, le volume de bois mort de la zone centrale est équivalent à celui de la zone de transition. Sans perturbation naturelle majeure (par exemple une tempête), la libre évolution des processus naturels en zone centrale montrera son impact sur le volume de bois mort à plus long terme (20 à 30 ans).

		2009-2013 pour le Plateau)		centrale coordonné par l'équipe du Parc	
A5 Les cheminements offrent une expérience plus naturelle et leur emprise est diminuée (gabarit adapté à l'usage effectif)	A 5.1. Pourcentage de revêtement de chemins renaturalisés	9.3 km de chemin forestier goudronné 16.5 km de chemin forestier gravelé 11.3 km de chemin de terre	3.7 km de revêtements de chemins renaturalisés	Rapport du propriétaire	Annuel
	A 5.2. Surface soustraite à l'entretien le long des chemins	Plus de 100'000 m2 de surfaces fauchées le long des chemins	Environ 20'000 m2 de surfaces fauchées le long des chemins	Rapport du propriétaire	Annuel
A6 De nouvelles connaissances sont acquises sur la diversité structurelle du milieu forestier, le suivi des néophytes, le suivi des différents usages, le suivi sanitaire.	A 6.1. Mise en œuvre du concept de monitoring de la zone centrale, dont le suivi des communautés saproxyliques	Le concept de monitoring est établi, dont celui concernant le suivi des communautés saproxyliques	Le concept de monitoring est mis en œuvre, dont celui concernant le suivi des communautés saproxyliques	Equipe du parc	Selon concept défini
	A 6.2. Mise en œuvre du concept de suivi des populations de bostryches	Le concept de suivi des populations de bostryches est établi	Le concept de suivi des populations de bostryches est mis en œuvre	Equipe du parc	Annuel

Objectif 2 du programme OFEV : Garantie de la fonction de tampon dans la zone de transition					
B. Soutenir dans la zone de transition une sylviculture proche de la nature et les mesures en faveur des espèces liées au bois mort et aux milieux humides.					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
B1 La zone de transition du Parc naturel du Jorat assure une transition progressive entre la zone centrale et les massifs environnants du point de vue biologique.	B 1.1. Le Plan d'actions biodiversité de la zone de transition est mis en œuvre	Le Plan d'actions biodiversité de la zone de transition est établi recense des mesures pour 6 milieux cibles : - Les milieux humides - Les milieux crénaux - Les lisières - Les zones agricoles	Le Plan d'actions biodiversité est mis en œuvre	Equipe du parc	Annuel

		- La forêt - Les plantes exotiques envahissantes			
	B 1.2. Nombre de m3 de bois mort par hectare	La quantité de bois mort sur pied et à terre est de 16m^3/ha (réseau IFN4 2009-2013 pour le Plateau)	La quantité de bois mort sur pied et à terre > 25m^3/ha	Monitoring de la diversité structurelle du milieu forestier en ZT coordonnée par l'équipe du Parc	2021 et 2028
B2 De nouvelles connaissances sont acquises sur la diversité structurelle du milieu forestier, le suivi des néophytes, le suivi des différents usages, le suivi sanitaire.	B 2.1. Mise en œuvre du concept de monitoring de la zone de transition	Le concept de monitoring est établi	Le concept de monitoring est mis en œuvre	Equipe du parc	Selon concept défini
B3 Les actions du parc pour renforcer l'attractivité de la zone de transition pour les loisirs ont réduit la pression du public en zone centrale.	B 3.1. Nombre de places à feu créées en zone de transition en remplacement des infrastructures supprimées en zone centrale (voir Pt. A 1.3.)	3 places à feu	7 places à feu	Equipe du parc	Annuel
	B 3.2. Nombre de sources de données sur la fréquentation	2 écocompteurs fournissent des données	4 écocompteurs fournissent des données	Données des écocompteurs	Mensuel
	B 3.3. Collaboration avec les groupes d'usagers en vue de renforcer l'attractivité de la zone de transition	1 collaboration réalisée avec le footing club	3 nouvelles collaborations avec des groupes d'usagers de loisirs	Equipe du parc	Annuel

Objectif 3 du programme OFEV : Sensibilisation, éducation au développement durable et découverte de la nature					
C. Sensibiliser les publics cibles aux valeurs patrimoniales propres au massif du Jorat					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
C1 Les publics cibles sont sensibilisés aux différentes thématiques du Parc naturel du Jorat.	C 1.1. Nombre d'animations tout public proposées par année.	27 animations	40 animations	Equipe du parc	Annuel
	C 1.2. Nbre d'accueil de classes	50 classes	80 classes	Equipe du parc	Annuel

C2 Une équipe d'animateurs professionnels formés accompagne les excursions et animations pédagogiques.	C 2.1. Nombre d'animateurs et nombre de formation continue	7 animateurs et deux demi-journées de formation continue	10 à 15 animateurs bénéficient d'au moins une formation continue annuelle	Equipe du parc	Annuel

D. Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
D1 Le Parc dispose de lieux d'accueil stratégiques	D 1.1. Nombre des lieux d'accueil aménagés	0 lieux d'accueil aménagé	2 lieux d'accueil aménagés	Equipe du parc	Annuel
D2 L'offre en dispositifs de sensibilisation a augmenté	D 2.1. Nombre de sentiers didactiques rénovés ou créés	3 sentiers didactiques existants	3 sentiers didactiques ont été mis à jour ou créés	Equipe du parc	Annuel
D3 Le public a accès aux informations sur les points d'intérêts du Jorat	D 3.1. Une application touristique facilitant la découverte du périmètre du parc et des bois du Jorat est à disposition du public	--	Application disponible	Equipe du parc	Annuel

E. Promouvoir une mobilité durable pour accéder au massif forestier et s'y déplacer					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
E1 L'accès au Parc naturel du Jorat en transport public est encouragé	E 1.1. Présence d'information sur l'accès en transport public dans les offres du Parc naturel	Information généralement disponible	Présence systématique de l'information	Equipe du parc	Annuel

Objectif 4 du programme OFEV : Gestion, communication et garantie territoriale					
F. Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
F1 La bonne gouvernance du Parc naturel du Jorat est attestée	F 1.1. Nombre de séance du comité	5 séances du comité	Le comité se réunit au minimum 4 fois par année	Equipe du parc	Annuel

	F 1.2. Nombre de séance des commissions permanentes nommées par le comité	Une à deux séances par années des commissions actuelles	Les commissions permanentes se réunissent au minimum deux fois par année	Equipe du parc	Annuel
	F 1.3. Nombre d'échange sur une thématique du Parc proposées à la population	Deux démarches participatives ont eu lieu entre 2017 et 2020.	Au minimum un forum d'échange sur une thématique du Parc est proposé à la population par année	Equipe du parc	Annuel
	F 1.4. Le management est certifié et audité par une institution externe	Pas réalisé	Réalisé	Rapport d'audit	A définir, dépend de la certification

G. Assurer une communication adaptée aux publics cibles					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
G1 Le périmètre du Parc naturel est communiqué dans le territoire	G 1.1. La signalétique du Parc naturel est installée selon le concept défini	Le concept de signalétique du Parc naturel du Jorat est établi	Le concept de signalétique du Parc naturel du Jorat est réalisé	Equipe du parc	Annuel
G2 Le nombre de participants aux offres est conforme aux ressources d'accueil (humaines, financières et environnementales) du Parc naturel du Jorat	G 2.1. Participation annuelle aux offres du Parc naturel du Jorat, selon une programmation définie par le parc permettant un impact minimal sur les milieux	3'000 personnes	5'000 personnes	Equipe du parc	Annuel

Objectif 5 du programme OFEV : Elaboration de concepts de recherche et coordination					
H. Harmoniser les activités liées au développement durable					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
H1 Le bois issu des forêts du Jorat est mieux valorisé	H 1.1. Existence de projets de valorisation du bois des	Commission Bois, économie et tourisme de JUTAVAQ réunit les	Un projet de valorisation du bois issu des forêts du Jorat est accompagné par le parc	Equipe du parc	Annuel

	forêts du Jorat accompagnés par le parc	acteurs de la filière bois depuis 2017			
H2 Les produits agricoles du Jorat sont mieux valorisés	H 2.1. Etude de l'utilisation du label « Produit des Parcs » dans un PNP	Premier listing des partenaires agricoles (2016-2019)	Définition des critères de labellisation et premières démarches de labellisation en cours	Equipe du parc	Annuel
H3 Les professionnels de la forêt dans le Jorat sont formés à la gestion des réserves forestières.	H 3.1. Nombre de journées de formation proposés aux professionnels de la forêt des communes membres de l'association Jorat parc naturel	Un module de formation en gestion de réserves forestières a été élaboré avec le Centre de formation professionnelle forestière (CFPF)	Une formation est proposée au corps forestier par année en collaboration avec le CFPF	Equipe du parc	Annuel

Objectif 5 du programme OFEV : Elaboration de concepts de recherche et coordination					
I. Suivre et documenter les effets de la création du Parc naturel du Jorat					
Impacts attendus de l'objectif stratégique à fin 2030	**Indicateurs d'outputs**	**Valeur de référence (2020)**	**Valeur-cible à fin 2030**	**Source de données**	**Fréquence de collecte**
I1 De nouvelles connaissances scientifiques sont acquises sur le territoire du Parc naturel du Jorat	I 1.1. Nombre d'études scientifiques réalisées sur le territoire du Parc naturel du Jorat	Une étude scientifique réalisée en 2020	Une étude scientifique réalisée par année	Equipe du parc	Annuel
	I 1.2. Valorisation des résultats des études scientifiques concernant le territoire du Parc naturel du Jorat	Une valorisation des résultats en 2020	Une valorisation des résultats des études scientifique par année	Equipe du parc	Annuel

Partie 10 : Annexes

Annexe 1 – Biotope et milieux de valeur

Annexe 2 – Espèces remarquables

Annexe 3 – Réseau écologique cantonal

Annexe 4 – Inventaires de protection

Annexe 5 – Liste des espèces menacées ou prioritaires dans le périmètre du Parc naturel du Jorat

Groupe	Taxon	Nom français	Statut Liste Rouge	Priorité de la Confédération
Champignons	Amanita eliae	Amanite de Fries	VU	4
	Amanita pachyvolvata	Amanite à volve épaisse	VU	4
	Artomyces pyxidatus	Clavaire à branches dichotomes	VU	4
	Caloscypha fulgens		VU	3
	Cortinarius (Derm.) cinnabarinus	Dermocybe cinabre	VU	4
	Cortinarius (Lepr.) psammocephalus		EN	3
	Cortinarius (Lepr.) raphanoides		EN	3
	Cortinarius (Phl.) largus	Cortinaire large	VU	4
	Dacryobolus sudans		VU	4
	Entoloma (Ent.) sericatum	Entolome soyeux-nitré	VU	4
	Entoloma (Pou.) versatile	Entolome à marge citrine	VU	4
	Flammulaster carpophilus	Naucorie des faînes	VU	4
	Gymnopus oreadoides		VU	3
	Gyroporus castaneus	Bolet châtain	VU	4
	Helvella fibrosa		VU	4
	Hericium coralloides	Hydne coralloïde	VU	4
	Hymenoscyphus albidus		VU	4
	Lacrymaria pyrotricha	Psathyrelle flammée	VU	4
	Lactarius glaucescens	Lactaire glaucescent	VU	4
	Lactarius lacunarum	Lactaire des ornières	VU	4
	Lactarius spinosulus	Lactaire spinuleux	EN	3
	Lepista densifolia	Lépiote à lames serrées	VU	4
	Mycena urania		EN	3
	Mycenella trachyspora		EN	3
	Otidea bufonia		EN	3
	Phaeomarasmius erinaceus		VU	4
	Pholiota alnicola	Pholiote de l'aulne	VU	4
	Russula postiana	Russule olivâtre	VU	4
	Russula pseudointegra	Russule à chair mentholée	VU	4
	Scutiger cristatus	Polypore à crête	VU	4
	Tricholoma ustaloides	Tricholome à pied blanc et brun	VU	4
Flore	Callitriche cophocarpa	Etoile d'eau à fruits obtus	VU	4
	Callitriche platycarpa	Etoile d'eau à fruits plats	VU	4
	Eleocharis mamillata	Héléocharis à tétons	VU	4
	Nitella opaca		VU	4
	Orchis purpurea	Orchis pourpré	VU	4
	Pulmonaria helvetica	Pulmonaire de Suisse	NT	2
	Ranunculus lingua	Renoncule langue	VU	4
	Spergula arvensis	Spargote des champs	VU	4
	Veronica scutellata	Véronique à écussons	VU	4
Insectes	Andrena alfkenella		RE	NA
	Andrena rosae		EN	NA
	Baetis melanonyx		NT	4
	Bembidion latinum		VU	4
	Colletes similis		VU	NA
	Lestes dryas	Leste des bois (L. dryade)	VU	4
	Nemoura sciurus		CR	2
	Rhyacophila aquitanica		EN	3
	Satyrium pruni	Thécla du Prunellier	VU	4
	Synagapetus iridipennis		VU	4
Poissons	Salmo trutta s.l.	Truite de rivière	NT	4
Amphibiens	Bufo bufo	Crapaud commun	VU	4
	Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	VU	4
Reptiles	Natrix helvetica	Couleuvre à collier helvétique	VU	3
Oiseaux	Accipiter gentilis	Autour des palombes	LC	3
	Accipiter nisus	Épervier d'Europe	LC	3
	Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	1
	Apus apus	Martinet noir	NT	1

Groupe	Taxon	Nom français	Statut Liste Rouge	Priorité de la Confédération
	Buteo buteo	Buse variable	LC	3
	Certhia familiaris	Grimpereau des bois	LC	3
	Cinclus cinclus	Cincle plongeur	LC	3
	Cuculus canorus	Coucou gris	NT	1
	Falco subbuteo	Faucon hobereau	NT	2
	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	1
	Lophophanes cristatus	Mésange huppée	LC	3
	Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins	LC	3
	Milvus migrans	Milan noir	LC	3
	Milvus milvus	Milan royal	LC	1
	Periparus ater	Mésange noire	LC	3
	Pernis apivorus	Bondrée apivore	NT	2
	Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	3
	Picus canus	Pic cendré	VU	1
	Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	3
	Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	LC	3
	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	3
	Regulus regulus	Roitelet huppé	LC	3
	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	VU	1
	Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	2
	Turdus viscivorus	Grive draine	LC	3
Mammifères	Lepus europaeus	Lièvre brun	VU	4
	Lynx lynx	Lynx boréal	EN	1
	Mustela putorius	Putois	VU	4
	Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	VU	4
	Myotis myotis	Grand murin	VU	1
	Myotis nattereri	Murin de Natterer	NT	1
	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	NT	4

Annexe 6 – Statuts de l'association

STATUTS DE L'ASSOCIATION «JORAT PARC NATUREL»

CHAPITRE I – Dénomination, siège, durée, buts, étendue

Article 1 – Dénomination
Sous le nom Association «Jorat parc naturel», il est créé une association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, ainsi que par les présents statuts.

Article 2 – Siège
1 Le siège est à Lausanne.

2 L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Article 3 – But
L'Association a pour but d'assurer la gestion, la promotion et le développement du Parc naturel du Jorat, dans le cadre d'un développement durable du massif joratois.

Article 4 – Etendue
L'étendue et les objectifs stratégiques du Parc naturel du Jorat sont ceux précisés dans le contrat de parc liant la ou les commune·s territoriale·s à l'Association.

CHAPITRE II – Membres : catégories, admission, démission, exclusion, responsabilité

Article 5 – Catégories de membres
1 L'Association comprend des communes territoriales, des communes associées et des membres individuels qui adhèrent aux présents statuts et au but de l'Association (art. 3).

2 Le terme « commune » s'entend comme une collectivité publique.

Article 6 – Communes territoriales
1 Les communes territoriales sont les communes dont une partie du territoire est intégrée dans le périmètre du Parc naturel du Jorat au sens des dispositions légales définissant les parcs naturels périurbains.

2 En date de la création de l'Association, la Commune de Lausanne est la seule commune territoriale membre de l'Association.

3 L'Association peut accueillir de nouvelles communes territoriales dans le respect des dispositions légales concernant les parcs naturels périurbains.

Article 7 – Communes associées
1 Les communes associées sont les communes qui ne sont pas concernées territorialement par le périmètre du Parc naturel du Jorat.

2 Elles bénéficient de prestations à définir par le comité.

Article 8 – Membres individuels
Les membres individuels sont des personnes physiques ou des personnes morales.

Article 9 – Admission
1 Les demandes d'admission sont présentées par écrit.

2 L'Assemblée générale statue sur les demandes d'admission des communes territoriales.

3 Le Comité de l'association statue sur les demandes d'admission des communes associées et des membres individuels. Il peut les refuser sans avoir besoin d'en exposer les motifs. L'intéressé peut recourir contre la décision devant l'Assemblée générale.

Article 10 – Démission

1 A l'exception des communes territoriales, chaque membre peut quitter en tout temps l'Association en notifiant sa démission par écrit, moyennant un délai de six mois pour la fin d'une année.

2 Les communes territoriales peuvent quitter l'association moyennant un préavis de six mois pour la fin d'une année, et sous réserve de rompre le contrat de parc en cours, qui lie la commune territoriale à l'association Jorat parc naturel.

3 En cas de démission, la cotisation annuelle est due.

Article 11 – Exclusion

1 Les membres individuels sont exclus d'office s'ils n'ont pas payé deux cotisations annuelles consécutives.

2 Le Comité peut exclure tout membre qui porte préjudice aux intérêts ou à la réputation de l'Association. Le membre peut recourir à l'assemblée générale contre son exclusion, en notifiant son recours par écrit, au comité, au minimum dix jours avant l'Assemblée générale.

Article 12 – Responsabilité

Les membres de l'Association ne peuvent être tenus individuellement responsables des engagements de l'Association. Seuls les avoirs de l'Association garantissent ces engagements.

CHAPITRE III – Organes

Article 13 – Liste des organes

Les organes de l'Association sont :

- l'Assemblée générale ;
- le Comité ;
- la Coordination du Parc naturel du Jorat ;
- les vérificatrices ou vérificateurs de comptes.

L'Assemblée générale

Article 14 – Composition

L'Assemblée générale est formée des :

- communes territoriales ;
- communes associées ;
- membres individuels.

Article 15 – Organisation

1 L'Assemblée générale est convoquée chaque fois qu'il est nécessaire, mais au minimum une fois par année.

2 La convocation est individuelle. Elle est envoyée vingt jours au moins avant la date retenue.

3 Les membres peuvent faire porter des propositions individuelles à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, pour autant que ces propositions parviennent à la présidente ou au président au moins dix jours avant l'Assemblée générale.

4 Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Comité ou à la demande d'un cinquième au moins des communes territoriales membres de l'Association.

Article 16 – Rôle et attributions

Les attributions de l'Assemblée générale sont les suivantes :

- l'adoption des statuts de l'Association ainsi que les modifications de ceux-ci ;
- les décisions relatives aux admissions et aux démissions, à l'exclusion d'un·e membre ;
- la nomination de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président, des membres du comité et des vérificatrices ou vérificateurs des comptes ;
- la fixation des cotisations annuelles ;
- la décision sur les recours formulés par les membres exclus ;
- la dissolution de l'Association.

Article 17 – Déroulement des votes

1 L'Assemblée générale se prononce sur des objets portés à son ordre du jour et sur des propositions individuelles (art. 15, al. 3) dont l'entrée en matière est mise aux voix.

2 Seules les communes territoriales disposent de voix, dont le nombre est déterminé au prorata de la surface des parcelles engagées dans la zone centrale du Parc naturel du Jorat. Les autres membres de l'Association disposent d'une voix consultative.

3 Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. Les élections se déroulent à la majorité absolue des voix au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les abstentions ne sont pas prises en compte.

4 La modification des statuts ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des communes territoriales membres, qui sont présentes lors de l'Assemblée générale.

5 Les membres du Comité participent à l'Assemblée générale mais ne votent pas.

Le comité

Article 18 – Composition

1 Le Comité est composé de trois membres. Il est élu par l'Assemblée générale pour une année. Les membres sont rééligibles.

2 Le Comité comprend:

— deux représentant·e·s de la Commune de Lausanne ;
— un·e représentant·e des communes associées.

3 La présidente ou le président du Comité est un·e représentant·e de la Commune de Lausanne.

4 La présidente ou le président du Comité ainsi que la vice-présidente ou le vice-président sont également président·e et vice-président·e de l'Assemblée générale.

Article 19 – Organisation

1 Le Comité se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent, sur convocation écrite ou orale de la présidente ou du président ou, à défaut, de la vice-présidente ou du vice-président ou encore à la demande de trois de ses membres.

2 Les décisions du Comité font l'objet d'un procès-verbal.

3 Le Comité s'organise librement, à l'exception de la fonction de président·e et de vice-président·e.

4 La Coordination du Parc naturel du Jorat participe aux séances avec voix consultative.

5 Les membres du Comité de l'Association travaillent de manière bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut percevoir un dédommagement approprié.

Article 20 – Rôle et attributions

Les attributions du Comité sont les suivantes :

— exécuter les décisions de l'Assemblée générale ;
— établir la planification stratégique et opérationnelle du Parc naturel du Jorat avec la Coordination du parc;
— créer et dissoudre des commissions permanentes ou temporaires pour traiter des points spécifiques liées au développement des activités du parc. Il nomme les président·e·s des commissions et valide leur composition ;
— engager la directrice ou le directeur du Parc naturel du Jorat et les membres de la coordination qui travaillent sous sa responsabilité ;
— assurer une coordination avec le Canton concernant la gestion du Parc naturel du Jorat ;
— désigner la trésorière ou le trésorier de l'Association, choisi·e au sein de l'Assemblée ou à l'externe ;
— valider le rapport d'activités et les comptes annuels ;
— facturer les cotisations ordinaires et les éventuelles participations extraordinaires ;
— se prononcer sur les demandes d'admission et d'exclusion ;
— convoquer l'Assemblée générale.

Article 21 – Déroulement des votes
Le quorum est fixé à la majorité absolue des membres du Comité. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la ou le président·e tranche.

La Coordination du Parc naturel du Jorat

Article 22 – Composition
1 La Coordination du parc est l'organe opérationnel du Parc naturel du Jorat. Elle est composée d'une directrice ou d'un directeur du parc et de ses collaboratrices et collaborateurs. Un contrat écrit les lie à l'Association.

Article 23 – Rôle et attributions
1 La directrice ou le directeur du parc assure l'administration, la gestion des ressources financières et humaines, la promotion et le développement du Parc naturel du Jorat.

2 Ses attributions sont en outre de :

- assumer le secrétariat du Comité de l'Association et des commissions ;
- conseiller et soutenir les organes de l'Association dans l'exercice de leurs attributions ;
- accomplir les tâches que leur confient les organes de l'Association.

3 La directrice ou le directeur du parc a le droit de participer aux séances des organes de l'Association. Elle ou il n'a toutefois pas le droit de vote. Selon les sujets, des collaboratrices et collaborateurs peuvent être invité·e·s à participer aux séances des organes de l'Association.

4 La Coordination du parc s'organise librement dans le cadre des décisions de l'Association, des présents statuts, des contrats et cahiers des charges définis.

Les vérificatrices ou vérificateurs des comptes

Article 24 – Désignation
1 Les vérificatrices ou vérificateurs des comptes sont au nombre de trois, dont un·e suppléant·e. Elles ou ils sont nommé·e·s pour une année et sont rééligibles une fois.

2 Les vérificatrices ou vérificateurs examinent les comptes de l'Association, lesquels doivent être soumis à un organe de révision indépendant. Elles ou ils présentent un rapport écrit à l'Assemblée générale.

CHAPITRE IV – Finances

Article 25 – Ressources
Les ressources de l'Association sont :

- la cotisation annuelle des membres ;
- les contributions, les subventions et autres soutiens de la Confédération, du Canton et des Communes ;
- les prestations propres des membres de l'Association ;
- les contributions et les autres soutiens de différents partenaires de l'Association ;
- le produit des prestations de l'Association envers des tiers ;
- les dons, les legs, les héritages et autres ressources dont elle pourrait bénéficier ;
- les produits financiers.

Article 26 – Engagement
L'Association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux de la présidente ou du président ou de la vice-présidente ou du vice-président et de la directrice ou du directeur, ou d'un·e autre membre de la Coordination du parc.

Article 27 – Exercice comptable
L'exercice comptable correspond à l'année civile.

CHAPITRE V – Dissolution

Article 28 – Dissolution
La dissolution de l'Association ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des communes territoriales membres de l'Association.

En cas de dissolution, l'actif éventuel restant, après remboursement des parts fédérales et cantonales non dépensées, sera remis à une institution suisse exonérée d'impôt en raison de son but d'utilité publique ou de service public et œuvrant pour le patrimoine du Jorat.

Les membres du comité agiront comme liquidateur·trice·s.

CHAPITRE VI – Dispositions finales

Article 29 – Entrée en vigueur
Entrée en vigueur dès l'obtention du label « Parc d'importance nationale » de la Confédération.

Les présents statuts ont été approuvés en assemblée générale constitutive du 26 octobre 2020.

Pour l'Association « Jorat Parc Naturel » :

La présidente	Le vice-président
Natacha Litzistorf	*Bernard Krattinger*

Bibliographie

Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien*	Parc naturel périurbain du Jorat. Demande d'aides financières globales pour la phase de création. Section B. 2014, 185 p.
Association *Jorat, une terre à vivre au quotidien*	Concept de sensibilisation, éducation à l'environnement et découverte de la nature, 2018, 11 p.
Bernasconi A. et al.	Waldstakeholdermanagement – gemeinsam Lösungen finden. Schlussbericht. Wald-und-Holzforschungsfonds, décembre 2017, 63 p.
Cherix D., Annen M.	Le Jorat et les journées de la biodiversité, 17-18 juin 2017. Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles 97 : 61-130
CITEC	Elaboration d'un concept « portes et mobilité ». Citec Ingénieurs Conseils SA, octobre 2017, 24 p.
CITEC	PNP – Augmentation de l'offre en transports collectifs, affinements des coûts, juillet 2018, 16 p.
CITEC	Desserte TC du futur Par naturel périurbain du Jorat (nouveau périmètre). Etude prospective. Juillet 2019, 17 p.
Clivaz M., Reynard E.	Forêts et approvisionnement en eau potable dans le Jorat. Université de Lausanne. Institut de géographie et durabilité, mars 2019, 125 p.
Clot F., Kissling P., Plumettaz Clot A.-C	Notice explicative de la carte phyto-écologique des forêts du Plateau vaudois, région lausannoise, Jorat et Gros de Vaud. Edition revue et complétée. 2000.
DGE-FORET	Plan directeur forestier de la Région Centre. Diagnostic, projet de territoire et stratégies d'action. DGE-DIRNA, Inspection cantonale des forêts, 2019, 159 p.
DTE	Plan directeur cantonal (PDCn). Département du territoire et de l'environnement, Service du développement territorial, 4ème adaptation, 31 janvier 2018. 447 p.
Dusserre-Bresson Q., Salomon-Cavin J.	PNP Jorat : enjeux et opportunités pour l'agriculture. Université de Lausanne. Faculté des géosciences et de l'environnement. 2018, 38 p.
Eqiilab	Etat des lieux et valeurs territoriales, 2019, 21p.
Gilliéron L.	Les aires protégées urbaines : enjeux et acteurs. L'exemple du projet de parc naturel périurbain du Jorat. Mémoire de Maîtrise universitaire ès sciences en géographie, septembre 2017, 167 p.
Graine d'idées	Rapport des données brutes de l'atelier participatif du 4 juillet 2019, 22 p.

Hintermann & Weber	Analyse paysagère du projet de parc périurbain du Jorat et propositions de délimitation de la zone de transition. 2018, 46 p.
Lachat et al.	Bois mort en forêt. Formation, importance et conservation. 2e édition remaniée. Not. prat. 52, 2019 : 12 p.
Kaufmann G., Staedeli M., Wasser B.	Exigences de base d'une sylviculture proche de la nature. Rapport de projet. Office fédéral de l'environnement (BAFU), Berne. 2010.
Mettraux S.	Accidents de la faune sauvage sur les routes en périphérie de Lausanne, Travail de brevet fédéral de garde-faune, mars 2018, 22 p.
N+P, Guaraci forest consulting, Clot-Plumettaz botanistes	Plan de gestion biodiversité pour le périmètre du Parc naturel du Jorat, 2019
Prosylvita	Journée d'enquête et de comptage du 16 juin 2007. Présentation des résultats. Version provisoire juillet 2017. 22 p.
Razoumowsky, G. K.	Histoire naturelle du Jorat et de ses environs ; et celle des trois lacs de Neufchâtel, Morat et Bienne, Lausanne, 1789.
OFEV	Liste des espèces et des milieux prioritaires au niveau national. Espèces et milieux prioritaires pour la conservation en Suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne. L'environnement pratique n° 1709, 2019 : 98 p.
Stuby P.	Les bois du Jorat : une forêt de loisirs aux portes de Lausanne. Analyse des modalités de fréquentation d'une forêt périurbaine. Mémoire de licence, Université de Lausanne, Faculté des Géosciences et de l'Environnement, Institut de géographie. 2007, 128 p.
SANU	PNP du Jorat, Synthèse des ateliers participatifs et recommandations, 2018 35p.
SEREC	Evaluation des retombées économiques du parc naturel, 19 p.
Thematis	Développement d'un avant-projet sommaire. Accueil, information, offre de visite aux points d'entrée du parc. 2019, 56 p.
Ville de Lausanne	Préavis n° 2005/57 Mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain », réserve forestière. Demande de crédit-cadre. 2005.
Xylon	Etude de diagnostic de la ressource bois dans le massif du joratois et évaluation de ses pistes de renforcement, mars 2018, 33 p.